

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES
ET DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES



Mémoire de fin d'étude

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Science Commerciale

Spécialité : FINANCE

Thème

*Essai d'analyse de l'impact de la
diversification des revenus sur la
rentabilité des banques :
Cas des banques algériennes*

Présenté par :

- M^{elle} : NAIT ABDALLAH Thinhinane
- M^{elle} : OUANECHÉ Lamia

Encadré par :

Mme LIMANI Ratiba

Devant le jury composé de :

Président: Mme. KOUDACHE Lynda.....MAA à l'UMMTO.

Rapporteur: Mme. LIMANI Ratiba.....MAA à l'UMMTO.

Examinatrice : Mme. FELLAG Dalila..... MAB à l'UMMTO.

Promotion 2017

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

A mes chers parents. Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon instruction et mon bien être. Que dieu leur procure bonne santé et longue vie.

A mon très cher frère AMRANE présent dans tous mes moments d'examens pour son soutien moral et ces belles surprises.

A mes deux petites sœurs SARAH et LEATICIA pour toute la complicité et l'entente qui nous unissent.

A ma très chère grand-mère qui a tant sacrifié pour nous.

A tous les membres de ma famille, petits et grands.

A tous mes cousins et cousines.

A ma promotrice Mme Limani Ratiba

A ma binôme lamia, ainsi que toute sa famille.

A mes amies katia, Lydia, kahina, ouioui, mina.

A toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Thinhinane

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

A mes parents. Aucun hommage ne pourrait être à la hauteur de l'amour dont ils ne cessent de me combler. Que dieu leur procure bonne santé et longue vie.

A ma chère et unique sœur Samira pour son encouragement permanent, et son soutien moral.

A mes chers frères, Mouhammed et Farouk, pour leur appui et leur encouragement.

A toute ma famille pour leur soutien tout au long de mon parcours universitaire.

A tous mes oncles et tantes paternels et maternels.

A tous mes cousins et cousines.

A ma promotrice Mme Limani Ratiba

A ma binôme Tina, ainsi que toute sa famille.

A mes amies Katia, Lydia et Celia.

A tous mes amis, et à toutes mes copines.

Lamia

Introduction générale

Le système bancaire est un élément indispensable qui régit l'activité économique dans différents pays. Les banques ou les établissements financiers sont devenus de nos jours nécessaires, vue à leur complicité importante dans la mise en œuvre de la politique monétaire et budgétaire de l'Etat ainsi la croissance de l'économie.

Les systèmes financiers à travers le monde ont connu des mutations profondes à travers un processus de déréglementation, l'ouverture des marchés, l'évolution technologique et informatique, ayant pour un impact direct d'intensification de la concurrence très vive qui s'est progressivement mise en place.

Dans la recherche du positionnement optimal de leurs activités et face aux changements auxquels elles sont exposées, les banques ne peuvent se contenter ou se satisfaire de leurs activités traditionnelles, une nouvelle stratégie de gestion axée sur la rentabilité devient vitale.

Ainsi, un bon système bancaire doit être constitué de banques rentables, vu qu'elles contribuent à la stabilité de toute l'économie. L'analyse de la rentabilité des banques est importante, puisqu'elle permet de garantir sa pérennité, d'apprécier sa qualité de gestion et constitue son potentiel à créer de la valeur.

Les banques rejoignent alors l'industrie dans le besoin de mesurer leur rentabilité instantanée et prévisionnelle. Toutefois, la mesure de la rentabilité elle est caractérisée par sa complexité et son aspect multiforme. Ceci est principalement dû à la rigidité des coûts qui sont en majorité indirectement liés aux produits. A cet effet, plusieurs axes de mesure de la rentabilité des banques ont été développés : par centre de profit, par produits ou encore par client.

Par conséquent, la plus part des banques fournissent de gros efforts pour améliorer les outils de détermination et d'analyse de rentabilité afin de mieux apprécier leurs activités, mais aussi cherche à assurer la rentabilité du capital utilisé tout en respectant les obligations légales, et enfin situer leur positionnement toute on adaptant leurs stratégies.

A nos jours, les établissements financiers en générale et les banques en particulier occupent une place indispensable dans l'économie mondiale, cela lui procure un certain pouvoir mais également une certaine responsabilité.

L'environnement financier a connu ces dernières années de maintes secousses et différentes fluctuations, ce qui a déstabilisé et fragilisé ce secteur bancaire. Face à ces

différentes perturbations, les banques sont fortement menacées par une diversité de risques nuisant à son activité et à sa position sur le marché financier.

En effet, risque et incertitude sont au cœur des évolutions contemporaines, le risque bancaire apparaît comme l'un des déficit actuel majeurs, les banques doivent de ce fait attacher une grande importance à ce dernier, car le poids de celle-ci connaît une croissance considérable pouvant être constatée à travers les bilans et les hors bilans des banques.

Dans la théorie financière, on admet que pour réduire le risque il faut diversifier le portefeuille des actifs financiers. En ce qui concerne la banque diversifiée, le risque sera d'autant plus réduit que les corrélations seront faibles ou négatives entre les rendements des activités bancaires et non bancaires.

Les banques choisissent alors de se diversifier dans un ensemble de métiers, afin d'offrir une gamme complète de services et produits à leurs clients. Elles espèrent ainsi attirer le plus de clients, gagner alors des parts de marché et donc accroître leur rentabilité. Par ailleurs, cette stratégie est également mise en place, en réponse au contexte concurrentiel dans lequel évoluent les banques, la concurrence y est de plus en plus en vive, dans la mesure où les produits bancaires proposés sont similaires.

Les banques optent donc pour une stratégie de diversification qui consiste à exercer plusieurs métiers voire tous les métiers bancaires.

Particulièrement, le système bancaire algérien était caractérisé par des blocages multiples, mais surtout par un gaspillage de ressources financières, ce système n'a cessé d'évoluer depuis sa création en 1966 passant de l'économie planifiée à l'économie de marché.

De ces constats est né notre travail, par le biais duquel, nous tenterons d'analyser l'impact de cette stratégie sur la rentabilité des banques, la problématique que nous avons posée dans ce travail repose donc sur la question suivante :

- **La diversification des revenus bancaires est-elle vraiment un gage de réussite pour une banque qui lui permet d'atteindre des niveaux élevés de la rentabilité ?**

Cette problématique principale ne saurait être comprise sans prendre le soin de démontrer l'importance de chacun des éléments constitutifs de la mise en place du système d'appréciation de la diversification des revenus sur la rentabilité bancaire.

Afin de mettre en évidence les différents facteurs qui conduisent les banques à se diversifier, nous nous sommes posé un ensemble d'interrogations :

- Est-ce que le recours aux activités non traditionnelles des banques, augmente la rentabilité de celle-ci ?
- Quels sont les différents risques encourus par la banque, en recourant aux activités non traditionnelles ?

Et pour mieux cerner notre problématique, nous avons établi l'hypothèse principale suivante :

- ***Le niveau de la rentabilité des banques algériennes est influencé positivement par le degré de diversification des revenus bancaires.***

Le choix de ce thème de recherche se justifie, d'une part, par la rareté des travaux qui ont abordé ce thème en Algérie vu la complexité de la problématique de la diversification des revenus sur la rentabilité bancaire, et d'autre part, présenter une nouvelle méthode de calcul comme outil moderne pour mesurer la rentabilité d'une banque qui est un axe très important dans le domaine économique et financier.

Cependant, notre travail consiste en une analyse objective de la diversification des revenus ainsi qu'à la rentabilité des banques algériennes, pour cela, une approche théorique, qui consiste à définir les différents concepts et notions où l'on tient également à préciser la relation entre ces deux grands axes, puis à déterminer les facteurs qui influencent cette dernière et les risques auxquels elles sont exposées. Par la suite, une approche empirique, qui nous permettra d'enrichir et de renforcer notre études par des résultats concrets pour un échantillon de huit banques sur une durée de six ans.

Dans le but d'apporter des réponses satisfaisantes à la problématique précédemment posée, nous avons élaboré le plan suivant qui se décompose en trois principaux chapitres.

Le premier chapitre à travers lequel nous allons d'abord présenter l'entreprise bancaire et ces principales fonctions, pour mettre en lumière en second lieu, les différentes notions liées au système bancaire algérien, en présentant les différentes étapes de son évolution, ainsi son organisation.

Le deuxième chapitre fournira l'essentiel du cadre conceptuel et théorique de la rentabilité et des risques bancaires, dans lequel nous allons exposer les différentes mesures de la rentabilité, et les axes d'analyse qui sera présentée dans la première section, pour ce qui est de la deuxième section, nous allons nous intéresser au concept de diversification des revenus et son impact sur la rentabilité bancaire et cela à partir des études faites précédemment par les différents fondateurs afin de tirer une conclusion.

Enfin, le troisième chapitre sera consacré pour la démarche empirique, il tentera en s'appuyant sur des concepts théoriques traités dans les premiers chapitres de mettre en interaction la rentabilité des banques algériennes avec le degré de revenus diversifiée, en suite nous allons, nous intéresser à l'étude de l'impact de la diversification tout en introduisant d'autres variables internes et externes qui sont supposés avoir un impact sur la rentabilité des banques. Cette étude portera donc sur un échantillon de huit banques qui exercent leurs activités en Algérie. Nous procédons par des régressions multiples sur des données de panel.

Sommaire

Introduction générale	2
Chapitre I : Généralités sur les banques et le système bancaire algérien	7
Introduction	7
Section 1 : Notions générales sur les banques	7
Section 2 : Evolution de la structure du système bancaire algérien	19
Conclusion	33
Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque	35
Introduction	35
Section 1 : La rentabilité bancaire et les risques liés à l'activité bancaire	35
Section 2 : Enjeux de la diversification bancaire	50
Conclusion	68
Chapitre III : La stratégie de diversification dans le cadre des banques algériennes	70
Introduction	70
Section 1 : Evolution des indicateurs de l'intermédiation bancaire en Algérie	71
Section 2 : Etude économétrique de la rentabilité des banques algériennes	81
Conclusion	92
Conclusion générale	94
Bibliographie	96
Liste des figures	102
Liste des tableaux	103
Annexes	105
Table des matières	111

Chapitre I

*Généralités sur les banques et le système
bancaire algérien*

Introduction

Le secteur bancaire et financier joue un rôle primordial dans la mesure où il est au cœur de l'économie.

Les banques et les établissements financiers assurent une mission essentielle dans la vie économique, en rapport avec leur pouvoir de création monétaire, leur rôle principal dans la mobilisation de l'épargne ainsi que dans les relations financières extérieures.

Dans le cadre de ce premier chapitre, nous nous interrogeons sur la définition du concept banque ainsi que ces différentes fonctions tout en abordant son rôle que l'on retrouve dans la première section. Et par la suite, nous allons donner un rappel historique du système bancaire algérien ainsi que son organisation que nous estimons utile afin de comprendre le contexte dans lequel évolue l'établissement bancaire.

Section 1 : Notions générales sur les banques

La banque est une entreprise ou établissement financier. C'est un intermédiaire entre les offreurs et les demandeurs de capitaux, cette dernière met des guichets à la disposition du public afin de recevoir des dépôts et accorder des crédits, on peut considérer la banque comme un établissement qui pratique le commerce de l'argent, autrement dit se procure de l'argent à certaines conditions et les revend plus cher, en jouant sur le coût du crédit ou la rémunération du capital.

1-Définitions de la banque

La banque est un établissement privé ou public qui facilite les paiements des particuliers et des entreprises, avance et reçoit des fonds et gère des moyens de paiements.¹

Selon Bernard Yves et Jean-Claude Coli : «la banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières. »²

Selon J-V.CAPAL et O.GARNIER : «La banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argent de ses clients (Entreprise ou particuliers), gère leurs moyens de paiement (carte de crédits, cheque, etc.) et leur accorde des prêts. »³

Le concept de la banque varie. Donc, il convient de donner une définition économique et juridique.

¹ Dictionnaire Larousse, page 124.

² Bernard Yves et Jean-Claude Coli, « Dictionnaire économique et financier.» Seuil, Paris, 1996, page 170.

³ J.-P Capal et O. Garnier, «Dictionnaire d'économie et de science sociale. », Hatier, Paris, 1994, page 20.

1-1-Définition économique

Les banques sont des organismes qui gèrent dans leur passif les comptes de leurs clientèles qui peuvent être utilisés par chèque ou virement dans les limites de la provision disponible. Elles sont prestataires de service, assurant les règlements et le transfert des fonds. Elles distribuent des crédits.⁴

Dans leur définition de la banque, les économistes ont tendance à mettre l'accent sur la fonction économique de celle-ci (définition fonctionnelle), dans ce sens, elle est définie comme suit :

«La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts :

- En intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est (l'intermédiaire bancaire).
- En mettant en relation direct offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché de capitaux (marché financier, monétaire...), c'est le phénomène de (désintermédiation⁵).»⁶

1-2-Définition juridique

Du point de vue juridique, la banque est définie par la loi algérienne comme suit : La banque est un établissement qui reçoit du public des dépôts de fonds qu'il emploie pour son propre compte en opération de crédit selon les lois suivantes :

▪ Selon la loi 86-12 du 19 août 1986

« Est réputée banque, tout établissement de crédit qui effectue pour son propre compte et à titre de profession habituelle, principalement, les opérations suivantes :

- Collecter auprès de tiers des fonds en dépôts quelles qu'en soient la durée et la forme ;
- Accorder du crédit, quelle qu'en soit la durée ;
- Effectuer dans le respect de la législation et de la réglementation en la matière, les opérations de change et de commerce extérieur ;
- Assurer la gestion des moyens de paiements, procéder au placement, à la souscription, achat, gestion, garde et vente de valeurs mobilières et de tous produits financiers ;
- Fournir conseil, assistance, et d'une manière générale, tous services destinés à faciliter l'activité de sa clientèle.»⁷

⁴ J.-P. Patat, «Monnaie, institution financière et politique monétaire.», ECONOMICA, Paris, 1993, page 33.

⁵ On appelle désintermédiation toute possibilité de réaliser des opérations hors le circuit bancaire.

⁶ P. Garsuault et S. Priami., «La banque : fonctionnement et stratégie (Préface de Jacques DELMAS-MARSALET)», Edition ECONOMICA, Paris, 1995, page 08.

⁷ JORA, règlement 86-12 du 19 août 1986 portant sur le système bancaire (Article N° 17).

▪ Selon la loi du 12 janvier 1988

«La banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital, soumise à ce titre, au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable.»⁸

▪ Selon la loi 90-10 du 14 avril 1990

Les banques sont des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle et principalement la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement et de gestions de ceux-ci. Sont considérés comme fonds reçus du public, les fonds recueillis des tiers, notamment sa forme de dépôts avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais a charge de les restituer.

Constituer une opération de crédit, pour l'application de la présente loi tous actes à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne, prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilées à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'option d'achat notamment les crédits-bails. Sont considérés comme moyens de paiements tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds et ce quel que soit le support ou le procédé technique utilisé.⁹

2- Les fonctions de la banque

La banque remplit un certain nombre de fonctions financières clés : Elle gère des moyens de paiements, transfère des ressources, produit de l'information, réduit les asymétries d'information¹⁰ et gère des risques. Mais hormis la gestion des moyens de paiements dont les banques conservent le monopole, ce ne sont pas ces fonctions en soi qui permettent de différencier les banques des autres institutions financières et des marchés de capitaux.

Ceux-ci remplissent les mêmes fonctions de transfert des ressources entre les agents ou dans le temps, de gestion des risques, de production d'information...

Les banques rendent en effet possibles des transactions financières qui, sur les marchés, ne pourraient avoir lieu. Les banques naissent de ce qui peut faire obstacle à une relation de financement direct sur un marché financier : d'une part, le fait que l'horizon préféré de ceux qui ont de l'argent à prêter coïncide rarement avec celui de ceux qui souhaitent en emprunter, d'autre part le fait que le prêteur a nécessairement moins d'information que l'emprunteur sur le projet d'investissement à financer.

⁸ Loi du 12 janvier 1988, article 2.

⁹ JORA, règlement 90-10 du 14 avril 1990.

¹⁰ L'asymétrie d'information est le constat que chaque acteur sur le marché ne dispose pas des mêmes informations. Les informations des offreurs et des demandeurs sur les prix et la qualité des biens peuvent ainsi être imparfaites et inégalement réparties.

2-1 Les activités d'intermédiation bancaire

La collecte des ressources et la distribution des capitaux représentent les fondements de l'activité bancaire et du rôle économique de la banque. Cette intermédiation a pour finalité de satisfaire les demandes d'emprunt ou de placement de capitaux.

L'intermédiation constitue le cœur de l'activité de la banque et la base de sa rentabilité du moment qu'elle produit une marge financière résultant de la différence entre les produits reçus sur les emplois et les coûts des ressources collectées.

2-1-1 La collecte des ressources

A partir d'un réseau d'agences, la banque collecte ses ressources sous forme de dépôts à vue et d'épargne auprès d'une clientèle composée essentiellement de particuliers et d'entreprises.

Les dépôts à vue constituent une ressource à faible coût pour la banque, toutefois, ils peuvent faire l'objet de retrait à tout moment. Quant à l'épargne, celle-ci coûte plus cher mais en contrepartie sa durée de préservation est plus longue.

2-1-2 La distribution des capitaux

Les financements accordés par la banque aux divers agents économiques peuvent revêtir les formes suivantes :

- Des crédits à court terme accordés à la clientèle d'entreprises et de professionnels en vue de couvrir un besoin de trésorerie (facilité de caisse, découvert, ...etc.).
- Des crédits à moyen et à long terme destinés aux financements des investissements des entreprises, des professionnels et des particuliers.
- Le crédit-bail, qui constitue un moyen moderne de financement des biens immobiliers ou mobiliers, notamment les équipements.

2-2 Les activités de marché

Les métiers de marché s'effectuent sur des instruments au comptant ou sur des dérivés. Ils consistent à réaliser des opérations d'arbitrage et de spéculation sur des instruments financiers, tels que : instrument de taux d'intérêt, instruments de change et instrument sur actions ou sur des actifs non financiers tels que les matières premières. L'objectif de la banque à travers ces opérations est la réalisation des plus-values (gains).

2-3 Les prestations de services

Ce sont des opérations faites pour le compte des clients, la banque n'étant pas contrepartie d'une opération financière. Les prestations de service ne donnent pas naissance ni à une créance, ni à une dette ni à un engagement d' hors-bilan.

L'objectif du banquier est de percevoir des commissions. Les prestations de service effectuées par la banque sont très diversifiées et elles recouvrent notamment :

- La gestion des moyens de paiement
- La gestion d'actifs pour le compte de tiers.
- La gestion collective sous forme d'OPCVM¹¹.
- Les activités de conseil et d'ingénierie financière (introduction en bourse, offre publique d'achat, restructuration financière des entreprises).

2-4 Le traitement des problèmes d'asymétrie d'information

L'asymétrie d'information dont pâtit le prêteur ne se limite pas à la qualité des projets d'investissement. Une fois passée la première étape, celle qui, pour le prêteur consiste à donner son accord et octroyer le financement, il restera à vérifier que l'emprunteur fait un usage des fonds prêtés à son engagement. Vérifier que c'est bien le cas est coûteux la encore.¹²

3- Typologie des banques

On distingue plusieurs types de banques ¹³: la banque centrale, la banque d'affaire, la banque de dépôt et la banque coopérative.

3-1- La banque centrale

La banque centrale constitue la banque du pays, celle qui supervise dans un pays le système bancaire, le système monétaire et remplit pour l'Etat des fonctions de banquier traditionnel. La banque centrale a cinq missions principales.

- Elle est le banquier de l'Etat : elle détient ses réserves et or et en devises (devise de change), organise les emprunts qu'il décide de lancer et comptabilise ses recettes et ses dépenses. En tant que banquier de l'Etat, la banque centrale encaisse et débourse les revenus et les recettes de l'Etat, gère l'émission et le règlement des dettes publiques, conseille le gouvernement sur toutes les questions d'ordre financier et accorde des prêts à l'Etat.

¹¹ Organismes de placement collectifs de valeurs mobilières.

¹² J.Coupey-Soubeyran, « Monnaie, banques, finances. » Edition PUF, Paris 2012, pages 161-165.

¹³ S.Boumendjel, « Bréviaire économique de l'étudiant et du chercheur », faculté des sciences économiques et des sciences de la gestion, faculté Badji-Mokhtar Annaba, 2003, pages 52-54.

- Elle a le privilège, autrefois régalien, de battre monnaie, c.-à-d. d'assurer la fabrication de la monnaie. Elle est la garante de la politique monétaire du pays et, pour ce faire, intervient sur le marché des changes pour influencer le cours de la monnaie et sur le taux d'intérêt pour agir sur l'investissement. Elle gère enfin le stock des pièces et de billets circulant en qualité de monnaie nationale.
- Elle réglemente l'activité du système bancaire par des mesures dites « prudentielles » (coefficient minimal de liquidité, ratios de fonds propres) ou pour pouvoir mettre en œuvre la politique monétaire (encadrement du crédit, réserves obligatoires). Elle met en œuvre les politiques monétaires, en toute indépendance ou sous contrôle gouvernemental, et surveille les institutions financières. Dans la plupart des pays, la banque centrale réglemente ainsi le secteur des banques de dépôt afin d'éviter une éventuelle ruée sur un établissement, qui pourrait mettre à mal la totalité du secteur bancaire et déclencher une crise de l'économie tout entière.
- Elle est la banque des banques du pays dont elle reçoit les dépôts et auxquelles elle prête de l'argent. Du fait de son privilège d'émission, la banque centrale fait figure de banque de premier rang, les autres banques étant de second rang. La banque centrale impose à celles-ci un niveau déterminé de réserves qui lui permet de contrôler les crédits qu'elles accordent. Banque des bancaires du pays, elle détient et gère leurs dépôts, supervise leurs opérations, fournit des services techniques et de conseil et agit en prêteur en dernier ressort.
- Elle sert de prêteur en dernier ressort en permettant le refinancement des banques en difficulté ou manquant d'encaisses suffisantes pour faire face aux retraits des déposants. Afin de ne pas être trop souvent amenée à remplir cette fonction, la banque centrale se tient souvent prête à servir de « prêteur en dernier ressort » au secteur bancaire afin de procurer les liquidités nécessaires en cas de retrait massif de fonds.

3-2-La banque d'affaire

C'est une banque qui se livre essentiellement à des opérations de crédit de long terme et qui fournit donc aux entreprises les capitaux dont elles ont besoin. Les banques d'affaires font partie des banques dites de second rang. Elles s'occupent principalement de la prise et de la gestion de participations et du financement à long terme des entreprises. Si généralement les banques commerciales peuvent avoir recours aux dépôts des petits épargnants, les banques d'affaires doivent théoriquement s'appuyer essentiellement sur leurs fonds propres.

Bien que cette théorie n'ait jamais été totalement appliquée, les banques d'affaires concentrent leur activité sur deux secteurs : le domaine financier et le domaine du conseil :

- Elles organisent et dirigent les introductions en bourse, la réaction d'opérations financières comme les fusions et les offres publiques d'achat, et l'émission d'obligations ou d'actions.
- En tant que banques d'émissions, elles organisent les souscriptions, c'est à dire qu'elles achètent pour leur compte, après une étude minutieuse des finances de la société émettrice, des conditions de réalisation et de la commercialisation des titres émis. Il leur appartient alors de les revendre en plus petite quantité et à un prix plus élevé à des investisseurs qui peuvent être des particuliers, des fonds de pension, des sociétés d'investissement ou toute autre institution.

3-3-La banque de dépôt

Il s'agit d'une banque à réseau mais obligatoirement une banque généraliste. C'est une institution financière spécialisée dans la réception des dépôts des épargnants, les règlements divers en monnaie ainsi que l'octroi du crédit à court terme. Les banques de dépôt font partie de ce qu'on appelle les banques de second rang. Les ressources des banques de dépôt proviennent des dépôts des épargnants. Leurs activités consistent à accorder des prêts aux entreprises et aux ménages pour financer des opérations qui autrement n'auraient pu être réalisées.

3-4 La banque coopérative¹⁴

Il s'agit de la banque dont la propriété est collective et dans laquelle le pouvoir est démocratique. Les dirigeants d'une banque coopérative sont élus par les sociétaires avec le principe d'élection « une personne, une voix » et les décisions sont prises en assemblée générale.

La banque coopératives se caractérise par une gestion très décentralisée et locale et a pour atout de mieux connaître les besoins et les attentes de ses clients. C'est un acteur du développement durable et de la responsabilité sociale comme la lutte pour l'emploi et contre l'exclusion sociale. Nous citons en exemple de banque coopérative, la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP), la Banque de Développement Local (BDL).

4- Les rôles des banques

La banque est avant tout un organisme financier, elle joue le rôle d'intermédiaire entre les détenteurs et les demandeurs de capitaux.

¹⁴ Mc. Belaid, « Comprendre la banque », Edition bleues, 2015, page 08.

Elle reçoit les fonds que lui confient ceux qui en disposent ; et elle prête une partie de cet argent à ceux qui ont en besoin. Elle a aussi un rôle dynamique dans la mesure où elle crée des capitaux. Elle remplit donc un rôle de service public. Elle joue un rôle clé dans le développement de l'entreprise.

En plus de la mission fondamentale de la banque qui consiste à promouvoir des capitaux, cette dernière se présente ainsi comme le partenaire et le conseiller de l'entreprise :

- La banque est partenaire de l'entreprise et en partage les succès et les échecs.
- La banque est conseillère de l'entreprise, cette fonction s'étend à plusieurs domaines (l'investissement, etc.)¹⁵

Les banques sont des acteurs clé du financement de l'économie car elles drainent l'épargne des agents à capacité de financement (ménages, entreprises) et octroient des crédits aux agents à déficit de financement (entreprises, Etat et administrations). A ce titre, elles sont en concurrence avec :

- Divers marchés de titres négociables (actions, obligations, billets de trésorerie).
- Autres intermédiaires financiers (caisses d'épargne, compagnies d'assurances, etc.).

5- La structure du bilan bancaire

Le bilan d'une banque, comme celui de toute entreprise, est un état patrimonial des créances et dettes à une date donnée¹⁶.

Il se compose, comme pour le reste des entreprises, d'un actif et d'un passif. Mais à la différence des entreprises non financières, le bilan bancaire, notamment son actif est fortement dépendant de la situation financière de la contrepartie autrement dit, la défaillance de cette dernière et le non remboursement du crédit accordé peut entraîner la dégradation du bilan de la banque qui peut y aller jusqu'à son insolvabilité.

Egalement, le passif du bilan bancaire est constitué essentiellement de dépôts de courte durée, liquides qui peuvent être retirés à tout moment et sans préavis, cela fait que le bilan bancaire est fortement dépendant de la confiance des déposants et la perte de cette confiance peut jeter la banque dans une crise de liquidité, et si elle ne se refinance pas à temps, elle risque de devenir insolvable.

¹⁵ A. Naas, « Le système bancaire algérien », Maisonneuve et la rose, Paris, 2003, page 52.

¹⁶ S. de Coussergues, « Gestion de la banque, du diagnostic à la stratégie », 6eme Edition DUNOD, Paris, 2010, page 91.

Tableau N°01 : présentation du bilan de la banque

Actifs	Passifs
-Caisse, banque centrale, chèque postaux et prêts sur le marché monétaire ; -Banque et correspondants ; -Portefeuille escompte ; -Compte débiteurs ; -Crédits sur ressources spéciales ; -Autres crédits clientèle ; -Portefeuille d'encaissements ; -Portefeuille titres ; -Immobilisation et valeur nette d'amortissement ; -Actionnaires ; -Autres postes d'actifs ; -Pertes de l'exercice.	-Banque centrale et certificats de dépôts ; -Banque et correspondants ; -Dépôts à vue ; -Dépôts d'épargne ; -Bons et comptes à terme et autres produits financiers ; -Autres sommes dues à la clientèle ; -Ressources spéciales ; -Comptes exigibles après encaissement ; -Obligations et autres emprunts ; -Réserves ; -Capital ou dotation ; -Report à nouveau ; -Autres postes de passifs ; -Bénéfices de l'exercice.

Source : Pierre-Charles Pupion, Economie et gestion bancaire, DUNOD, Paris, 1999, page 48.

Apparaissent également au bilan des banques deux autres catégories d'encours qui, bien qu'ils n'aient pas la même importance quantitative que les précédents, n'en sont pas moins fondamentaux du point de vue du fonctionnement des systèmes bancaire et financiers :

- Les encours vis-à-vis de la banque centrale et de l'extérieur.
- La banque centrale consent aux banques, dans certaines limites, des crédits qui leur permettent de compensé une insuffisance de ressources par rapport aux emplois souhaités.

Inversement, les banque détiennent des dépôts auprès de la banque centrale, soit volontairement lorsqu'elles disposent de ressources inutilisées par ailleurs, ce sont les réserves libres, soit sur obligation de la banque centrale, ce sont les réserves obligatoires.

C'est principalement par les biais des encours des banques vis-à-vis de la banque centrale que celle-ci contrôle l'activité des banques. Elle régleme en effet aussi bien le volume que le taux de ses crédits aux banques ainsi que les réserves obligatoires.

6- Le hors bilan d'une banque¹⁷

Les opérations du hors bilan ne sont pas neutres en terme de risque non encore survenues en date de situation mais pour lesquelles des engagements contractuels ont été donnés ou reçus.

Les différents engagements sont distingués selon la nature de l'engagement et de l'agent contrepartie.

¹⁷ L. Madiou, « Mesure et optimisation de la rentabilité des banques par application du benchmarking et la méthode d'enveloppement des données : cas de la BNA », UMMTO

Chapitre I : Généralité sur les banques et le système bancaire Algérien

A cet égard, des comptes appropriés sont prévus pour les engagements de financement, les engagements de garantie, les engagements sur titres et les engagements en devises.

- Les engagements de financement correspondent à des promesses de concours faites en faveur d'un bénéficiaire ;
- Les engagements de garantie, effectués notamment sous forme de cautions, sont des opérations pour lesquelles l'établissement assujetti s'engage en faveur d'un tiers à assurer la charge souscrite par ce dernier, s'il n'y satisfait par lui-même ;
- Figurent notamment à la rubrique « engagement de garantie », les obligations cautionnés et les engagements par acceptation ;
- La rubrique « engagement sur titres » incluse les opérations d'achat et de vente pour le propre compte de l'établissement assujetti ;
- Figurent également à cette rubrique, les engagements de prise ferme dans les opérations d'intermédiation ;
- Les engagements sur opération en devises incluent : les opérations de change au comptant tant que le délai d'usance n'est pas écoulé, les opérations de change à terme : opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, les opérations de prêts et d'emprunts en devises, tant que le délai de mise à disposition des fonds n'est pas écoulé.

Tableau N°02 : Le hors bilan d'une banque publique algérienne

a- Engagements donnés
1. Engagements de financement en faveur des institutions financières
2. Engagements de financement en faveur de la clientèle
3. Engagements de garantie d'ordre des institutions financières
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle
5. Autres engagements donnés
b- Engagements reçus
6. Engagements de financement reçus des institutions financières
7. Engagements de garanties reçus des institutions financières
8. Autres engagements reçus

Source : Règlement n°09-24 du 23 juillet 2009 de la banque d'Algérie.

Chapitre I : Généralité sur les banques et le système bancaire Algérien

Dans le but de la recherche de plus de profit la banque s'engage dans des activités hors bilan, comme :

- La cession de prêts ;
- Les engagements de financement (lignes de crédit, autorisations de découvert pour les particuliers) ;
- Les garanties données sur des prêts ;
- L'émission de titres adossés à des prêts hypothécaires ;
- Les opérations de marché du type swaps ou opérations à terme.

7- La structure des revenus

Les états financiers publiés par les banques distinguent les revenus selon leur type : le revenu d'intérêt nets, les commissions, les résultats sur opérations financières et les autres revenus. Cette distinction permet une lecture de l'orientation des activités des banques.

Après avoir vu les différents métiers de la banque, le tableau suivant va nous permettre de faire une évaluation des correspondances entre les différentes activités conduites par les banques et les postes de résultat concernés.

Tableau N° 03 : Correspondances entre activités et postes du résultat

Activités sous-jacentes	Intérêts	Commissions	Résultats sur transaction financières	Autres revenus	Provisions pour risques sur crédits	Provisions pour risques sur titres	Coûts
Opérations de banque							
Crédits	+	+			+		+
Dépôts	+	+					+
Paiements	+	+					+
Services financiers pour tiers							
Mandats de gestion de portefeuilles		+					+
Emissions titres		+	+				+
Administration et conservation titres		+					+
Courtage titres		+	≈				+
Conseil aux entreprises		+					+
Opérations financières propres							
Négociation	≈		+			≈	+
Investissements titres et participations	+		+			+	≈
Transformation d'échéances de taux	+		≈				≈
Autres activités							
Leasing				+			+
Immobilier				+			+
Assurance				+			+
...				+			+

Source : Stéphane Albert, « Performance des institutions bancaires, structure des revenus et influence de l'économie et des marchés financiers », Paris, 2014, page 34.

Chapitre I : Généralité sur les banques et le système bancaire Algérien

Les revenus des banques sont constitués par la marge d'intermédiation (marge d'intérêt) issue de la transformation qualitative d'actifs et par des commissions issues des activités de courtage.

Les résultats sur transaction financières en compte propre (gains et pertes sur cessions de titres) sont assez lisibles car rapportés distinctement. Ils sont toutefois potentiellement influencés par les transactions pour le compte de la clientèle transitant par les livres de la banque.

Les commissions sont rapportés par leur montant total, les commissions perçues sur les services financiers à la clientèle se fondent donc avec les commissions de banque traditionnelle. En sus de la marge d'intérêts commerciales (dépôts et crédits), le revenu d'intérêts peut également comprendre une contribution des transactions financières pour compte propre non liés à des emplois ou financement de dépôts ou d'emprunts de la clientèle : transformation d'échéances de taux, revenu des portefeuilles titres ou d'opérations du marché interbancaire, emploi des fonds propres ou encore le financement d'actifs non productifs d'intérêts (par exemple, les actifs immobiliers).

Conclusion

Les banques occupent une place incontournable dans le processus d'évolution et d'innovation économique, où elles participent à la satisfaction des besoins divers des agents économique. Pour se faire, la banque fourni une panoplie de services bancaires en plus de ses activités traditionnelles qui se résument essentiellement en l'octroi des crédits et la collecte des dépôts.

L'économie algérienne étant basée principalement sur le financement bancaire à cause de quasi défaillance du marché financier pour répondre aux besoins de financement de l'économie, nous présenterons dans la section suivante un aperçu sur la structure du système bancaire algérien ainsi que son organisation.

Section 2 : Evolution de la structure du système bancaire algérien

Il est important de rappeler l'évolution du système bancaire algérien. Cela pour avoir un aperçu sur le contexte dans lequel a évolué l'entreprise bancaire depuis l'indépendance à nos jours : « Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, suivant deux systèmes différents : un système bancaire d'une économie administrée et un système bancaire dans un contexte de transition vers l'économie de marché »¹⁸.

Depuis sa création en 1966, le système bancaire algérien n'a pas cessé d'évoluer. Les Changements qui ont caractérisé le secteur bancaire algérien, soit dans ses structures, soit dans ses prérogatives, résultent de divers événements d'ordre politique, économique et social.

C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amenés à renforcer le secteur par la création de nouvelles banques spécialisées, ensuite, à modifier les textes réglementaires régissant les banques dont la loi 86-12 du 19-08-86 relative au régime des banques et du crédit. Enfin, les réformes économiques, initiée depuis 1988, se sont concrétisées par la promulgation de plusieurs lois dont la loi 90-10 du 14-04-90 relative à la monnaie et au crédit.

Pour mieux situer le système qui est en place aujourd'hui, il est utile de retracer rapidement les différentes étapes qui se sont succédé durant son évolution.

1- Le système bancaire algérien à l'ère de l'économie administrée

La politique financière d'un pays est une partie intégrante de sa politique économique. Depuis son indépendance jusqu'en 1988, l'Algérie a choisi un système d'économie planifiée, qui a été accompagné par la mise en place de diverses réglementations bancaires et financières, permettant ainsi de financer le programme ambitieux en termes d'investissements planifiés.

1-1-Première période « 1962 à 1966 » : Etape de Souveraineté

L'exercice de la souveraineté passe essentiellement par le domaine de l'émission d'une monnaie nationale donc une nécessité de la création de la Banque Algérien (BA). A coté de cette institution, la même période vu la naissance de trois principales institutions : le Trésor Public, la Caisse Algérien de Développement (CAD), ainsi que la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP).

¹⁸ B. Ammour, « Le système bancaire algérien : Textes et réalisés », Edition DAHLAB, 2001, PP. 4-24

1-1-1-La Banque d'Algérie (BA)

Créée par la loi n° 62-144 du 13-12-1962, elle a le privilège en tant qu'institut d'émission de monnaie légale. Elle a pour missions de gérer les réserves en or du pays, de diriger et contrôler la monnaie et la distribution du crédit. On appelle BA « la banque des banques » car elle est chargée du refinancement des banques secondaire et des instituts d'émission.¹⁹

1-1-2 Le Trésor Public

Le Trésor algérien est né en Aout 1962. Il prend en charge les activités traditionnelles de la fonction Trésor, auxquelles ont été cependant ajoutées d'importantes prérogatives en matière d'octroi de crédits d'investissement au secteur économique : il en est ainsi des crédits d'équipement au secteur agricole autogéré, qui n'a pu bénéficier des prêts nécessaires à son fonctionnement de la part des institutions bancaires existantes à partir de la compagne 62/63²⁰.

1-1-3 La Caisse Algérienne de Développement (CAD)

Créée le 07-05-1963 et prenant la suite de CEDA²¹, elle est dotée de très larges prérogatives qu'elle n'exercera que très peu, notamment en sa qualité de banque d'affaires.

Elle prendra en 1971, dans le cadre de la réforme financière qui sera engagée à cette année, la dénomination de Banque Algérienne de Développement (BAD), avec des attributions plus précise en matière de financement à long terme (investissement).

1-1-4 La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP)

Créée par la loi 64-227 du 10-08-1964 sous forme d'établissement public jouissant de la personnalité juridique et l'autonomie financière.

Il est important de souligner que la CNEP et les caisses d'assurances constituent les principaux instruments de la collecte de l'épargne mise à la disposition du Trésor public qui en assure la redistribution dans les canaux prioritaires de l'économie nationale. La CNEP favorise la mobilisation de l'épargne nationale. Cette mobilisation est renforcée par la création à la même époque de deux compagnies d'assurances nationalisées :

- La Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR).
- La Société Algérienne d'Assurance (SAA).

¹⁹ H. Benissad, « Restructurations et réformes économiques », OPU, Alger, 1994, page 131.

²⁰ F. Henniche, mémoire de magister en science économique, « Le management dans les banques publiques Algériennes » faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales, Oran, 2007, page 16.

²¹ CEDA : Caisse d'Equipement et de Développement de l'Algérie (créée en 1959).

1-2-Deuxième période « de 1966 à 1970 »

Il est à relever qu'après son algérianisation, le système bancaire comprenait, outre l'institut d'émission, trois banques créatrices de monnaie : le Crédit Populaire d'Algérie, la Banque Nationale d'Algérie et la Banque Extérieure d'Algérie.

1-2-1 La Banque Nationale d'Algérie (BNA)

Elle a été créée par l'ordonnance 66-178 du 13 juin 1966 sous forme de société nationale régie par les statuts de la législation sur les sociétés anonymes²². La BNA avait pour rôle de financer les entreprises industrielles et commerciales selon des secteurs publics et privés.

Elle avait également le monopole du financement de l'agriculture, qu'elle a détenu jusqu'au 1982, année qui a vu la naissance de la Banque d'Agriculture et du Développement Rural (BADR). On peut résumer les différentes fonctions de cette institution financière comme suit :

- Accorder des crédits à long et à moyen terme selon les critères traditionnels de la banque concernant les risques, la garantie des crédits, l'escompte et les crédits documentaires ;
- Accorder des crédits agricoles aux secteurs autogérés tout en participant au contrôle jusqu'à la création de la Banque de Développement Rural qui s'est spécialisé dans l'accomplissement de cette fonction ;
- Accorder des crédits aux entreprises publiques et privées ;
- Dans le domaine du commerce extérieur, la BNA est actionnaire de l'évaluation de plusieurs banques étrangères ;
- Dans le cadre de l'habitat, la BNA escompte les effets commerciaux.

1-2-2 Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA)

Créé le 19 décembre 1966, il avait pour principale vocation le financement des petites et moyennes entreprises publiques et privées, ainsi que des secteurs du tourisme, d'hôtellerie, de la pêche et de l'artisanat. Ses principales fonctions se résument comme suit :²³

- Rôle d'intermédiaire financier des administrations de l'Etat ;
- Le Crédit Populaire accepte tout dépôt comme tout autre banque de dépôts ;
- Accorder des crédits d'équipements à moyen terme, en plus des crédits à court terme.

1-2-3 La Banque Extérieure d'Algérie (BEA)

Créée le 01-10-1967 par l'ordonnance 67-204, elle était au départ spécialisée dans le financement du commerce extérieur.

²² A. Naas, *Op.cit.* Page 44.

²³ H. Benissad, « Economie du développement de l'Algérie », OPU, Alger, 1982, page 218.

Elle intervient pour toutes les opérations bancaires et notamment là où le secteur public occupe une place prépondérante. Les opérations de cette banque se sont élargies en 1979 puisqu'elle disposait des comptes des grandes sociétés.²⁴

La fin de cette phase s'est caractérisée en 1970 par une première réforme :

- Les autorités politiques algériennes ont décidé de confier à partir de 1970 aux banques la gestion et le contrôle des opérations financières publiques en vue de créer un système financier en liaison avec les nouveaux choix politiques de l'Algérie et pour un contrôle des flux monétaires.
- Cette vocation attribuée au système bancaire impliquait la réorganisation de toutes les structures financières du pays. Pour mieux contrôler l'équilibre de la gestion financière des entreprises, il leur est fait obligation de domicilier toutes leurs opérations bancaires auprès d'une seule banque primaire BNA, CPA ou BEA.

1-3- Troisième période « 1971-1986 »

En 1971, deux organes consultatifs ont été créés : Le conseil de crédit et le comité technique des institutions bancaires chargés respectivement de formuler des avis et des recommandations sur la profession bancaire.

Au début des années 80, les pouvoirs publics ont entamé des opérations de restructuration des entreprises publiques, modifiant la structure du système bancaire en place. C'est ainsi que deux nouvelles banques spécialisées ont été créées :

1-3-1 Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)

Créée le 13 mars 1982, elle est spécialisée dans le financement de l'agriculture reprenant ainsi le monopole de la BNA.²⁵

1-3-2-Banque de Développement Local (BDL)

Créée le 30 avril 1985, elle reprenait certaines opérations prérogatives du CPA spécialisé dans le financement des petites et moyennes entreprises (unités économiques locales).²⁶ Elle intervient également dans le financement d'investissements productifs par les collectivités locales. Elle reprend quelques activités telles que le financement d'entreprises privées.

²⁴ A Naas, *Op.cit.* Page 52.

²⁵ *Idem.* page 76.

²⁶ *Ibid.*

1-4-La quatrième période « 1986 – 1990 »

Il est important de relever, que la loi bancaire de 1986 relative au régime des banques et du crédit²⁷ n'a pas été mise en œuvre et ce, à cause de l'accélération du processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financière, car :

*« Le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voire l'inexistence de marchés monétaire et financier, un faible degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit ».*²⁸

1-4-1 La réforme de 1986

L'Etat a voulu également donner un rôle plus actif aux banques primaires en promulguant la loi 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit qui vient réformer la structure, mais aussi, la compétence des composants du système bancaire.

Le principal objectif de cette loi est de redéfinir l'activité des établissements de crédit au moment où une nouvelle politique de gestion des entreprises est mise en œuvre à savoir l'autonomie des entreprises.

1-4-2 La réforme de 1988

Elle vient pour modifier et compléter la loi bancaire du 19 août 1986. La loi du 12 janvier 1988 redéfinit le statut des établissements de crédit et de la Banque Centrale d'Algérie.²⁹ Selon cette loi, la banque est une personne morale commerciale dotée d'un capital soumis au principe de l'autonomie financière et de l'équilibre comptable.

Elle renforce le rôle de la Banque Centrale d'Algérie notamment dans la gestion des instruments de la politique monétaire. Elle fixe les conditions de banque y compris la détermination des plafonds de réescompte ouverts aux établissements de crédit, mais dans le cadre des principes édités par le conseil national du crédit. Elle ouvre la possibilité aux institutions financières non bancaires de prendre des participations sous forme d'actions ou d'obligations sur le territoire national et étranger.

Elle autorise les établissements de crédit et les autres institutions financières de procéder à l'émission d'emprunts à terme auprès du public et à mobiliser des concours d'origine externe.³⁰

²⁷ Loi 86-12 du 19 août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

²⁸ A. R. Hadj-Nacer , « Les cahiers de la réforme », Vol. N° 4, Editions ENAG, 1990, page 13.

²⁹ JORA, règlement 88-01 du 12 janvier 1988, (Article N° 2).

³⁰ JORA, règlement 88-01 du 12 janvier 1988, (Article N° 7).

2- Le système bancaire algérien et la transition vers l'économie de marché

Les premiers effets significatifs se sont manifestés par la transformation des banques publiques, dès 1989, en sociétés par actions, soumises aux règles du code du commerce. Mais c'est la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit qui a constitué le fondement du nouveau système financier algérien et a annoncé le début d'un processus de déréglementation très profond.

Ces transformations ont été appuyées, dès 1991, par la mise en œuvre d'un programme global d'assainissement et de restructuration du secteur industriel public, qui s'est traduit par l'assainissement des portefeuilles des banques. Parallèlement à ce processus, les banques publiques ont fait l'objet d'audits institutionnels réalisés par des cabinets étrangers de référence. Dès 1993, les banques ont engagé des projets importants pour refondre leurs systèmes informatiques ou adapter leurs activités aux nouvelles exigences du marché.

Ce programme n'a pas pu être mené à bien dans les délais prévus, notamment du fait des difficultés rencontrées pour le recours à l'aide de conseils extérieurs.

Quant à l'année 1991, elle a marqué un tournant décisif dans la libéralisation du commerce extérieur en Algérie.

L'ensemble de ces évolutions a été consacré en 1994 par l'institution de la convertibilité commerciale du dinar, grâce aux effets du rééchelonnement de la dette extérieure algérienne.

Cette phase est caractérisée par des réformes économiques et politiques qui ont provoqué des changements importants dans les relations et les activités des entreprises algériennes.

2-1 La loi sur la monnaie et le crédit de 1990

Parmi les lois qui ont été promulguées durant la période 1987-1992, la plus importante pour les banques reste la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit. Une loi de 216 articles rassemblés en huit livres tente de délimiter le champ d'action des principes généraux et universels liés à la monnaie avec pour aboutissement la création d'un conseil de la monnaie et du crédit. Cette loi donne une nouvelle physionomie et une nouvelle impulsion au système financier algérien en général, et au système bancaire en particulier.

A la lecture de la loi, on est porté à croire que toute approche renferme une certaine recherche dans la préservation de la stabilité de la monnaie.

Parmi les objectifs de cette loi : réhabiliter le rôle de la Banque Centrale d'Algérie dans la gestion de la monnaie et le crédit, rétablir la valeur du dinar algérien, encourager l'investissement extérieur utile, organiser le marché des changes et des mouvements de capitaux et créer un marché financier pour agrandir le champ du financement des entreprises.

2-1-1 Les principaux points évoqués dans la loi 90-10

La Banque Centrale s'appelle désormais Banque d'Algérie avec ses nouvelles prérogatives, elle va jouer pleinement son rôle de banque des banques. En plus de l'émission de la monnaie, des opérations sur or et devise, du réescompte et concours à l'Etat, elle a pour mission selon la nouvelle loi :

- D'assurer les conditions les plus favorables à un développement équilibré de l'économie nationale en développant la mise à contribution des ressources productives du pays et en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie.
- D'établir les conditions générales dont lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent s'installer en Algérie. Elle fixe les normes qui doivent être respectées par les banques et les établissements financiers.

2-1-2 Création du conseil national de la monnaie et du crédit

Ce conseil joue trois rôles :

- Il administre la Banque d'Algérie en tant que conseil d'administration ; il est une autorité monétaire en éditant un certain nombre de règlement des changes, sur le volume du crédit, sur les conditions d'installation des banques et des établissements financiers en Algérie.
- Il autorise également l'ouverture en Algérie de bureaux de représentations de banques étrangères.
- Possibilité d'installation et de fonctionnement des banques privées et des banques étrangères en Algérie, selon certaines conditions fixées par la loi.

Avec ces nouvelles données, beaucoup de choses ont changé dans le secteur financier algérien. L'autonomie des banques et la concurrence qui s'installe avec les nouvelles banques privées et étrangères vont sûrement donner une nouvelle impulsion au système déjà mis surplace qui, pour survivre, doit opérer sa véritable mutation.

2-2 Les autres institutions financières

En fin 2000, plus d'une trentaine de banques, de sociétés financières et d'institutions spécialisées, fait enrichissement de l'espace bancaire national. Ces institutions sont classées en trois catégories³¹.

³¹ <http://www.bank-of-algeria.dz>.

2-2-1 Les grandes banques publiques

Elles couvrent un réseau de plus de 900 agences. Ces banques jouent un rôle important dans l'amélioration et le développement de l'économie nationale, il s'agit de :

- La Banque Nationale d'Algérie (BNA).
- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA).
- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).
- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).
- La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP).
- La Banque de Développement Local (BDL).
- La Banque Algérienne de Développement (BAD).
- La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA).

2-2-2 Les nouvelles banques à capitaux essentiellement privés

Ce sont des banques d'origine internes ou externes.

Récentes, elles ont l'avantage de démarrer une activité nouvelle dans un environnement purifié dans le cadre d'une économie ouverte. Il s'agit de :

- La Banque El Baraka.
- La Citibank.
- Arab Banking Corporation (ABC).
- La Banque de Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce (BAMIC).
- Société Générale Algérie.
- Natexis El Amana Banque.
- Algérien International Bank (AIB).
- La Banque Générale Méditerranéenne (BGM).
- El Rayan Bank.
- Trust Bank.
- La Banque Nationale de Paribas El Djazair (BNP Paribas).

2-2-3 Les institutions financières spécialisées

Elles ont été mises en place à partir d'un mixage de fonds budgétaires et de concours bancaires. Elles remplissent essentiellement deux fonctions :

- « Octroyer des financements ou prendre des participations dans les projets et les entreprises.

Chapitre I : Généralité sur les banques et le système bancaire Algérien

- Mutualiser les risques par des dispositifs de garanties appropriées, afin de permettre aux banques de s'engager davantage dans le financement de l'économie et des entreprises et d'atténuer les risques d'insolvabilité.»³²

Il s'agit de :

- La Caisse de Garantie des Marchés Publics (CGMP).
- Financière Algéro-Européenne de Participation (FINALEP).
- La Caisse Nationale de Logement (CNL).
- La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations(CAGEX).
- La Société de Refinancement Hypothécaire (SRH).
- La Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI).
- La Sofinance.

2-3-L'ordonnance N° 03-11 de 2003 relative à la monnaie et au crédit

En 2003, le système bancaire algérien été marquée par la mise en faillite des deux banques privées. Il s'agit de la banque EL KHLIFA et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (B.C.I.A). Cette situation a poussé les pouvoirs publics à procéder à une refonte de la loi sur la monnaie et le crédit, cela pour éviter ce genre d'éclats financiers de se produire à l'avenir.

Alors, les conditions exigées aux acteurs du système bancaire pour que cette refonte puisse atteindre son succès :

- Permettre à la Banque d'Algérie (B.A) de mieux exercer ses prérogatives ;
- Renforcer la concertation entre la B.A et le gouvernement en matière financière ;
- Permettre une meilleure protection des banques de la place et de l'épargne du public.

2-4-L'ordonnance n° 10-04 du 26 aout 2010 relative à la monnaie et au crédit

L'ordonnance relative à la monnaie et au crédit de 2003 a été modifiée et complété en 2010 par l'ordonnance 10-04 du 26 aout 2010³³. Les principales mesures de cette dernière sont les suivantes :

- Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital. Par actionnariat national, il peut être entendu un ou plusieurs partenaires ;
- L'Etat détiendra une action spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés et en vertu de laquelle il est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux ;

³² Séminaire sur le financement de la PME, 30 et 31 Octobre 2001 à l'Hôtel Phénix, Oran.

³³ L'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 relative à la monnaie et au crédit.

- L'Etat dispose d'un droit de préemption sur toute cession d'actions ou de titres assimilés d'une banque ou d'un établissement financier ;
- La Banque d'Algérie a pour mission de veiller à la stabilité des prix et doit établir la balance des paiements et présenter la position financière extérieure de l'Algérie ;
- Les banques ont l'obligation de mettre en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle de conformité ;
- La Banque d'Algérie organise et gère une centrale des risques des entreprises, une centrale des risques des ménages et une centrale des impayés.

3-La structure actuelle du système bancaire algérien

Le système bancaire algérien se compose actuellement d'une banque centrale, des banques publiques et des banques privées.

3-1 La banque d'Algérie³⁴

Qui aux termes de la loi sur la monnaie et le crédit, est devenue l'autorité monétaire indépendante vis-à-vis de toute tutelle, détenant des pouvoirs considérables sur les banques commerciales et sur les investissements étrangers. La réforme du système financier, tant dans son mode de gestion que dans ses attributions, devenait néanmoins impérative. La loi n° 86-12 du 19 août 1986, portant régime des banques marque l'amorce de la refonte du système bancaire algérien. C'est ainsi que la banque centrale recouvre des prérogatives en matière de définition et d'application de la politique monétaire et de crédit, en même temps qu'étaient revus ses rapports avec le trésor public. Ces aménagements se sont toutefois, avérés peu adaptés au nouveau contexte socio-économique marqué par de profondes réformes.

La loi n° 90-10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, modifiée et complétée, allait redéfinir complètement la configuration du système bancaire algérien. La direction, l'administration, et la surveillance de la banque sont assurées respectivement par le Gouverneur, le conseil d'administration est composé de trois Vice-gouverneurs et de trois hauts fonctionnaires désignés en raison de leurs compétences en matière économiques et financières. Le Gouverneur est nommé par décret présidentiel.

Les trois Vice-gouverneurs sont nommés dans les mêmes conditions. Les autres membres du conseil d'administration sont nommés par décret exécutif. Les censeurs nommés par décret présidentiel, sur proposition du ministre chargé des finances. Le conseil d'administration, jouit des prérogatives classiques reconnues à un organe de ce type.

³⁴ CNEC, (2000), Problématique de la réforme du système bancaire, éléments pour un débat social, Alger.

La banque d'Algérie a pour mission de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie. La banque d'Algérie, établit les conditions générales dans lesquelles les banques et les établissements financiers algériens et étrangers peuvent être autorisés à se constituer en Algérie et à y opérer. Elle établit, en outre, les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être modifiée ou retirée. La banque d'Algérie détermine toutes les normes que chaque banque doit respecter en permanence, notamment celles concernant : les ratios de gestion bancaire, les ratios de liquidités, et l'usage des fonds propres-risques en général.

3-2 Les banques publiques³⁵

Les banques publiques algériennes comprennent six banques : la banque d'Algérie(BA), le crédit populaire d'Algérie(CPA), la banque nationale d'Algérie(BNA), la banque extérieure d'Algérie(BEA), la banque de développement local(BDL), la banque de développement rural(BADR) et le CNEP banque.

Avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit ces banques publiques, existantes avant 1990, devaient exercer conformément aux exigences de cette loi pour cela un agrément du conseil de la monnaie et le crédit est indispensable. Les banques publiques constituent toujours une part importante dans le système financier malgré les opérations de privatisation.

3-3 Les banques privées³⁶

La nouvelle loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, modifiée par l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003, a permis la création de banques à capitaux privés nationaux et étrangers. Quatre banques françaises se sont implantées : Natixis, la première a obtenu l'agrément de la banque d'Algérie en 2000, suivie par Société Générale et BNP Paribas en 2002. En 2007, Calyon Algérie (établissement financier privé) est à son tour agréé par les autorités monétaires pour se développer sur le segment de la banque d'investissement, alors que les trois autres enseignes ont choisi de développer les services d'une banque universelle.

Le CIC est également présent depuis l'année 2000 à travers un bureau de représentation afin d'accompagner en Algérie ses clients traditionnels et ceux de groupe crédit mutuel à l'international. Près d'une centaine d'agences françaises étaient opérationnelles à la fin de l'année 2009, toutes enseignes confondues.

³⁵ S.Rekiba, «Le système bancaire algérien : état des lieux, degré de libéralisation et problème d'inadaptation avec les règles d'agcs», Oran, 2015, page 128.

³⁶ *Idem*. Page 130.

Les filiales de BNP et société générale cherchent à attendre 150 agences vers la fin 2015, 100 agences pour Natixis. En dehors des quatre banques françaises et de l'américaine City Bank, les autres banques sont majoritairement à capitaux arabes et concentrées sur les activités de *CORPORATE FINANCE*, de banque islamique et les activités de commerce international afin d'accompagner le courant d'affaires de leur pays d'origine.

Les banques étrangères, elles aussi, ont inclus le crédit immobilier dans leurs produits, en particulier, la société General-Algérie (SGA) et la banque BNP-Paribas.

4- L'organisation du secteur bancaire algérien

Le secteur bancaire algérien a été réorganisé par la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit, complétée et modifiée par l'ordonnance bancaire 03/11 du 26 août 2003 ainsi que par l'ordonnance 10/04 du 26 août 2010, autour des principes suivants³⁷ :

- Le maintien de la double tutelle du Ministère, chargé des finances (direction du Trésor public) et de la Banque d'Algérie ;
- La clarification de l'exercice des fonctions de la tutelle, grâce à la mise en place de deux organes (le Conseil de la monnaie et du crédit et la Commission bancaire) ;
- La représentation professionnelle des banques et des établissements financiers, grâce à l'association professionnelle (A.B.E.F).

4-1 Les autorités monétaires

Il s'agit bien du Ministère des Finances et de la Banque d'Algérie. Ces autorités président au fonctionnement du système bancaire de notre pays.

4-1-1 Le ministère chargé des finances

La politique monétaire du pays est décidée au niveau du Gouvernement. Plus précisément c'est le ministre chargé des finances qui est le Ministre de tutelle du système bancaire et financier. Au sein de ce Ministère c'est la Direction du Trésor qui est la Direction compétente en ce qui concerne les banques et établissements financiers (la Direction des Douanes, quant à elle, dirige la réglementation des charges).

4-1-2-La banque d'Algérie

Elle est sous la tutelle du Gouvernement. Son Gouverneur, et ses trois vices Gouverneurs sont nommés par décret du président de la République. Elle reçoit de l'Etat la mission de veiller sur la monnaie et le crédit.

³⁷ A. Sadeg, « Système bancaire algérien : La réglementation relative aux banques et établissements financiers », les presses de l'imprimerie A.BEN, Alger, 2005, page 41.

A ce titre elle est chargée de veiller au bon fonctionnement du système bancaire. Elle participe également à la préparation et à la mise en œuvre de la politique relative aux finances ou à la monnaie arrêtée par le Gouvernement.³⁸

4-2- Les organes de direction et de contrôle

4-2-1 L'organe de représentation (l'association des banques et établissements financiers (A.B.E.F))

Tout organisme bancaire et financier doit adhérer à une association de banquiers algériens. Cette dernière doit être créée par la Banque d'Algérie.

Dans l'ordre actuel des choses, cet organe est déjà constitué par (l'A.B.E.F). L'objet de création de l'association est double :

- La représentation des intérêts communs de ses membres auprès du pouvoir public,
- L'information et la sensibilisation de ses adhérents et du public.

L'A.B.E.F étudie les questions liées à l'organisation de la profession bancaire comme, l'amélioration des techniques de banques et de crédits, la stimulation de la concurrence, l'introduction de nouvelles technologies, la formation du personnel et les relations avec les représentants des employés.

Ses statuts, ainsi que toute modification, sont soumis à l'approbation du conseil de la monnaie et du crédit.

4-2-2 L'organe de réglementation et d'agrément : le conseil de la monnaie et du crédit (C.M.C)

4-2-2-1- Composition du C.M.C

Il est composé de 09 membres suivant l'article 58 de l'OMC du 26-08-2003.

Cet article stipule par conséquent, le conseil de la monnaie et du crédit est composé :

- Des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie (qui sont au nombre de sept),
- Deux personnalités nommées par décret présidentiel, en raison de leur compétence dans le domaine économique et monétaire.

Par ailleurs, l'article 60 de la présente ordonnance précise que le gouverneur convoque et préside le C.M.C, il fixe l'ordre du jour durant les réunions qui se font au moins tous les trimestres, sur convocation de son président ou de deux membres du conseil. La présence de six membres du Conseil est nécessaire pour tenir les réunions. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

³⁸ A. Sadeg, *Op.cit.*, page 47.

4-2-2-2- Les attributions du C.M.C

En tant qu'autorité monétaire, le C.M.C est l'instance de la Banque d'Algérie, doté de tous les pouvoirs en matière de réglementation de l'activité bancaire lui permettant d'édicter notamment³⁹, les normes et conditions des opérations de la Banque d'Algérie (l'escompte, la pension et le gage des effets publics et privés, et des opérations sur métaux précieux et devises ; Conduite, suivi et évaluation de la politique monétaire.

Le C.M.C est investi également dans les chambres de compensation, le fonctionnement de la sécurité des systèmes de paiement; Les conditions d'agrément et de création des banques et des établissements financiers, et celles de l'implantation de leurs réseaux ainsi que la fixation de leur capital minimum et les modalités de sa libération ; Les objectifs de la politique de taux de change et du mode de régulation de change; Les normes et les règles comptables applicables aux banques et établissements financiers ; Les normes de gestion (ratios prudentiels) applicables aux banques et établissements financiers afin de se prémunir contre les risques de liquidité, de solvabilité et de risques en général.

4-2-3-L'organe de contrôle (la commission bancaire)

4-2-3-1 Composition de la commission bancaire

L'article 106 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 précise que la commission bancaire est composée de cinq membres :

- Le gouverneur de la Banque d'Algérie, nommé Président ; trois membres choisis en raison de leur compétence en matière bancaire, financière et comptable ; deux magistrats de la cour suprême, proposés par le premier Président de cette cour, après avis du Conseil supérieur de la magistrature.

Il faut signaler que les cinq membres de la Commission bancaire sont nommés par le président de la république pour une durée de cinq (05) ans.

4-2-3-2 Attributions de la commission bancaire

Présidée par le Gouverneur de la Banque d'Algérie, la Commission bancaire exerce le pouvoir de contrôle et de sanction. Ce pouvoir s'applique sur tous les organismes de crédit (banques et établissements financiers)⁴⁰.

En matière de contrôle, la Commission bancaire veille sur le respect par les organismes de crédit aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables, ainsi que sur le respect de bonne conduite de la profession.

³⁹ Article n° 62 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁴⁰ A. Sadeg, *Op.cit.*, page 44.

Chapitre I : Généralité sur les banques et le système bancaire Algérien

La Commission est habilitée à contrôler les organismes de crédit sur pièces et sur place par les services de la Banque d'Algérie. En matière du pouvoir disciplinaire, et en fonction des fautes constatées, la Commission bancaire peut prononcer des sanctions : l'avertissement, blâme, interdiction d'effectuer certaines opérations, la suspension temporaire d'un dirigeant et le retrait d'agrément.

L'organisation du secteur bancaire est du ressort des autorités monétaires du pays. De nombreuses attributions ont été accordées à la Banque d'Algérie, et elles sont concrétisées par les organes de contrôle et de direction. Ces appareils de contrôle se renforcent et se modifient au fur et à mesure afin d'assurer le bon fonctionnement et la transparence du système bancaire algérien.

Toutefois, il faut souligner que la loi 90-10 sur la monnaie et le crédit, causait un dysfonctionnement dans la politique économique du pays, provenant de l'autonomie (excessive) des décisions de la Banque d'Algérie (sans contrôle par le gouvernement).

Les deux scandales financiers, qui ont secoué la place bancaire algérienne, étaient une forme de preuve à l'hypothèse pour procéder à la modification de cette loi en 2003, et ce après les aménagements qui ont été appliqués en 2001.

Conclusion

Le système bancaire algérien a profondément changé, notamment après l'instauration de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit. Ce qui a permis aux banques étrangères de s'installer dans le pays dans l'objectif de moderniser et d'apporter plus de concurrence au marché bancaire.

Conclusion du chapitre

Le système bancaire algérien est un produit d'un processus qui s'est réalisé en deux étapes importantes. La première étape a été caractérisée par le régime de l'économie planifiée, la deuxième a été marquée par le passage d'une économie dirigée à une économie de marché.

Ce processus a été déclenché depuis 1990 date de la promulgation de la loi bancaire (loi 90-10) relative à la monnaie et au crédit caractérisant les différentes étapes d'une réforme et une mise en conformité avec les standards internationaux. Faisant face à de nouvelles conditions de marché où les banques étrangères viennent s'installer en Algérie, les banques algériennes doivent poursuivre les niveaux de rentabilités élevés, tout en subissant des différents risques. Les banques algériennes se trouvent actuellement contraintes de gérer les risques pour essayer de les minimiser, et ce, à travers plusieurs stratégies, entre autres, l'adoption de la stratégie de diversification des revenus.

Annexes

Introduction

Depuis longtemps la stratégie de diversification est vue comme un moyen pour améliorer les performances d'un portefeuille. Assurément, tant que les marchés financiers affectés par des facteurs spécifiques, les corrélations entre les titres des différents pays sont plus faibles que celles entre les titres d'un même pays. En se basant sur ce constat, la diversification constitue un élément essentiel pour gérer le risque et le réduire.

Dans ce chapitre nous allons aborder deux sections : la première section, aura pour objet, d'appréhender le concept de la rentabilité et de présenter ses différentes mesures, tout en faisant une étude sur les risques associés qui détermine en grande partie la rentabilité de l'activité bancaire.

La deuxième section, a pour objet de donner une définition plus au moins précise de la diversification et de la concentration, on adoptant une approche globale et présenter ses différents types ainsi que les grandes théories financières.

Section 1 : La rentabilité bancaire et les risques liés à l'activité bancaire

La théorie financière met l'accent dans le cadre de la gestion du portefeuille sur deux critères essentiels, à savoir, la rentabilité et le risque qui sont indissociables.

Nous allons présenter dans cette section la définition de la rentabilité ; ses types de mesure et les instruments qui permettent d'analyser la rentabilité d'une banque. Ainsi, nous allons analyser la notion de risque tout en présentant ses définitions et ses types.

1-La rentabilité bancaire : concepts et mesures

1-1-Définition de la rentabilité

La rentabilité est une notion très vague, qu'il convient de cerner à travers les différentes contributions scientifiques traitant ce concept.

La rentabilité est donc un concept qui peut être défini comme étant la capacité d'un capital investi à produire un revenu, en d'autres termes c'est le rapport entre un résultat et les moyens mis en œuvre pour l'obtenir.

La rentabilité peut être défini comme « Un indicateur de la capacité d'une banque à supporter les risques et/ou accroître ses fonds propres ¹ ».

¹ H.V.Greuninig et S.B.Bratanicic : «Analyse et gestion du risque bancaire », 1ere Edition ESKA, Paris, 2004, page 81.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Selon Nouy (1993), la rentabilité bancaire est définie comme la capacité d'une banque à dégager de son exploitation des profils élevés lui permettant de poursuivre son activité, tout en déduisant les coûts nécessaires à la poursuite de l'activité.

Généralement, la rentabilité exprime un rapport entre un résultat et les moyens mis en œuvre pour atteindre ce résultat². Elle peut présenter sous forme de rentabilité économique et la rentabilité financière³. Cette multiplicité d'indicateur est due au fait que la banque doit satisfaire ses différents partenaires (dirigeants, actionnaires, salariés et autorités de contrôle) lesquels ont des perceptions divergentes de la performance.

Deux grandes approches de la rentabilité dominent l'analyse financière :

- La rentabilité économique, qui met en rapport un résultat économique avec les capitaux économiques
- La rentabilité financière, qui met en rapport un résultat net avec des capitaux propres. L'analyse de l'effet de levier de l'endettement montre la relation qui existe entre ces deux approches.

1-1-1-Définition économique

La rentabilité économique permet d'apprécier si une opération dégagera un coût ou au contraire permettra de réaliser un excédent.

La rentabilité économique mesure donc l'efficacité des moyens de production⁴ mis en œuvre dans le cadre de son activité. Le résultat approché de cet actif économique est égal au résultat brut d'exploitation.⁵

Une rentabilité économique est une rentabilité calculée avant prise en compte du financement, c'est-à-dire avant prise en compte du coût de la dette. Comme résultat économique, on utilise souvent l'excédent brut d'exploitation (rentabilité économique brute), ou le résultat d'exploitation (rentabilité économique nette).⁶

En d'autres termes la rentabilité économique est une mesure de la performance économique de l'entreprise dans l'utilisation de l'ensemble de son capital « Employé », c'est-à-dire de l'ensemble de son actif financé par « Capitaux stables ».

Le revenu généré est mesuré par l'indicateur financier que constitue le résultat d'exploitation(RE), auquel on soustrait les impôts sur les bénéfices(IMP). L'ensemble des

² P. Ramage : « Analyse et diagnostic financier », Edition d'organisation, Paris, 2001, page 145.

³ *Ibid.*

⁴ Les moyens de production appelés aussi actif économique sont aux immobilisations d'exploitation+ Besoin de Fond de Roulement d'Exploitation (BFRE).

⁵ J-P.Gerard, « La trilogie : rentabilité, emplois et taux d'intérêt », Edition ECONOMICA, Paris, 1997, page 18.

⁶ A.Burlaud, J-Y.Eglen. et P.Mykika, « Dictionnaire de gestion : comptabilité, finance, contrôle », Edition FOUCHER, Vanves, 2004, page 282.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

capitaux « employés » est égal à la somme des fonds propres(KP), apportés par les apporteurs de capitaux, plus les capitaux acquis grâce à l'endettement(DF). La somme des capitaux nets d'exploitation(CPNE) est donc égale à :

$$\text{CPNE} = \text{KP} + \text{DF}$$

La rentabilité économique est égale à :

$$\text{Réco} = \frac{\text{RE} - \text{IMP}}{\text{CPNE}}$$

Ce ratio correspond à ce que la comptabilité anglo-saxonne appelle « *Return on capital employed* » ou encore « ROCE ». La rentabilité économique est donc indépendante du type de financement des capitaux et exprime la capacité des capitaux investis à créer un certain niveau de bénéfice avant paiement des éventuels intérêts sur la dette. Elle est donc une mesure de la performance économique de l'entreprise dans l'utilisation de son actif : elle détermine quel revenu l'entreprise parvient à générer en fonction de ce qu'elle a. C'est donc un ratio utile pour comparer les entreprises d'un même secteur économique.

Il n'y a pas de consensus concernant son mode de calcul, ainsi certains calculent la rentabilité économique en prenant en compte le résultat d'exploitation (RE) divisé par la somme des emplois stables (ES) plus le BFR :

$$\text{Réco} = \frac{\text{RE}}{\text{ES} + \text{BFR}}$$

Ou bien encore l'excédent brut d'exploitation (EBE) divisé par capitaux investis (CI) autrement dit immobilisation corporelles, plus le besoin en fonds de roulement d'exploitation (BFRE)

$$\text{Réco} = \frac{\text{EBE}}{\text{CI} + \text{BFRE}}$$

1-1-2-Définition financière

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Une entreprise ou une banque ne peut survivre sans le soutien de ses actionnaires, ces derniers espèrent une rémunération qui compense le risque encouru. La rentabilité financière est donc la capacité de l'entreprise à servir un résultat à ses actionnaires.⁷

Une rentabilité financière est une rentabilité calculé après prise en compte du financement, c'est-à-dire après prise en compte du coût de la dette, c'est le rapport entre le résultat net et les capitaux propres mis en œuvre pour l'obtenir.

Le numérateur, est représenté le plus souvent net c'est-à-dire le résultat net revenant aux capitaux propres. Cependant, si on souhaite raisonner hors éléments exceptionnels, on peut également retenir le résultat courant⁸.

Au dénominateur, on trouve généralement les capitaux propres. Ainsi, le principal ratio de rentabilité financière est :

$$\text{Résultat net / Capitaux propres}^9$$

Il permet d'apprécier l'aptitude des capitaux propres à dégager un résultat net.

En d'autres termes la rentabilité économique n'est toutefois pas significative pour les apporteurs de capitaux : ce qui est pertinent pour eux est la rentabilité non pas de l'ensemble des capitaux (CPNE= KP+DF), mais des seuls capitaux propres (KP).

1-2- L'importance de la rentabilité pour la banque

La rentabilité des capitaux investis est une variable importante pour toute entreprise, et un des critères essentiels d'action des institutions financières¹⁰. En effet, la rentabilité est l'une des principales sources de production du capital.

Un bon secteur bancaire est constitué de banque rentable et dotées de fonds propres en quantité adéquate. La rentabilité d'une banque est révélatrice de sa position concurrentielle sur les marchés bancaires et de la qualité de sa gestion. L'existence de la rentabilité est nécessaire à tout établissement de crédit.

D'abord, elle est la garantie du maintien de la solidité de la structure financière qui doit résulter d'une progression des fonds propres proportionnelle à celle des risques.

Elle lui permet de conserver un certain profil de risque et de disposer de moyens pour se prémunir contre les problèmes qui se posent à court terme.

⁷ P.Musso et L. Giaco : « Réglementation des fonds propres et dynamique de la firme bancaire », revue française d'économie, volume 13, numéro 13-2, 1998, pp 289-309, page 291.

⁸ A.Burlaud, J-Y.Eglem et P.Mykika, *Op.cit.*, 2004, page 283.

⁹ P.Ramage, *Op. cit.*, 2001, page 146.

¹⁰ C.Sautter : « Introduction : trois essais sur la rentabilité », revue économie et statistique, volume 60, numéro 60, 1994, pp 3-5, page 3.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Une rentabilité suffisante permet à un établissement de crédit d'assurer par le versement des dividendes une rémunération à ses apporteurs de capitaux, essentielle dans l'optique de la réalisation de futures augmentations de capital.

Enfin, une rentabilité en évolution régulière sera également un élément qui va faciliter la mise en œuvre des plans stratégiques de la banque.

1-3- Les axes d'analyse de la rentabilité bancaire

La rentabilité en milieu bancaire est caractérisée par sa complexité et l'aspect multiforme des méthodes de sa mesure. En effet, il existe plusieurs axes qui peuvent déterminer la rentabilité d'une banque.

Dans ce contexte, les axes qui peuvent s'avérer être les plus opportuns pour la mesure de la rentabilité sont¹¹: la rentabilité par centre de profit, la rentabilité par produit et rentabilité par client. Aussi la rentabilité par activité.

1-3-1-La rentabilité par centre de profit

Mesurer la rentabilité de toute la banque n'est pas une chose facile à cerner encore moins à expliquer, l'analyse de la rentabilité par centre de profit paraît comme une solution idoine pour porter une appréciation sur la rentabilité de chacun d'eux et ensuite apprécier celle de tous les centres de profit, afin d'orienter la stratégie à bon escient.

La base de cette méthode est la détermination du résultat par centre de profit et qui met en évidence différents niveaux de marges, liée au degré de maîtrise des charges par le responsable du centre.

1-3-2-La rentabilité par produit

Le calcul de la rentabilité par produit complète l'approche de la rentabilité par centre de profit. Il s'agit de fournir des éléments précis sur les marges dégagées par les produits et les services commercialisés¹².

La détermination des marges dégagées par chaque produit ainsi que son coût de revient, permet de faire ressortir les créneaux rentables, et orienter la stratégie de sorte à développer les produits qui sont rentables et chercher comment rentabiliser ceux qui ne le sont pas.

1-3-3-La rentabilité par client

¹¹ H. Bouquin, « Le contrôle de gestion », 8ème Edition mise à jour, PUF Collection, Paris, 2008, page 98

¹² M.Rouach et G.Naulleau : « Le contrôle de gestion bancaire et financier », 3ème Edition, banque éditeur, Paris, 1998, page 81

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

L'étude de la rentabilité des clients est très importante d'un point de vue stratégique et commercial. En effet, il est nécessaire pour la banque de savoir si la relation qu'elle entretient avec un client est profitable ou non, afin d'orienter ses décisions lors des négociations commerciales ou de la mise en place de sa stratégie de développement.

L'organisation de la rentabilité par client suit généralement les trois grandes lignes d'activités de la banque : les dépôts et l'épargne ; les crédits ; les services bancaires et financiers¹³.

1-3-4-la rentabilité par activité

Généralement on peut distinguer cinq activités de banque la collecte de dépôts, la distribution de crédits, la gestion de moyens de paiement, l'activité financière et les prestations de services.¹⁴ La rentabilité par activité s'attache donc à calculer la marge dégagée par chacune des catégories d'activité ci-dessus, qui peuvent éventuellement être décomposées en sous-catégories regroupant un certain nombre de produits.

L'analyse par activité ou par métier est plus aisée que les autres analyses car la détermination des charges et des produits, est plus facile pour les activités.

1-4-Mesures de la rentabilité bancaire

Plusieurs mesures de la rentabilité existent et ont été utilisées dans les différentes études et recherches traitant le sujet. Les mesures les plus utilisées sont les soldes intermédiaires de gestion et les ratios. Ils permettent de calculer la performance et la rentabilité des banques.

1-4-1- Les soldes intermédiaires de gestion

L'analyse de la rentabilité de la banque est basée sur les soldes intermédiaires de gestion qui reflètent les produits et les charges des activités commerciales et de trésorerie. Il s'agit surtout du produit net bancaire, du résultat brut d'exploitation et le résultat net.

1-4-1-1-Le produit net bancaire (PNB)

Le produit net bancaire (PNB) est un indicateur qui prend en compte l'ensemble des activités de la banque (dans ses différentes fonctions, d'intermédiation, de marché, etc.) et détermine sa marge brute. Le PNB est la différence entre les produits et les charges d'exploitation bancaire¹⁵.

Les principaux composants du PNB sont :

- Les intérêts perçus sur la clientèle et ceux versés aux tiers ;

¹³ M.Rouach : « Finance et gestion dans la banque », Edition d'organisation, Paris, 2010, page 64.

¹⁴ *Idem.* page66.

¹⁵ J-M.Beguïn et A.Bernar : « L'essentiel des techniques bancaires », Edition d'organisation Eyrolles, paris, 2008, page 4

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

- Les produits du portefeuille titres et des participations ;

$$\text{PNB} = \text{PEB} - \text{CEB}$$

Tels que :

PEB = Intérêts perçus + Commissions perçues

CEB = Intérêts payés + Commissions payés

Le produit net bancaire est aussi égal à :

$$\text{PNB} = \text{MIB} + \text{CP} - \text{CE}$$

Tels que :

MIB = Marge d'intermédiation bancaire

CP = Commissions perçues

CE = Commissions encourues

1-4-1-2-Le résultat brut d'exploitation (RBE)

Pour les banques, le résultat brut d'exploitation (RBE) s'obtient en retranchant du PNB, majoré des produits accessoires, le volume des frais généraux et des dotations aux amortissements. Il permet d'apprécier la capacité d'un établissement bancaire à générer une marge après imputation du coût des ressources et des charges de fonctionnement.

$$\begin{aligned} \text{RBE} = & \text{PNB} - \text{Charges générales d'exploitation} \\ & - \text{Dotations aux amortissements} \\ & - \text{Dotations aux provisions} \end{aligned}$$

Le RBE est utilisé pour comparer les résultats d'exploitation des différentes banques. Par exemple, les banques à réseau qui collectent des dépôts à vue non rémunérés ont un PNB plus important que celles qui collectent des ressources sur les marchés. En revanche, elles supportent des coûts généraux plus élevés.

$$\text{RBE} = \text{PNB} + \text{PAC} - \text{CGE}$$

Tels que :

PAC = Produits accessoires

CGE = Charges générales d'exploitation

1-4-1-3- Le résultat net

Il s'obtient à partir du résultat brut d'exploitation duquel sont retranchés du coût risque, les éléments divers et les impôts. Le responsable du centre de profit a un niveau de

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

maitrise variable sur ces différents postes : maitrise appréciable dans le cas des provisions, maitrise faible, voire inexistante concernant le poste impôt.

Le compte d'exploitation analytique ainsi obtenu peut être comparé avec celui de la même période de l'année précédente ainsi qu'avec les objectifs de l'année en cours, de façon à déterminer des écarts et à les analyser¹⁶.

Résultat net de l'agence =Produit net bancaire

- *Charges propres du centre*
- *Coûts d'opération facturés*
- *Autres charges indirectes*
- *Charges comptables et fiscales*

1-4-2-L'analyse de la rentabilité par des ratios

Pour exprimer l'évolution de la rentabilité deux critères sont les plus souvent utilisés : le ratio de rendement des actifs (*Return on Assets ROA*) et le ratio de rendement des fonds propres (*Return on equity ROE*)

1-4-2-1- Le ratio de rendement des actifs (*ROA, Return on Assets*)

Ce ratio appelé également le coefficient de rendement ou taux de rendement sur actif investit, « il indique le rendement net de l'ensemble des actifs constitués par la banque¹⁷ »

Le ROA, mesurant la rentabilité de l'actif, est utilisé par tous les établissements financiers. Ce taux représente également le niveau de rentabilité des capitaux propres s'il n'y a aucun rendement. Cette mesure est bien adaptée aux activités de banque privée et de gestion d'actifs. Cependant, ce taux reste un taux comptable qui ne prend pas en compte l'aspect risqué de l'activité bancaire. Son utilisation reste donc limitée, même s'il indique l'efficacité financière de la banque.

$$\text{ROA} = \frac{\text{RésultatNet}}{\text{Totalbilan}}$$

L'inconvénient de cet indicateur est, d'une part qu'il place la totalité des actifs sur un même plan, alors que les risques correspondant à chaque actif son différents.

D'autre part, il néglige les activités hors bilan qui prennent de plus en plus de l'ampleur ces dernières années.

1-4-2-2-Le ratio de rendement des fonds propres (*ROE, Return on Equity*)

¹⁶ M. Rouach. *Op.cit.*, page 60

¹⁷ F.Pinardon, « La rentabilité une affaire de points de vue », Edition l'harmattan, paris, 1989, page 27.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

La rentabilité des capitaux propres (ROE) mesure la rémunération obtenue par les capitaux propres inscrits au bilan comptable. Ce ratio comptable mesure donc le rendement des capitaux mobilisés par les actionnaires.

ROE est exprimé en pourcentage et se calcule de la manière suivante :

$$\text{ROE} = \frac{\text{RésultatNet}}{\text{Fondspropres}}$$

La valeur prise par ce ratio doit être interprétée avec précaution car un ratio très élevé reflète parfois une insuffisance de fonds propres plutôt qu'une rentabilité satisfaisante.

Le ROE exprime la rentabilité du point de vue des actionnaires puisqu'il met en évidence le rendement de leurs investissements. Cependant cet indicateur, peut donner une fausse image de la rentabilité, car un fort coefficient de rentabilité financière peut provenir d'un faible niveau de fonds propres.

1-4-2-3- la marge d'intérêt et écart de taux

A-Marge d'intérêts

Elle représente la marge sur l'activité d'intermédiation bancaire, elle est égale à la différence entre les intérêts reçus sur les crédits accordés aux clients et les intérêts versés sur les dépôts reçus des clients. Elle se calcule de la façon suivante :

$$\text{Marge d'intérêt} = \text{intérêts reçus des clients} - \text{intérêts payés par la banque sur dépôts ou refinancement}$$

a- Intérêts perçus

Les intérêts perçus sont constitués des éléments suivants :

- Des intérêts sur les flux internes de trésorerie ;
- Des intérêts sur les opérations de crédit à la clientèle (comptes courant débiteurs, créances commerciales, crédits à l'exportation, crédits de trésorerie, crédits d'investissements...etc.) ;
- Des intérêts sur les instruments monétaires et financiers (bon de trésor, ...etc.).

b- Intérêts payés

Les intérêts payés sont constitués des éléments suivants :

- Des intérêts sur les flux internes de trésorerie ;
- Des intérêts sur les dépôts de la clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne, dépôts à terme, ressources spéciales,...etc.) ;
- Des intérêts sur les instruments monétaires et financiers, bon de trésor,...etc.).

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

B-Ecart de taux

Les intérêts perçus rapportés aux moyens des emplois (encours moyen des crédits) donnent le taux moyen de rémunération des emplois ou le taux moyen de rendement des emplois.

Les intérêts payés rapportés aux encours moyens des ressources donnent le taux moyen de rémunération des ressources ou le coût moyen des ressources. La différence entre les deux taux donne « l'écart de taux » ou « marge de taux ». Plus cet écart de taux est élevé, plus la marge bénéficiaire est importante.

L'augmentation de l'écart de taux s'explique comme suit :

- Les ressources deviennent moins chères ;
- Augmentation des ressources à vue dont le coût financier est le plus bas ;
- Augmentation des ressources clientèle par rapport aux ressources de trésorerie (moins de recours au marché monétaire), car les ressources clientèle sont moins chères que les ressources de trésorerie.

Afin d'accroître sa rentabilité, toute banque doit admettre un niveau de risque qui découle de l'acquisition de fonds additionnels. Elle doit en effet réaliser un arbitrage entre le couple indissociable « rentabilité-risque ».

2- Les risques bancaires

Les banques dans l'exercice de leurs rôles sont exposées aux risques variés qui sont aujourd'hui acuminés, en raison des mutations que connaît l'économie financière :

- Concurrence accrue dans de très nombreux secteurs ;
- Ouverture croissante sur l'extérieur ;
- Sophistication incessante des produits ;
- Innovation financières et technologique, et forte volatilité des variables de marché.

D'une manière générale, il n'y a pas d'activité financière, ni économique sans prise de risque.

2-1-Définition du risque

Selon le petit Larousse un risque peut être défini de ces manières suivantes :

- Possibilité, probabilité d'un fait, d'un événement considéré comme un mal ou un dommage : les risques de guerre augmentent.
- Danger, inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé : courir le risque d'un échec. Un pilote qui prend trop de risques.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

- Fait de s'engager dans une action qui pourrait apporter un avantage, mais qui comporte l'éventualité d'un danger : avoir le goût du risque.
- Préjudice, sinistre éventuel que les compagnies d'assurance garantissent moyennant le paiement d'une prime.

Selon Serge Braudo, « un risque est un événement dont l'arrivée aléatoire, est susceptible de causer un dommage aux personnes ou aux biens ou aux deux à la fois »¹⁸.

La commission européenne (Directive Seveso 2) définit le risque comme la probabilité qu'un effet spécifique se produise dans une période donnée ou dans des circonstances déterminées. En conséquence, un risque désigne un danger bien identifié, associé à l'occurrence à un événement ou une série d'événement, parfaitement descriptibles, dont on ne sait pas s'ils se produiront mais dont on sait qu'ils sont susceptibles de se produire dans une situation exposante.

Le risque en matière bancaire peut être défini, selon Rouach et al (1998), comme étant un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte.

D'après Martinet et al (2000), le risque est un phénomène aléatoire correspondant à une situation ou le futur n'est prévisible qu'avec les probabilités.

2-2- Typologie des risques bancaires

Dans le domaine bancaire les principaux risques qu'on peut distinguer sont : le risque de crédit, le risque liquidité, le risque de marché, le risque opérationnel.

2-2-1-Le risque de crédit

« Le risque de crédit est le risque le plus important et le plus dangereux auquel la banque est exposée. C'est le risque inhérent à l'activité bancaire »¹⁹

Le risque de crédit est le premier risque auquel est exposée une banque, il désigne le risque de non solvabilité d'un client, c'est-à-dire « le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ».²⁰

Le risque de crédit signifie une existence d'un volume anormalement élevé de créance impayée, ce qui a une incidence sur la liquidité de la banque. « Le risque de crédit peut être défini par la perte potentielle supportée par un agent économique suite à une modification de

¹⁸ Dictionnaire du droit privé de Serge Braudo.

¹⁹ S.Diatkine, « Les fondements de la théorie bancaire, des textes classiques aux débats contemporains », Edition DUNOD, Paris, 2002, page 19.

²⁰ J. Bessis, « Gestion des risques et gestion Actif Passif », Edition DALLOZ, Paris, 1995, page 15.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

la qualité de crédit, de l'une de ses contreparties ou d'un portefeuille de contrepartie sur un horizon donné ».²¹

2-2-2-Le risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend comme le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance, c'est-à-dire « la banque incapable de faire face à une demande massive de retraits de fonds émanant de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit est dite illiquide ».²²

En effet, « Le risque d'illiquidité est le risque, pour un établissement de crédit, d'être dans l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme, tout particulièrement ses dettes à vue (dépôts à vue et emprunts interbancaires au jour), parce que les actifs détenus par cet établissement seraient à plus long terme et / ou ne seraient pas susceptibles d'être cédés sur un marché liquide ».²³

2-2-3-Le risque de marché

La notion de risque de marché regroupe différents types de risques, identifiés par le règlement de la Banque d'Algérie n°2002- 03 novembre 2002²⁴ et qui sont : le risque de taux, le risque de variation de titres de propriété, le risque de règlement-contrepartie et le risque de change.

Il est défini comme suit : « le risque de marché est celui de déviations défavorables de la valeur de marché des positions pendant la durée minimale requise pour liquider les positions »²⁵.

En général, il s'agit d'un risque qui se manifeste par une évolution défavorable du prix d'un actif, ou bien, par la réalisation de moins-values ou de pertes à la revente des titres détenus sur le marché.

Aussi, selon François Desmicht : « le risque de marché, c'est le risque de réaliser des moins-values ou des pertes à la revente des titres détenus et plusieurs raisons peuvent être à l'origine de cet effet :

- La baisse générale des cours des titres ;
- L'illiquidité des titres à vendre : il n'y a pas suffisamment d'acheteurs ;

²¹ D. Marteaux et D. Dehache, « Les produits dérivés de crédit », ESKA, Paris, 2001, page 15.

²² S de Coussergues, « Gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », Edition DUNOD, Paris, 2005, page 107.

²³ H. Calvet, « Etablissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière », Edition ECONOMICA, 1998, page 312.

²⁴ Règlement 2002-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.

²⁵ J. Bessis, *Op.cit*, page 18.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

- L'obligation de vendre rapidement les titres, même à un cours inférieur. »²⁶

En prenant le règlement de la Banque d'Algérie n° 2002-03 on peut dire qu'on distingue trois catégories de risques de marché, liées aux actifs enregistrés dans le bilan d'une banque, il s'agit du :

- Risque de taux d'intérêt
- Risque de change
- Risque de position sur action

2-2-3-1-Le risque de taux d'intérêt

Le risque de taux est un risque qui est inhérent à l'activité même d'un établissement de crédit. Il apparaît lorsque le coût des ressources devient supérieur aux produits perçus sur les emplois.

En effet, le risque de taux d'intérêt est le risque de voir les résultats de la banque affectés défavorablement par les mouvements des taux d'intérêt²⁷.

Il est identifié dans le règlement de la Banque d'Algérie n° 2002-03 sous le nom de risque de taux d'intérêt global : « c'est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ».

Du fait de la nature de la quasi-totalité des encours du bilan d'une banque, le risque de taux engendre des revenus et des charges qui sont indexés sur les taux du marché, lesquels sont instables, et cette instabilité se répercute sur le résultat.

En général, on peut dire qu'il y a risque de taux dès que les prêteurs et les emprunteurs indexent leurs opérations sur ceux du marché. Pour Sylvie de COUSSERGUES²⁸ le risque de taux peut se manifester par deux voies :

- Par un effet-prix, en raison de la liaison inverse entre le taux d'intérêt et le cours d'un actif de type obligation : la hausse des taux d'intérêt entraîne la baisse des cours des obligations que la banque détient dans son portefeuille-titres ;
- Par un effet-revenu, si le coût des ressources augmente avec les taux alors que le rendement des emplois est fixe ou moins réactif à la hausse des taux.

²⁶ F.Desmicht, « Pratique de l'activité bancaire », Edition DUNOD, Paris, 2004, page 257.

²⁷ J. C. Augros et M. Queruel, « Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire, Edition Economica, Paris 2000, page17.

²⁸ S de Coussergues, *Op.cit*, page 108.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Cependant, le risque de taux peut avoir pour conséquence le risque de transformation des échéances, selon Garsuault et Priami²⁹. En effet, il y a risque de taux uniquement si les durée des emplois et des ressources ne sont pas parfaitement « adossées » (il y a adossement parfait lorsque les emplois et les ressources sont sur une même durée, préservant dans le temps la marge de l'établissement). Or, dans la réalité, l'adossement parfait ne peut exister puisque la fonction principale des banques est la transformation des échéances, qui consiste à financer des emplois à long terme par des ressources à court terme.

Enfin, pour limiter le risque de taux auquel les banques sont confrontées, ces dernières doivent s'efforcer d'adosser au mieux la durée de leurs emplois avec celles de leurs ressources, ou encore, de mettre en place des échéanciers permettant une meilleure prévision du rendement des emplois.

2-2-3-2-Le risque de change

Correspond pour la banque au risque de pertes liées aux fluctuations des taux de change. Toute fluctuation défavorable des taux de change se répercutera négativement sur les flux futurs espérés par la banque dans le cadre de son activité financière exercée sur les devises. Le risque de change peut également impacter les activités de crédit de la banque.

Le risque de change est la traduction de l'internationalisation des activités de la banque. En effet, la fluctuation des cours de change pose aussi un sérieux problème sur le résultat des établissements de crédit, étant donné, d'une part, les comptes de correspondance libellés en devises, et d'autres part, l'origine étrangère de plusieurs de leurs actifs et passifs.

Il est défini « comme une perte entraînée par la variation des cours de créances ou des dettes libellées en devises par rapport à la monnaie de référence de la banque »³⁰. Il revêt deux formes : le risque de transaction, et le risque de traduction-consolidation.³¹

2-2-3-3-Le risque de position sur action

Le risque de position sur action résulte de l'intervention de plus en plus des banques sur le marché financier, « le risque de position sur action est lié à l'évolution défavorable du cours actions figurant dans le portefeuille-titres de la banque »³².

²⁹ P. Garsuault et S. Priami ; *Op.cit.*, page 164.

³⁰ M. Rouach, G. Naulleau, *Op.cit.*, page 312.

³¹ J.C. Augros, M. Queruel : « Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », Edition ECONOMICA, Paris, 2000, page 16.

³² S. de Coussergues, *Op.cit.*, page 109.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Pour atténuer l'impact du risque sur le résultat de la banque, il est recommandé en aux établissements de crédit de diversifier leurs portefeuilles-titres en actions sur plusieurs secteurs économiques.

2-2-4-Le risque opérationnel

Le risque opérationnel porte sur l'ensemble des processus de gestion de la banque. Il se définit comme « le risque de perte résultant de carences ou défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et d'atteinte à la réputation³³ »³⁴

La réglementation algérienne le définit dans son règlement 2002-03 comme suit : « le risque opérationnel est un risque résultant d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de la banque ou l'établissement financier concerné »

Dans la pratique, on peut considérer comme réalisation d'un risque opérationnel tout événement qui perturbe le déroulement des processus et qui génère des pertes financières ou une dégradation de l'image de la banque. Donc les risques opérationnels sont réalisés essentiellement par : les employés (fraudes, sabotages,...), le processus interne de gestion (risque sur opérations, de liquidité,...), le s à l'investissement technologique, violation,...) et par des événements externes (aspects juridiques, catastrophes naturelles,...).

Conclusion

La rentabilité est considérée comme un véritable indicateur de réussite de la politique menée par la banque. Afin d'accroître sa rentabilité, toute banque doit admettre un niveau de risque qui découle de l'acquisition de fonds additionnels. Elle doit en effet réaliser un arbitrage entre le couple indissociable « rentabilité-risque ».

Section 2: Enjeux de la diversification bancaire.

Dans cette section nous exposons les concepts de base liée à la diversification bancaire, qui peut être définit comme la répartition des investissements sur des placements de nature différente et complémentaire à la fois, dans le but de limiter les risques et d'augmenter la rentabilité.

³³ Le risque juridique inclus, selon le comité de Bale, l'exposition à des amendes, pénalités et dommages pour faute résultant de l'exercice de surveillance prudentielle ainsi que de transaction privées, par contre le risque stratégique et de réputation, n'a pas été pris en considération, car il est difficilement quantifiable et mesurable.

³⁴ Banque des règlements internationaux, convergence, international de la mesure et des normes de fonds propres, Bale, juin 2004, pages 121. (<http://www.bis.org/publ107fre.pdf>).

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

1- La stratégie de diversification

1-1-Définitions de la diversification

La diversification est un terme assez compliqué à définir. Il correspond aux stratégies qui se concrétisent par changement de domaine d'activité stratégique, et par la prise en compte d'un nouvel ensemble de -clés de succès.

Elle peut aussi être définie comme une stratégie d'investissement qui consiste à répartir les capitaux entre différentes classes d'actifs monétaires et financiers, elle fait référence à la diversité des actifs qui font partie d'un portefeuille d'actifs (actions, obligations).

En gestion, la diversification est le fait de créer ou d'acquérir de nouvelles activités, ou de les étendre à d'autres territoires géographiques³⁵.

En finance le terme de diversification a un sens bien particulier puisqu'il illustre une théorie qui a révolutionné le fonctionnement des marchés financiers autrement connue sous le nom de théorie moderne de portefeuille, qui est avant tout une méthode de gestion du risque qui a pour objectif de varier les types de placements du portefeuille détenu pour avoir la meilleure rentabilité possible.

Selon Z.Monique la diversification repose sur une modification de la définition du champ stratégique par les établissements en termes de produit, de client, de technologie ou de zone géographique au sein du secteur bancaire dans son ensemble une tendance de diversification s'est manifestée à destination des particuliers et des entreprises³⁶.

Selon Christian Marmuse « La diversification consiste en l'identification d'un vecteur de croissance utilisant de nouvelles missions et de nouveaux produits »³⁷. De ce fait, toute entreprise qui veut pénétrer un nouveau marché doit se diversifier. Autrement dit, elle doit changer de métier et/ou de client dans l'espoir d'améliorer ses performances.

De même, l'économiste James Tobin (1959) définit la diversification comme une politique de minimisation du risque tout en assurant un rendement meilleur à l'entreprise.

De cette recommandation ressort la maxime selon laquelle : il ne faut pas mettre tous les œufs dans le même panier, c'est à travers cet adage que la notion de risque trouve ici toute

³⁵ M.A. Chatti, « Diversification bancaire, performance, éthique : Alternative ou complémentarité ? », université paris ouest, Nanterre, la défense, 2010, page 19.

³⁶ Z.Monique : « Marketing et stratégie de la banque », Edition DUNOD, 1999, page 186.

³⁷ C.Marmuse, « Politique générale », Edition ECONOMICA, 1992, page 370.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

son explication. Investir désormais dans une seule activité serait une erreur stratégique pense Tobin.

Selon Chandler (1958) ce mouvement est né de ce que « les entreprises disposant d'une technologie avancée ont vite pris conscience de l'intérêt que pouvaient représenter ces connaissances et capacités pour la production dans de nouveaux secteurs et pour la satisfaction de nouveaux besoins ».

L'équipe des professeurs du département stratégie et politique d'entreprise du groupe HEC de Jouy-en-Josas (STRATEGOR 3ème édition) pense que « la diversification du portefeuille produits/ services est la mise en œuvre de nouvelles compétences, l'utilisation de nouvelles technologies et l'innovation pour la création de nouveaux produits qui doivent présenter une synergie forte et maximale qui permettra d'accroître l'expérience globale de l'entreprise sur chacun des nouveaux domaines d'activités et lui permettra également d'accroître son potentiel de ventes ».

1-2-Les typologies de la diversification

Afin de réduire le risque encourus dans toute activité financière ou commerciale, l'entreprise ou la banque doit choisir une stratégie de diversification parmi les différents types de diversification qui peuvent exister.

1-2-1-Diversification liée et non liée

Salter et Weinhold (1979), distinguent deux catégories de stratégies de diversification : la diversification liée et la diversification non liée. D'après ceux-ci, les acquisitions sont qualifiées de liées si elles partagent au moins l'une des caractéristiques suivantes : des technologies de production similaires, des champs de recherche et développement similaires, des produits ou marchés similaires.

Dans les autres cas, il s'agira de diversification non liée, consistant à se lancer dans des activités sans relation les unes avec les autres.

La typologie de Salter et Weinhold(1979), apportent cependant une précision en introduisant deux profils au sein de la catégorie diversification liée :

- La diversification **liée-complémentaire** : c'est le cas quand l'entreprise étend son activité vers des couples produit/marché demandant des compétences fonctionnelles identiques à celles déjà obtenues. Sa représentation la plus pure correspond à l'intégration verticale, représentative d'une expansion orientée vers la même industrie.
- La diversification **liée-supplémentaire** : c'est le cas quand l'entreprise se tourne vers un nouveau secteur qui nécessite que l'entreprise adjoigne de nouvelles compétences

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

fonctionnelles à celles déjà existantes et que ceci induise des changements minimes sur le produit et le marché initial. Sa forme extrême est l'intégration horizontale.

1-2-2-Autres typologies

On distingue d'autres types de diversification : la diversification sectorielle, la diversification géographique, la diversification d'activité et la diversification des produits.

1-2-2-1-Diversification sectorielle

Elle consiste à intégrer les actions de sociétés appartenant à divers secteurs d'activités dans le portefeuille d'investissement.

La mondialisation a rendu la diversification sectorielle préférable à la diversification géographique au point où Berdot et al proposent à la suite d'autres auteurs d'identifier le risque systématique³⁸, non plus comme un risque sectoriel. Il est néanmoins important de souligner que la diversification sectorielle n'exclut pas l'internationalisation des investissements en actifs risqués, elle l'inclut³⁹.

1-2-2-2-Diversification géographique

Elle se définit par un élargissement de l'investissement en actifs risqués dans les marchés financiers de différents pays ou région. L'idée ici est de réduire l'effet du risque systématique du marché qui dans le cas de plusieurs marchés géographiques, sera la résultante des risques de ces pays.

Berdot et al(2008), indique qu'une stratégie de diversification géographique rend un investissement moins dépendant de la situation économique (et politique) du pays d'origine.

Ces auteurs précisent néanmoins que les gains potentiels d'une telle stratégie sont réduits, en raison de la globalisation et de son corollaire d'interdépendance des places financières internationales.

1-2-2-3-Diversification d'activité

Cette diversification se traduit par le fait d'ajouter des métiers nouveaux aux activités existantes d'une banque afin d'élargir son champ d'activité.

La banque qui opte pour la diversification de son activité peut bénéficier de meilleure répartition des risques liés aux activités qu'elle exerce, elle lui permet également de se

³⁸ Il correspond à une situation de dysfonctionnement grave du système financier, souvent qualifiée « D'apocalyptique », par laquelle la réalisation d'un risque d'illiquidité de la part d'un ou de quelques établissements de crédit se répercute, par effet de domino, sur un ensemble d'autres entités, provoque des ventes forcées définitives, l'insolvabilité d'un grand nombre d'agents économiques et entreprises.

³⁹ J-P.Berdot et al, « Diversification et valorisation des actifs financiers logique sectorielle contre logique de place », université de Poitiers, faculté des sciences économiques, CRIEF/MOFIB.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

compenser les pertes éventuelles d'un secteur, d'un marché...Ainsi, cette stratégie va contribuer à l'amélioration de la performance de la banque.

Parmi les métiers qu'une banque peut exercer, il y a :

A- La banque de détail

Une banque de détail est un établissement de crédit exerçant des missions diversifiées, elle a une fonction d'intermédiation entre les agents à excédent de financement dont elle collecte les ressources et les agents a besoin de financement à qui elle prête ces ressources.

De Coussergues et Bourdeaux (2010) considèrent la banques de détail comme un établissement de crédit collectant ses ressources grâce à son réseau de guichets et à ses nouveaux canaux de distribution dont la clientèle est essentiellement composée de particuliers, de professionnels et de PME. Ils considèrent également que la banque de détail peut exercer son activité au niveau local, régional, national et international.

Les banques de détail sont très fréquemment des banques domestiques en raison des spécificités à la fois juridiques et culturelles de marché national. Ainsi, lorsqu'une banque s'installe au moyen de sa banque de détail dans un pays étranger, elle le fait régulièrement par fusion-acquisition d'une banque locale⁴⁰.

B- La banque de financement et d'investissement (BFI)

C'est un organisme financier qui regroupe un ensemble d'activités très variées, qui apporte des services et distribue des produits sophistiqués à des grandes entreprises et à des clients institutionnels, à la différence de la banque de détail qui s'adresse au grand public.

Pour Lamarque (1999) la banque d'investissement est composée d'une banque d'affaire et d'une banque financière.

- La banque d'affaire concerne essentiellement l'intervention en fonds propres ou encore l'ingénierie financière. La banque conseille donc ses clients sur des montages financiers tels que des fusions-acquisition.
- La banque financière englobe quant à elle, l'ensemble des activités concernant la gestion mobilière ou encore l'intervention sur les marchés.

C- La banque universelle

Une banque universelle agrège différents métiers bancaires tels que les activités commerciales et d'investissement au sein d'un seul établissement. Ce concept s'oppose donc

⁴⁰ J.Troudart, thèse « Analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques », université Montesquieu, bordeaux IV, 2012, page 59.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

aux banques spécialisées comme les banques de dépôt ou les banques d'investissement. La structure des banques universelles combine des activités de nature fondamentalement différente, alors que les premières tendent à considérer un horizon de long terme, les seconds ont des perspectives à moyen ou court terme.⁴¹

Adjectif constamment employé mais rarement précisé. Banque apte à accomplir toute les activités, tant au niveau national qu'international, liées au métier de la finance.

D- La banque commerciale

La notion de banque commerciale concerne les banques qui agissent comme des opérateurs universels et qui peuvent offrir tous les services et toutes les opérations passives (de prêt) et actives (d'emprunt) qui sont autorisés par la loi. Sa fonction principale est d'intervenir entre l'offre et la demande de ressources financières.

Ces banques peuvent recevoir l'épargne des particuliers et des entreprises (en dépôts, dépôts à terme, etc.) et concéder des prêts et des crédits. La réception de ressources (dépôts) est une opération passive tandis que prêter de l'argent est considéré une opération active.

E- Les activités de trésoreries

La trésorerie bancaire est constituée des ressources à court terme dont la banque a besoin pour accorder les crédits, ou alors les excédents des dépôts qu'elle collecte sur les prêts qu'elle accorde, excédent qui est à placer sur le marché monétaire.⁴² Il s'agit des activités et des services qui comprennent le marché monétaire (commerce des devises), les produits dérivés et la négociation des instruments du marché des capitaux.

1-2-2-4-La diversification des produits

La banque peut utiliser différent facteurs pour produire des services financiers non traditionnel en plus des produits d'intermédiation traditionnel. Il s'agit par conséquent, de diversifier l'utilisation de certains produits afin d'éviter la concentration sur les opérations de crédits par exemple, et pour proposer de nouveaux services aux clients. La diversification des services est très proche de la notion de diversification d'activité car, en proposant de nouveaux services, la banque est entrain de diversifier son activité.

1-3-La distinction entre la stratégie de spécialisation et la stratégie de diversification

Les dirigeants doivent définir la stratégie qu'ils souhaitent adopter pour leur entreprise ainsi que les types de produits que celle-ci va commercialiser et les marchés sur lesquelles elle

⁴¹ L.Lapetit, « Banques universelles et participation des banques dans le capital des entreprises, revue économique », 2003, 54 (4), 857-885. Doi : 10. 3917/reco. 544. 0857.

⁴² DOC- ETUDIANT, 2011.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

va se développer. Face à la concurrence, ils peuvent choisir soit une stratégie de développement au sein du même domaine (spécialisation) soit une diversification des activités de l'entreprise (diversification).

La spécialisation est définie comme le moyen de se différencier par rapport aux concurrents par la singularité des activités assurées et proposées ; cette singularité permettra a priori, de créer de la valeur ajoutée. Ainsi, dans un marché donné, la concentration est définie par rapport au nombre de concurrents et à l'inégalité de leurs dimensions respectives. En d'autres termes la concentration d'un marché est la concentration du nombre d'entreprises et de leurs parts respectives de la production totale dans un marché. Cette concentration est considérée élevée lorsqu'il y a une inégalité remarquable de la dimension des intervenants⁴³.

La stratégie de spécialisation consiste à maintenir l'entreprise dans un seul domaine ou secteur d'activités pour y développer et exploiter des compétences spécifiques, sans chercher à y adjoindre de nouvelles activités. Autrement dit, cette stratégie repose sur l'exploitation d'un ensemble unique de savoir et de savoir-faire, l'entreprise met alors l'accent sur son métier de base, pour lequel son niveau de compétences est bon, ce qui lui donne un avantage concurrentiel décisif.

Se spécialiser, pour une entreprise, c'est ainsi s'efforcer d'utiliser toutes les opportunités qu'offre le marché sur lequel on évolue. Par contre se diversifier consiste pour une entreprise à se lancer dans des activités nouvelles pour elle, qu'il s'agisse de nouveaux produits et/ou de nouveaux marchés, autrement dit élargir son domaine d'activité.

Cette stratégie de diversification contribue à une rentabilité plus élevée pour l'entreprise ou à l'acquisition d'un meilleur avantage compétitif et enrichit ainsi son portefeuille d'activités.

À la différence de la spécialisation, l'entreprise qui opte pour la diversification doit maîtriser de nouvelles compétences pour réussir dans le ou les nouveaux domaines d'activités stratégiques.

1-4- La diversification et les grandes théories financières

Dans la littérature, plusieurs arguments sont en faveur de l'utilisation de la diversification. Certaines théories justifient ce choix et l'encouragent, comme nous allons le constater ci-dessous.

⁴³ M.A.Chatti, thèse, « Diversification bancaire, performance, éthique : Alternative ou complémentarité ? », université Paris Ouest, Nanterre, la Défense, 2010, page 19.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Toutefois, certaines théories financières font état du fait que les banques peuvent souffrir de nombreux problèmes, ou encore doivent faire face à des conflits de régulation ou de supervisions directement liés à leur choix de se diversifier ou non.

Pour appréhender cette théorie de diversification, il faut d'abord bien comprendre certains principes de bases.

1-4-1-La théorie d'agence

La théorie d'agence permet de développer les stratégies adoptées par les entreprises en fonction du rôle qui est joué par le principal ou l'agent.

1-4-1-1-La relation d'agence

La définition la plus classique d'une telle relation d'agence est celle donné dans un article fameux de Jensen et Meckling (1976) « Nous définissons une relation d'agence comme un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent »⁴⁴.

Cette relation traduit une situation de dépendance entre deux agents, la situation d'un agent dépend de l'action d'un autre agent.

1-4-1-2-Les coûts d'agence

Les coûts d'agence peuvent correspondre à des coûts de surveillance supportés par le principal (actionnaire) pour limiter le comportement opportuniste de l'agent (par exemple le dirigeant) et les coûts engagés par le principal pour orienter le comportement de l'agent.

La littérature présente les coûts d'agence comme la somme des trois coûts :

A. Le coût d'obligation ou d'engagement

Les coûts d'engagement résultent de la rédaction par la firme de rapports financiers et de la réalisation d'audits par des experts extérieurs à la firme⁴⁵ que l'agent peut avoir lui-même encouru pour mettre le principal en confiance (coût de motivation).

B. Les coûts de surveillance

Ces coûts sont également désignés dans la littérature anglo-saxonne comme les « *monitoring costs*⁴⁶ ». Ils représentent les coûts auxquels doivent faire face les actionnaires (le principal) pour pallier le risque d'opportunisme du dirigeant (l'agent). L'actionnaire engagera

⁴⁴ B. Coriat et O. Weinstein, « Les nouvelles théories de l'entreprise », Edition librairie française, 1995.

⁴⁵ H.Gabrie et J-L.Jacquier, « Les théories modernes de l'entreprise : l'approche institutionnelle », Edition ECONOMICA, 2001, page 248.

⁴⁶ Ces couts peuvent être représentés par tout le dispositif d'audit mis en place pour contrecarrer les décisions opportunistes du dirigeant.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

des coûts afin que le gestionnaire ne développe pas un comportement individualiste, et ne cherche pas à remplir ses propres intérêts.

C. Les coûts d'opportunité⁴⁷

Les différences d'objectif entre le gestionnaire et l'actionnaire conduisent à une perte résiduelle qui est en général supportée par le détenteur du capital. Ces coûts peuvent être symbolisés par l'ensemble des investissements non rentables engagés par l'actionnaire. Si ces coûts sont supposés être du seul fait de l'actionnaire, il faut toutefois souligner que ces pertes peuvent être répercutées sur le dirigeant. Donc, ce dernier encourt également un risque.

Afin de pallier les risques énoncés ci-dessus, deux comportements vont se dégager. L'actionnaire va diversifier ses investissements afin de minimiser ses risques, et le manager aura tendance à essayer de minimiser son risque en diversifiant son entreprise.

Ce risque dont parlent ces auteurs est lié à l'implication directe du manager quant aux résultats de l'entreprise. En effet, ils soulignent dans leur article, le lien qui existe entre le manager et le chiffre d'affaire de la société. Si l'entreprise réalise un mauvais chiffre d'affaire, la crédibilité du manager est directement affectée et celui-ci peut s'exposer à une baisse de salaire voire à une expulsion.

Donc la diversification apparaît comme l'une des stratégies sur lesquelles les organisations doivent bâtir leur pérennité.⁴⁸

1-4-2-La théorie du portefeuille

La théorie de Markowitz (1959) permet de donner au concept de diversification une définition rigoureuse.

Au sens large la diversification d'un portefeuille signifie : « atténuation du risque par la combinaison au sein du portefeuille de plusieurs actifs financiers ».⁴⁹

La théorie moderne du portefeuille développée par Markowitz en 1952 présentée sous le nom de "diversification efficiente", expose comment la diversification permet à un investisseur rationnel d'optimiser son portefeuille, via une combinaison d'actifs risqués et sans risque, c.-à-d. obtenir une rentabilité faible mais certaine, ou accepter de prendre un risque dans l'espoir d'accroître cette rentabilité.

⁴⁷ La littérature anglo-saxonne parle de « Résiduel losses », c.-à-d. de pertes résiduelles.

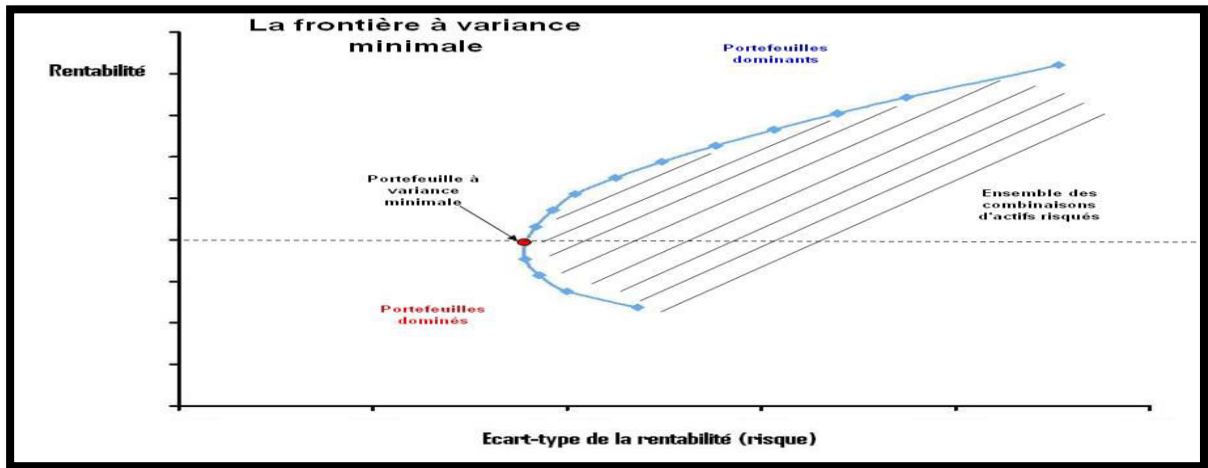
⁴⁸ N.Amenc, « Théorie du portefeuille et analyse », 2002.

⁴⁹ Définition prise de l'ouvrage de Cobbaut, 1997.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

En effet, pour pouvoir juger d'un quelconque intérêt lié à la diversification financière, il faut bien prendre en compte que l'on peut quantifier mathématiquement la rentabilité d'un actif. Celle-ci s'apprécie généralement en fonction de deux facteurs principaux, à savoir l'espérance de rentabilité qu'elle peut procurer et le risque qu'elle implique.

Mais ce n'est pas tout, la diversification atteint son réel optimum si notre panier regroupant l'ensemble des actions du marché intègre un actif sans risque. Par actif sans risque, Markowitz entend par exemple une valeur monétaire ou obligataire à faible rémunération mais surtout à risque nul ou proche de zéro. De là, il déterminera ce qu'on appellera par la suite, la frontière efficiente de Markowitz qui révèle l'ensemble des portefeuilles qui optimisent l'effet de diversification. Cette frontière, représentée graphiquement par la courbe bleue ci-dessous se trace comme suit :



Source : Markowitz 1952(La théorie moderne du portefeuille).

Markowitz montre que tout investisseur pour le moins rationnel, va chercher à optimiser le couple rentabilité/risque pour gagner le plus tout en prenant le moins de risque possible. C'est ici qu'intervient la théorie de diversification efficiente qui a justement pour objectif d'optimiser ce ratio.

2- Revue de littérature

Dans le contexte de la déréglementation financière qui a eu lieu dans les années soixante-dix et quatre-vingts, les systèmes bancaires ont fait face à des changements majeurs sous la forme d'une concurrence accrue, concentration et restructuration. Un large volet de la recherche s'est focalisé sur l'étude et l'analyse des effets de ces tendances sur la rentabilité d'une banque qui est une condition indispensable à sa survie, elle est révélatrice de sa qualité de gestion et de sa position concurrentielle sur le marché bancaire.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Dans l'analyse de la rentabilité on cherche à comprendre le potentiel dont dispose l'institution pour créer de la valeur, compte tenu de son importance tout en défendant ses positions de marché. Cela implique une évaluation de la rentabilité historique de la banque, mesurée en rapportant le résultat économique aux actifs à risque.

Dans la littérature économique et financière deux indicateurs clés ont été avancés pour mesurer la rentabilité bancaire. Il s'agit de la profitabilité des actifs et la marge d'intérêt. Néanmoins, le consensus est loin d'être pleinement réuni autour de la question de l'impact de certains variables sur la rentabilité bancaire tel qu'elle est mesurée.

La rentabilité des banques se mesure généralement par la rentabilité des actifs (ROA), la rentabilité des capitaux propres (ROE) ou la marge nette sur intérêts (NIM), et en fonction des déterminants internes qui sont aussi parfois appelés déterminants microéconomiques, ces derniers sont issus des documents comptables de la banque, tels que le compte de pertes et profits, le bilan et le hors bilan. Ils peuvent être qualifiés de variables managériales, organisationnelles ou microéconomiques.

Tandis que les déterminants externes sont des variables qui reflètent l'environnement économique, financier et légal susceptibles d'affecter les performances des établissements bancaires (Abdelaziz ROUABAH 2006).

De nombreuses études ont tenté d'expliquer la contribution de telle ou telle variable sur la rentabilité des banques. Il est à noter que très souvent, les auteurs trouvent des résultats différents voire hostile. Cela s'explique notamment par les données différentes qu'ils utilisent, qui recouvre des périodes et des territoires différents.

Ainsi certains auteurs ont étudié la rentabilité de la banque à partir des données sur plusieurs pays, tels Demerguç-Kunt et Huizinga (1999), Abreu et Mendes (2002), d'autres études ont plutôt étudié la relation qui existe entre la rentabilité des banques et ses déterminants en se référant à un seul pays, tels que : Berger (1995), Barajas et al (2001), Ben Naceur et Goaid (2001) et Guru et al (2002).

2-1-Les critères qui déterminent la rentabilité bancaire

L'estimation de la plupart des facteurs internes et externes indiqués par la littérature se fait à partir de données difficilement généralisables. La littérature suggère plusieurs facteurs susceptibles d'influencer la rentabilité des banques. En effet, nous citons par exemple les

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

travaux de : Short (1979), Benston et al (1982), Kolb et Demong (1988), Genay (1999), Halkos, Salamouris (2004), Demirguç-Kunt et Huizinga (2000) et Goddard et al (2004) qui ont étudié l'impact de la taille sur la rentabilité des banques. Edwards et Heggstad (1973), Bourke (1989), Miller (1997), Abreu et Mendes (2002) et Ben Nacer et al (2010) ont étudié l'impact du risque sur la rentabilité des banques.

D'autres auteurs, tels Altunbas et al (2001), Maudos et al (2002), Athanasoglou et al (2008), Lui et al (2010) et Berger et Humphrey (1997) ont étudié le niveau d'efficacité. Dietrich et Wanzendied (2011), Demirguç-kunt et Huizinga (1999) et Barros et al (2007) ont étudié la diversification des revenus. La lecture sélective de ces travaux nous a permis de retenir quelques variables, internes et externes, jugées plus concordées pour notre étude.

2-1-1- Les critères internes

Les déterminants internes ou microéconomiques sont représentés par l'ensemble des facteurs qui sont liées à la gestion interne de la banque.

2-1-1-1-Le degré de diversification

Dans la littérature, plusieurs études vérifient qu'il existe une forte relation positive entre la stratégie de diversification et la performance des banques.

Chandler (1997) et Teece (1980) affirment que les firmes diversifiées profitent des économies d'échelle, ce qui se traduira par l'augmentation de leur rentabilité.

Une autre étude a été faite par Jensen et Ruback (1983), qui ont affirmé que la diversification pouvait aider les banques à explorer et à saisir les meilleures occasions d'investissement et à créer des synergies entre les différentes régions et secteurs augmentant de ce fait la valeur de la firme et sa rentabilité.

Hins et Rice (1990) ont trouvé que cette stratégie permet d'augmenter la flexibilité d'exploitation. En effet, la diversification internationale affecte positivement la valeur de la firme (Morck et Yeung (1991)). Enfin, Villalonga (2000) affirme que la valeur des firmes augmente après une stratégie de diversification. Plus récemment, Dietrich et Wanzendied (2011), démontre et conclut l'effet positif de la diversification sur la performance.

D'autres études aboutissent au résultat inverse et suggèrent que ce mouvement vers les résultats non liés aux intérêts n'a pas amélioré le couple risque-rentabilité.

Thomas (1999), Doukas et al (2001), Liu et Qi (2001) affirment que la complexité organisationnelle des firmes diversifiées augmente le coût des études engagé par les analystes.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Selon Lang et Stulz (1994), Berger et Ofek (1995), les managers incompetents vont entreprendre de mauvais projets pour des fins personnelles, par la suite d'autres auteurs tels que Goel et al (2000) ont renforcé l'opinion de ces derniers toute en indiquant que le manager vise à maximiser ces compétences perçu par le marché, il va donc allouer le maximum de ressources intangibles aux divisions les plus pertinentes.

Hit, Hoskisson et Kim (1997) ont trouvé qu'il existe un rapport non linéaire entre la diversification et la performance. Il propose que la performance de la firme, soit au départ positive mais par la suite, elle deviendra négative cela est due à l'augmentation de la diversification géographique.

La relation entre la diversification et la théorie d'agence a également un impact négatif sur la performance de banques diversifiées, en plus de la divergence d'intérêt entre le dirigeant manager et les actionnaires, l'asymétrie d'information est une autre problématique que les banques doivent prendre en compte lors du choix de la stratégie de diversification.

En effet, selon Grant (1987), Sambharaya (1996), Quiand et Li (2002), la diversification internationale à un impact négatif sur la performance à cause de l'asymétrie d'information, du manque de surveillance et à cause de la forte délégation et la décentralisation.

Dans le cadre du secteur bancaire algérien nous supposant que les banques algériennes optent ces dernières années à des stratégies de diversifications pour pouvoir répondre aux besoins de leurs clients et leur fournir de nouveaux services bancaires.

Nous proposons, alors, l'hypothèse suivante :

H₁ : La diversification des revenus à un impact positif sur la rentabilité des banques algériennes.

2-1-1-2-La taille

Concernant ce point, l'impact sur la rentabilité bancaire, discuté différemment entre les chercheurs, exige la classification de trois groupes : il existe ceux qui considèrent que la taille a un impact positif sur la performance. Ceux qui lui trouvent un impact négatif et ceux pour qui l'impact est non significatif.

Dans le premier groupe, là où l'impact est positif sur la performance, Short(1979) et Passoirs et al (2007) justifient leurs résultats en avançant plusieurs arguments, on y trouve :

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

- Une taille importante permet de réduire les coûts en raison des économies d'échelle que cela entraîne ;
- Les banques de taille importante peuvent en outre lever du capital à moindre coût.

Dans le deuxième groupe, les auteurs montrent les effets négatifs de la taille et renforcent l'idée selon laquelle plus une entreprise est grande, plus elle est difficile à gérer. En outre, les auteurs rappellent que la taille peut résulter d'une stratégie de croissance agressive, obtenue au détriment des marges de la performance.

Enfin, dans le troisième groupe, les auteurs tels que Goddard et al (2004), Micco et al (2007) et Athanasoglou et al(2008) ne relèvent pas, statistiquement, l'impact de la taille sur la rentabilité des banques.

A la lumière de ces travaux empiriques et compte tenu des caractéristiques des banques algériennes qui sont en surliquidité bancaire nous proposons l'hypothèse suivante :

H₂ : La taille a un impact négatif sur la rentabilité des banques algériennes.

2-1-1-3 Le risque de crédit

Une littérature importante s'intéresse à la notion de risque et de la performance. Cette littérature découle de la modélisation de Shrieves et Dahl (1992)⁵⁰ qui démontent une influence simultanée et positive entre l'évolution du niveau de capital et l'évolution du niveau de risque des banques américaines. Ainsi, à une hausse du niveau de risque correspond une hausse du niveau de fonds propres détenu et inversement. De même, d'autres travaux confirment cette relation à savoir Kwan et Eisenbeis (1995) pour les banques américaines, Altunbas et al (2004)⁵¹ pour les banques européennes, Heid et al (2004)⁵² pour les banques allemandes et Godlewski (2004) pour les banques des pays en développement.

D'autres travaux arrivent aux mêmes conclusions que Shrieves et Dahl concernant la prise de risque des banques mais il y a un point de distinction qui réside dans l'indicateur du

⁵⁰ Shrieves et Dahl, 1992 « Environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents, université lille 3.

⁵¹ Altunbas et al, 2004 « Réglementation de la comite de bale, prise de risque et performance des banques européennes », université rennes.

⁵² Heind et al, 2004 « Réglementation de la comite de bale, prise de risque et performance des banques européennes », université rennes.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

niveau de capital qui est retenu dans ces études. Dans les travaux de Shrieves et Dahl et ceux qui suivirent et démontrèrent une influence positive et simultanée, l'indicateur retenu est le ratio fonds propres sur le total des actifs bancaires. Cependant, les travaux de Jacques et Nigro (1997)⁵³, Aggarwal et Jacques (2001) pour les banques américaines, Van Roy (2003) pour les banques européennes, Rime (2001)⁵⁴ pour les banques suisses, Murinde et Yaseen (2004) pour les banques africaines et du Moyen-Orient trouvent une influence simultanée, mais négative entre le niveau de capital et le niveau de risque.

Enfin, les travaux de Kwan et Eisenbeis (1995), Altunbas et al (2004) et Godlewski (2004) mettent en évidence une influence simultanée, mais négative entre le niveau de risque et la rentabilité de la banque. Ce résultat indique qu'une hausse du niveau de risque de la banque conduit à une baisse de la performance et réciproquement. Ce résultat s'inscrit dans la filiation des préconisations du comité de Bale et souligne l'intérêt d'une réduction de la prise de risque en vue d'améliorer la rentabilité de la banque.

Les résultats de ces travaux empiriques, nous incite à formuler l'hypothèse suivante :

H₃ : Le risque a un impact négatif sur la rentabilité des banques algériennes.

Afin de prendre en compte les différences dans les niveaux du risque encouru par une banque qui est un élément indissociable de son activité de collecte de dépôt et d'octroi de crédit, nous nous intéressons aux différentes manières qui nous permettent de prendre en considération le degré du risque auquel la banque doit faire face.

A- La liquidité

Elle est mesurée par le ratio des prêts sur les actifs ; plus le ratio est élevé plus la banque dispose moins de liquidités ; la grande majorité des auteurs ont trouvé une relation positive entre ce ratio et la performance et par conséquent une relation négative entre la liquidité et la performance.

La liquidité est l'un des principaux facteurs financiers qui déterminent la rentabilité bancaire. On peut la définir, également comme la somme des billets et de la monnaie centrale détenus par des établissements de crédit.

Berger et Bouwman (2009) ont expliqué en détail l'impact positif de la liquidité sur la valeur des banques mais ils n'ont pas étudié sur la rentabilité, ce qui explique peut-être ces résultats à l'opposé de la littérature existante. Ces auteurs avancent l'argument qu'une banque

⁵³ Jacques et Nigro, 1997 « Environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents.

⁵⁴ Rime, 2001 « Environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents ».

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

avec un ratio élevé de prêts sur ses actifs pourrait être moins bien armée en cas de survenance d'événements de crise imprévus.

Miller (1997), Abreu et Mendes (2002), ou Nacer et al (2010), interprètent en fait le ratio prêts sur actif comme une mesure de risque de crédit c'est à dire plus ce ratio est élevé plus le nombre de crédits accordé par les banques est élevé, ce qui implique une augmentation du risque de crédit.

Pour rémunérer ce risque de crédit supérieur, les banques vont augmenter leurs marges sur les intérêts de prêts, ce qui augmente le NIM et la rentabilité.

Molyneux et Thornton (1992), cherchant vérifier les travaux de Bourke, analysent d'autres données et trouvent un impact négatif, mais statistiquement peu significatif.

De cela découle l'hypothèse suivante :

H_{3.a}: La liquidité à une influence positive sur la rentabilité des banques algériennes

B- La capitalisation

La capitalisation se mesure par le ratio des capitaux propres sur les actifs (ratio CAR pour capital-asset ratio) en raison de deux mécanisme⁵⁵ :

- Un ratio élevé signifie un risque moindre, et la théorie des marchés à l'équilibre qui prônent une relation très forte en risque et rentabilité nous amènerait à en déduire une rentabilité moindre.
- L'augmentation de ce ratio peut signifier que la part de dette diminue donc cela implique un moindre bénéfice lié à l'exonération fiscale des charges de la dette.

Bourke (1989) a trouvé une relation positive et significative entre le ratio de capital et la rentabilité. Selon lui on peut admettre que les banques étant bien capitalisées ont accès à des sources de fonds moins dispendieuses. Abreu et Mendes (2001)⁵⁶ ont également trouvé un effet positif de ce déterminant interne sur la rentabilité. Liu et Wilson (2010)⁵⁷ ont obtenu une

⁵⁵ S.Cousin. « Quels sont les facteurs qui permettent d'expliquer les différences de performance entre les banques de détail française pendant la crise 2007 à 2009 », mémoire master, université paris, 2011.

⁵⁶ M. Abreu, et V. Mendes « Les marges d'intérêt de la Banque commerciale et rentabilité » Preuve de E.Ü. Les pays. WorkingPaperSeries Porto.2001.

⁵⁷ H. Liu, J-O-S. Wilson, "The profitability of banks in Japan". Applied Financial Economics, 2001, pages 20-24

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

relation positive entre le ratio de capital sur actif (KA) et la rentabilité économique et financière.

Berger (1995), Demirguç-Kunt et Huizinga (1999), Abreu et Mendes (2002), Goddard et al (2004), Pasiouras et Kosmidou (2007), Garcia-Herrero et al (2009), Naceur et al (2010) découvrent que les banques les plus performantes sont celles qui parviennent à maintenir un niveau élevé de capitaux propres par rapport à leurs actifs.

Nous formulons l'hypothèse suivante :

H_{3,b}: La capitalisation influence négativement sur la rentabilité des banques.

C- La qualité de crédit

La qualité du crédit, concept assez proche du risque de crédit que nous venons d'étudier, se mesure généralement par deux ratios : le ratio des provisions sur pertes de créances sur le total des créances, et le ratio des provisions sur créances douteuses sur le total des créances.

Comme l'on peut s'y attendre, Miller (1997), Athanasoglou et al(2008)⁵⁸ et Liu et al (2010) trouvent qu'une détérioration de la qualité du crédit réduit la rentabilité financière et économique.

L'impact sur le NIM semble positif car les banques cherchent à augmenter leurs marges pour compenser d'une part le risque de défaut, et d'autre part les coûts additionnels nécessaires pour surveiller ces crédits.

L'étude de Dietrich et al (2011) sur la rentabilité des banques en Suisse est particulièrement intéressante puisque les auteurs étudient l'impact de nombreuses variables sur la rentabilité tant avant la crise que pendant la crise. Ils remarquent parfois une évolution de ces impacts avec l'arrivée de la crise, et c'est notamment le cas pour la qualité du crédit. Ainsi, pré-crise, la qualité du crédit n'avait pas d'impact statistiquement significatif sur la rentabilité des banques.

Les auteurs notent désormais un fort impact positif de la qualité du crédit sur leur rentabilité.

H_{3,c}: La qualité du crédit influence négativement sur la rentabilité des banques algériennes.

2-1-2-Les critères externes

⁵⁸ P.P. Athanasoglou, S.N. Brissimis and M.D. Delis, "Bank-Specific, Industry-Specific and Macroeconomic Determinants of Bank Profitability". *Bank of Greece 2005, Working Paper*, No. 25.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Dans ce type de facteurs, on trouve des variables représentant l'environnement macroéconomique du pays. Parmi ces variables, on retrouve l'inflation et la croissance de l'offre de monnaie qui sont les plus utilisés dans tous les travaux empiriques.

2-1-2-1-L'inflation

Revell(1979) est l'un des créateurs à avoir étudié la relation entre l'inflation et la performance des banques, selon l'auteur, l'effet qu'aura l'inflation sur la rentabilité dépendra à la vitesse à laquelle les revenus et les dépenses des banques augmenteront par rapport à l'inflation. L'effet sur les profits dépendra du degré de précision de l'anticipation face à l'inflation.

Avec une anticipation juste, la banque pourra augmenter le taux sur ses prêts à l'avance. De cette façon, ses revenus augmenteront plus rapidement que ces coûts d'opérations, permettant ainsi à la banque d'acquiescer des profits plus élevés.

Bourke(1989), Molyneux et Thornton(1992), Demirguç-Kunt et Huizinga (1999), Pasiouoras et Kosmidou (2007) ont testé empiriquement l'hypothèse de Revell(1979) et ils ont démontré qu'il y avait une relation positive entre l'inflation et la rentabilité.

Deux études aboutissent toute fois à un résultat opposé : celles d'Afanasiéff et al (2002) et celle de Ben Naceur et Kandil (2009). Elles concluent que l'inflation influe négativement sur la rentabilité. Ben Naceur et Kandil proposent l'explication suivante : l'activité principale des banques (surtout commerciales) est l'octroi de crédit. Le marché repose donc sur une offre (fourni par les banques), et une demande de crédit (celle des particuliers et des entreprises).

L'inflation réduirait la demande de crédit, parce qu'elle augmente l'incertitude sur l'avenir. Or il a été prouvé que les particuliers et les entreprises, si leur degré d'aversion au risque varie, sont très généralement averses à l'incertitude (*ambiguity-aversion*). Cette chute de la demande entraînerait une baisse des crédits et donc une baisse de la performance. A cet égard nous proposons l'hypothèse suivante :

H₄: L'inflation influence négativement sur la rentabilité des banques algériennes.

2-1-2-2- La croissance de produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est un indice qui mesure le niveau de la croissance de l'activité économique, qui a un impact positif sur la performance bancaire puisque la croissance de l'activité économique entraîne une augmentation des investissements ; plus les crédits sont élevés plus la

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

rentabilité augmente, ces résultats sont confirmés par une majorité des auteurs qui ont étudié cette relation, à savoir Goddard et al (2004) et Bikker et Hu (2002).

Contrairement à Claeys et Vennet (2008) qui étudient la situation en Europe et trouvent que cela n'est vrai que en Europe occidentale, mais que l'impact est nul sur les banques d'Europe de l'Est.

Bernake et Gertler (1989) et Demirguç-Kunt et al (2004) découvrent même une relation inverse entre la croissance du PIB et la rentabilité des banques. Une des explications qu'ils avancent est la suivante : dans la période de récession, le risque de défaut des emprunteurs augmente. Pour compenser ce risque plus élevé, les banques augmentent le taux d'intérêts sur les prêts, ce qui améliore leur rentabilité.

A partir de ce qui précède nous pouvons établir l'hypothèse suivante :

H₅: Le PIB a un impact positif sur la rentabilité des banques algériennes.

Conclusion

La banque constitue l'une des branches économiques les plus méconnus, tant par ses utilisateurs que par la plupart de ses employés. Elle apparaît comme une gardienne de dépôts, une distributrice de crédits ou une conseillère privilégiée.

En exerçant ces fonctions, la banque est influencée par ses caractéristiques propres à elle ainsi que son environnement. De ce fait la rentabilité est directement ou indirectement liée et influencé par ces différentes variables qui déterminent son niveau.

Conclusion du chapitre

La rentabilité est le résultat final mesurable de l'échec ou de la réussite de la gestion d'une banque, comme tout établissement financier cette dernière cherche à trouver le meilleur compromis au profit de l'investisseur du couple rendement/ risque.

Afin d'éviter le risque les banques choisissent de se diversifier, elles ont pour objectif principale d'améliorer la rentabilité d'un établissement bancaire toute en encadrant le risque de perte en capital, autrement dit, elle vise à protéger les capitaux investis contre les risques associés à la détention d'un nombre trop limité d'actifs.

Chapitre II : La diversification bancaire comme moyen de réduire le risque

Il en résulte notamment que le système bancaire algérien comme étant indispensable pour tous établissements bancaires.

Après avoir abordé les fondements théoriques d'une manière globale, et présenter les différentes méthodes économétriques. Dans le chapitre suivant, nous allons tester empiriquement les hypothèses énoncées dans le deuxième chapitre, et ce dans le cadre des banques de notre échantillon d'étude.

Chapitre III

*La stratégie de diversification des revenus dans le
cadre des banques algériennes*

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Introduction

Comme nous l'avons déjà évoqué dans le deuxième chapitre, la notion de la diversification dans les opérations bancaires est un thème fondamental de recherche et de discussion. Les études traitant cette problématique sont consistantes malgré leurs résultats conflictuels. En effet, certains affirment que la diversification a un impact négatif sur la rentabilité des établissements bancaires. D'autres soutiennent la thèse selon laquelle la diversification est un moyen efficace d'accroissement de la rentabilité et de réduction des risques des établissements bancaires.

Par conséquent, une certaine divergence existe entre les auteurs sur ce point. Cependant, tous s'accordent sur le fait que cette stratégie permet de faire face à un risque important qui peut toucher les banques.

Les deux premiers chapitres de ce mémoire ont été consacrés à l'étude de l'aspect théorique de l'impact de la diversification des revenus sur la rentabilité bancaire, après avoir passé en revue les différents concepts théoriques que nous souhaitons mobiliser pour notre étude empirique. A présent nous allons appréhender la réalité de l'application de cet aspect dans le cas des banques algériennes.

Dans ce dernier chapitre nous tenterons d'orienter cette étude vers une analyse critique en faisant ressortir les différents problèmes tout en proposant des solutions et des recommandations à nos diverses questions de recherche.

Dans la première section nous nous intéressons à l'évolution des différents indicateurs de l'intermédiation bancaire en Algérie, ensuite la deuxième section sera consacré pour la validation empirique où nous allons présenterons les différentes variables utilisées dans le cadre d'étude pour pouvoir ensuite estimer le modèle et effectuer les tests nécessaires.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Section 1 : L'évolution des indicateurs de l'intermédiation bancaire en Algérie

Le rôle des banques actuellement est capital dans l'économie générale d'un pays, en facilitant la rencontre des détenteurs de fonds disponibles et des emprunteurs, en favorisant le développement sélectif des entreprises. Nous présenterons dans cette section l'évolution de quelques indicateurs du système bancaire algérien.

1- Solidité du secteur bancaire algérien

1-1-Les ressources collectées

La collecte est une pratique qui consiste, pour les banques à recueillir des dépôts de capitaux auprès des différents investisseurs. La collecte de dépôts alimente les ressources d'une banque (son passif), elle permet aux banques de se procurer des liquidités tout en développant leurs activités et notamment en transformant les ressources collectées en crédit.

L'encours des dépôts à vue et à terme, collectés par les banques, est en baisse 2015 (-2,2 %), contre un accroissement de 17,8 % en 2014 et 8,6 % en 2013.

En incluant les dépôts affectés en garantie d'engagements par signature (crédit documentaire, avals et cautions), qui ne sont pas inclus dans la masse monétaire au sens de M2, le total des dépôts est en légère hausse (+0,9 %), contre une hausse de 17,1 % en 2014 et 7,6 % en 2013.

Les données ci-après, relatives aux banques et à la caisse d'épargne, en témoignent.

Tableau N°4 : Evolution des ressources collectées des banques publiques (y compris CNEP) et des banques privées.

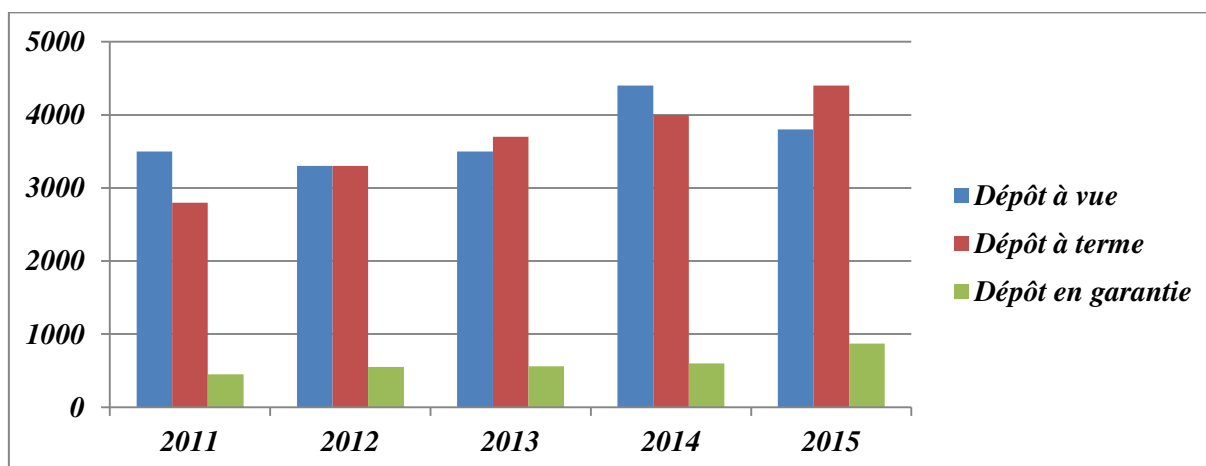
En milliards de dinars ; fin de période

	2011	2012	2013	2014	2015
a) Dépôts à vue	3495.8	3356.4	3537.5	4434.8	3891.7
Banques publiques	3095.8	2823.3	2942.2	3712.1	3297.7
Banques privées	400.0	533.1	595.3	722.7	594.0
b) Dépôts à terme	2787.5	3333.6	3691.7	4083.7	4443.3
Banques publiques	2552.3	3053.6	3380.4	3793.6	4075.7
Dont : dépôts en devises	272.4	295.9	324.2	348.8	428.8
Banques privées	235.2	280.0	311.3	290.1	367.6
Dont : dépôts en devises	31.2	43.3	45.7	56.0	67.2
c) Dépôts en garanties*	449.7	548.0	558.2	599.0	865.7
Banques publiques	351.7	426.2	419.4	494.4	751.3
Dont : dépôts en devises	1.2	3.8	3.0	1.4	8.8
Banques privées	98.0	121.8	138.8	104.6	114.4
Dont : dépôts en devises	1.6	1.1	1.4	1.9	1.8
d) Total de ressources collectées	6733.0	7238.0	7787.4	9117.5	9200.7
Part des banques publiques	89.1%	87.1%	86.6%	87.7%	88.3%
Part des banques privées	10.9%	12.9%	13.4%	12.3%	11.7%

Source : rapport d'activité de la banque d'Algérie pour l'année 2015.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Figure N° 01 : Présentation graphique de la répartition des ressources collectées par la banque d'Algérie.



Source : rapport d'activité de la banque d'Algérie pour l'année 2015.

Après la baisse progressive enregistrée jusqu'à 2013, la part des dépôts des banques publiques est en légère hausse en 2014 et 2015 (87,7 % et 88,3 % respectivement) ; la part des banques publiques dans le total des ressources collectées restant encore très élevée.

Compte tenu de la relative stagnation, voire légère baisse, des dépôts du secteur des hydrocarbures, dépôts principalement à vue, la part des dépôts à vue des banques dans le total des dépôts collectés est en baisse (46,7 % contre 52,1 % à fin 2014) alors que la part des dépôts à terme progresse.

En effet, en 2015, les dépôts à vue sont en baisse (-12,3 %) aussi bien dans les banques publiques (-11,2 %) que dans les banques privées (-17,8 %), contre une hausse significative de 25,4 % en 2014 (26,2 % dans les banques publiques et 21,4 % dans les banques privées).

En revanche, les dépôts à terme sont en hausse de 8,8 %, soit une hausse de 7,4 % dans les banques publiques et 26,7 % dans les banques privées, contre un accroissement de 12,2 % dans les banques publiques et une baisse de 6,8 % dans les banques privées en 2014. Ainsi, la part des dépôts à terme dans le total des dépôts collectés (à vue et à terme) passe de 47,9 % à fin 2014 à 53,3 % à fin 2015.

Les dépôts reçus pour garantir les engagements par signature des banques (crédits documentaires, avals et cautions) en 2015 ils sont en forte hausse (44,5 %), notamment en ce qui concerne les dépôts de garantie des crédits documentaires (60,2 %) ; le taux d'accroissement des dépôts de garantie étant plus élevé dans les banques publiques (51,9 %) que dans les banques privées (9,4 %).

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

1-2-Les crédits distribués

Dans le cadre de l'allocation des ressources, la distribution des crédits à l'économie est effectuée dans une situation de parachèvement de l'assainissement patrimonial des banques publiques.

L'année 2015 a enregistré une progression soutenue des crédits distribués par les banques. Durant cet exercice, le Trésor a procédé à des rachats de créances non performantes. Le tableau ci-après décrit le profil de l'activité de crédits à l'économie des banques (hors créances rachetées par le Trésor).

Tableau N°5 : Répartition des crédits par banques publiques (y compris CNEP) et banques privées.

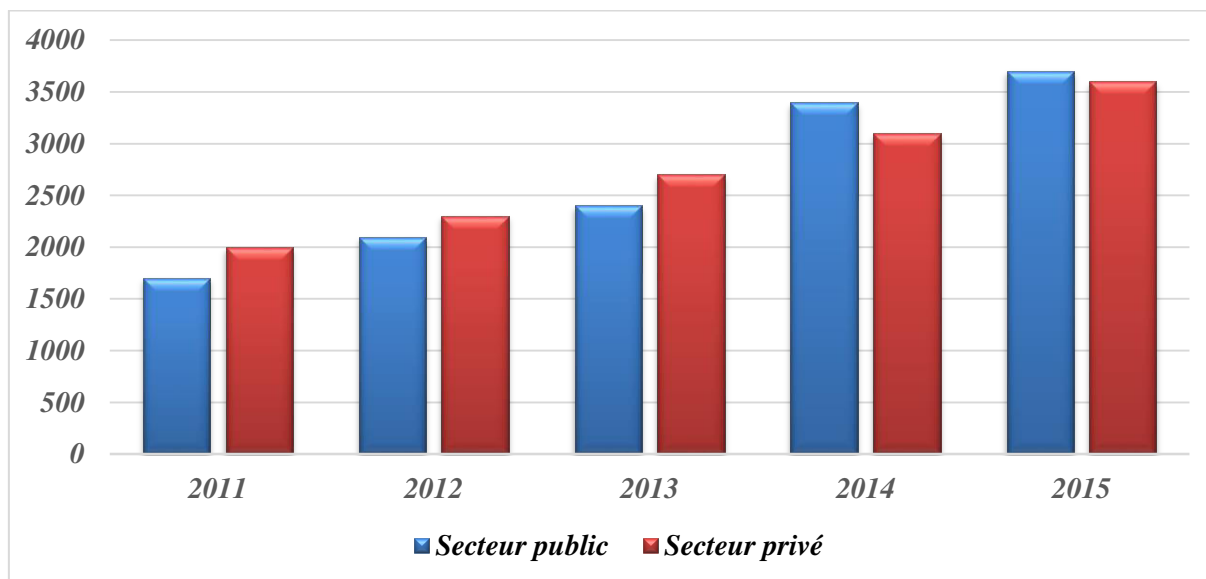
En milliards de dinars ; fin de période

	2011	2012	2013	2014	2015
a) Crédits au secteur public	1742.3	2040.7	2434.3	3382.9	3689.0
Banques publiques	1742.3	2040.7	2434.3	3373.4	3679.5
Crédits directs	1703.3	2010.6	2409.4	3210.3	3521.9
Achat d'obligations	39.0	30.1	24.9	163.1	157.6
Banques privées	0.0	0.0	0.0	9.5	9.5
Crédits directs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Achat d'obligations	0.0	0.0	0.0	9.5	9.5
b) Crédits au secteur privé	1982.4	2244.9	2720.2	3120.0	3586.6
Banques publiques	1451.7	1675.4	2023.2	2338.7	2687.1
Crédits directs	1442.8	1669.0	2016.8	2338.5	2685.4
Achat d'obligations	8.9	6.4	6.4	0.2	1.7
Banques privées	530.7	569.5	697.0	781.3	899.5
Crédits directs	530.6	569.4	696.9	781.3	899.5
Achat d'obligations	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0
c) Total des crédits distribués (net des crédits rachetés)	3724.7	4285.6	5154.5	6502.9	7275.6
Part des banques publiques	85.8%	86.7%	86.5%	87.8%	87.5%
Part des banques privées	14.2%	13.3%	13.5%	12.2%	12.5%

Source : rapport d'activité de la banque d'Algérie pour l'année 2015.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Figure N°2 : Présentation graphique des crédits des banques par secteur



Source : Rapport d'activité de la banque d'Algérie pour l'année 2015.

Il ressort des données ci-dessus que la part des crédits distribués par les banques privées s'est légèrement accrue à fin 2015, après un léger recul à fin 2014, soit 12,5 %, contre 12,2 % en 2014 et 13,5 % en 2013. Les crédits distribués par les banques privées portent sur le financement des entreprises privées et ménages, dont l'épargne financière collectée est en progression régulière.

Le total des crédits des banques, hors rachat de créances non performantes, par le Trésor, s'établit à 7 275,6 milliards de dinars à fin 2015, correspondant à un accroissement des crédits de 11,9 %, contre 26,2 % en 2014 et 20,3 % en 2013. L'accroissement des crédits au secteur public a atteint 9,0 %, contre 39,0 % en 2014, alors que celui des crédits au secteur privé est de 15,0 %, contre 14,7 % en 2014. La part des crédits aux entreprises privées et ménages dans l'encours total des crédits distribués par les banques est en hausse et s'établit à 49,3 %, contre 48,0 % en 2014.

L'encours des crédits distribués au secteur public représente 50,7 % du total des crédits à l'économie contre 52,0 % en 2014, dont 48,4 % en crédits directs (49,4 % en 2014) et 2,3 % sous forme d'obligations émises par les entreprises publiques et détenues par les banques (2,6 % en 2014).

Les banques publiques assurent la totalité du financement direct du secteur public et leur part dans le financement du secteur privé demeure importante (74,9 %, contre 75,0 % en 2014).

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

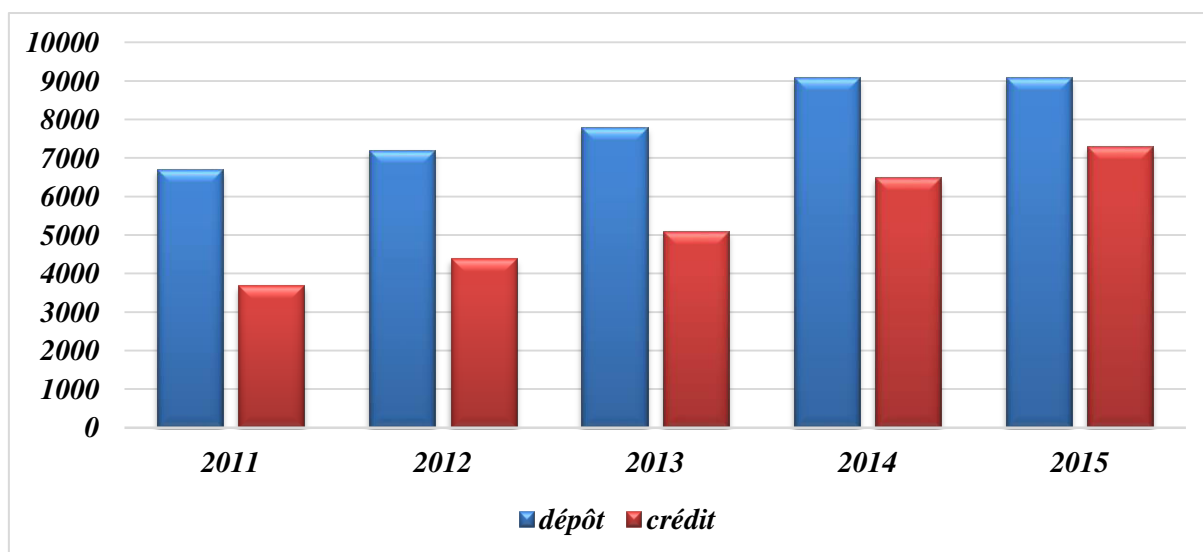
Au cours de l'année sous revue, le flux de crédits des banques publiques a bénéficié plus aux entreprises privées et ménages (348,4 milliards de dinars, contre 315,5 milliards de dinars en 2014) qu'aux entreprises publiques (306,1 milliards de dinars, hors rachats, contre 385,8 milliards de dinars en 2014) ; les banques publiques restent fortement engagées dans le financement de grands projets d'investissement publics, en particulier dans les secteurs de l'énergie et de l'eau.

Quant à l'expansion des crédits distribués par les banques privées en termes de flux, elle s'élève à 118,2 milliards de dinars contre 93,8 milliards de dinars en 2014, le taux de croissance des crédits des banques privées (14,9 %) étant supérieur à celui réalisé par les banques publiques (11,5 %) et a bénéficié, pour une grande part, aux entreprises privées et ménages.

Il importe de souligner que, comme pour les années précédentes, l'encours total des dépôts collectés en dinars auprès des secteurs public et privé, dépôts de garantie des engagements par signature non inclus, reste encore supérieur à l'encours total des crédits distribués à ces deux secteurs, soit un ratio crédits/dépôts de 92,8 %, contre 80,1 % en 2014 et 75,1 % en 2013 ; ce rapport étant plus favorable pour les banques publiques (91,7 %, contre 79,8 % à fin 2014) qu'aux banques privées (101,6 %, contre 82,7 % à fin 2014).

Figure N° 3 : Evolution des crédits distribués et des dépôts

Après avoir expliqué l'évolution des crédits et des dépôts collectés par les banques algériennes, nous présenterons dans la figure n°3, une comparaison entre les deux variables.



Source : Rapport d'activité de la banque d'Algérie pour l'année 2015.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

A partir de ce graphe, on observe une augmentation progressive des crédits et des dépôts au cours de cette période, mais on remarque également que les dépôts dépassent largement les crédits distribués et restent potentiellement importants, c.-à-d. que les banques algériennes ont la capacité de faire face à leurs engagements à tout moment.

Les banques sont donc appelées à rassurer leur clientèle en démontrant leur capacité à répondre à tout moment aux exigences inattendues de ses engagements vis-à-vis des déposants.

2-Statistiques descriptives de l'échantillon d'étude

Avant de présenter quelques statistiques et évolutions des indicateurs des banques faisant l'objet de notre étude, nous présenterons d'abord l'échantillon final ainsi que les différentes sources d'informations

2-1- Les sources d'information

Cette étude a l'objectif d'analyser les principaux facteurs micro et macro-économiques et leur impact sur la rentabilité des banques en Algérie à partir de 2010 jusqu'à 2015. Pour parvenir à cet objectif on doit souligner les sources utilisées dans cette étude.

Les données utilisées pour effectuer la validation empirique de l'impact de la diversification en plus d'autres déterminants de la rentabilité bancaire proviennent de différentes sources. Les données concernant le calcul des variables micro-économiques ont été collectées manuellement à partir des rapports annuels et des états financiers publiés par les banques concernées. Par ailleurs, les données macroéconomiques, ont été extraites du site office nationale des statistiques (ONS).

2-2- Présentation de l'échantillon de l'étude

Notre étude porte sur un échantillon de banques algériennes. Sur une période allant de 2010 à 2015. De la totalité des banques et établissements financiers composant le secteur bancaire algérien, nous étions obligés d'éliminer un grand nombre d'entre eux (plus particulièrement les banques publiques) en raison de la non disponibilité de tous rapports annuels ou tout autres informations, durant cette période.

La détermination de notre échantillon finale est présentée dans le tableau ci-après :

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Tableau N° 6 : Liste des banques algériennes incluent dans l'échantillon

<i>Nom de la banque</i>	<i>Abréviation</i>
Baraka Algérie	Baraka alg
Banque Nationale d'Algérie	BNA
Fransabank El Djazair	FBD
Gulf Bank Algeria	GBA
BNP paribas el djazair	BNP
Société Générale Algérie	SGA
Trust Bank Algeria	TBA
ABC Bank	ABC
TOTAL	08 Banques

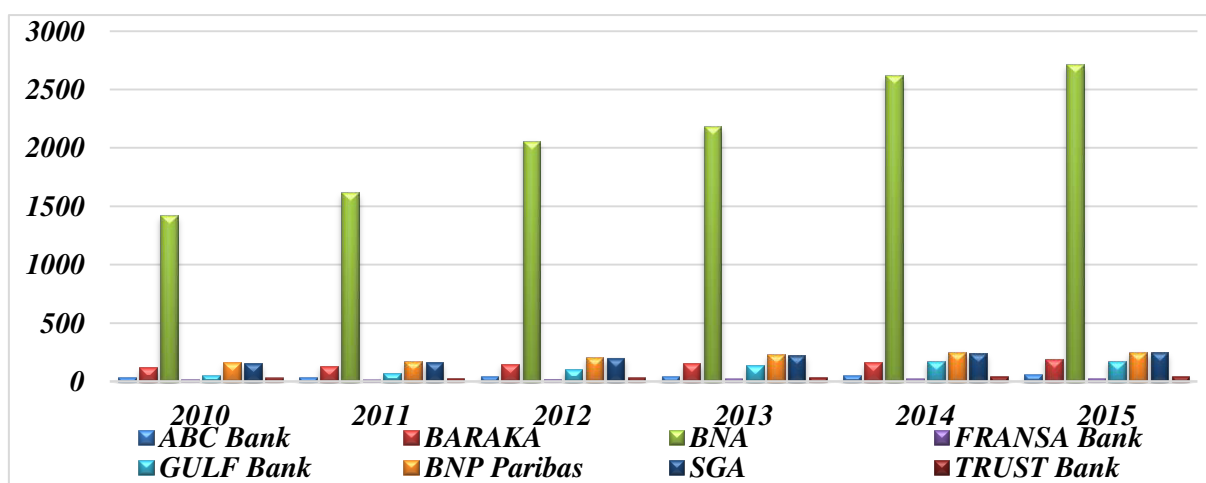
2-3-Analyse de certains indicateurs d'activité des huit banques

Nous allons présenter dans ce qui suit l'analyse de quelques indicateurs d'activité concernant les huit banques faisant l'objet de notre étude, et ce, afin d'avoir une vision globale et générale sur l'évolution de quelques éléments représentant l'activité de ces banques durant la période d'étude 2010-2015.

2-3-1- Total actif

Le total actif est un indicateur de la taille d'une institution financière. Il représente l'ensemble des possessions de la banque. L'intérêt de comparer cet indicateur est simplement de savoir le volume d'actif pour chaque banque.

Figure N° 4 : Actifs annuels des huit banques



Source : Composition personnelle d'après les données collectées.

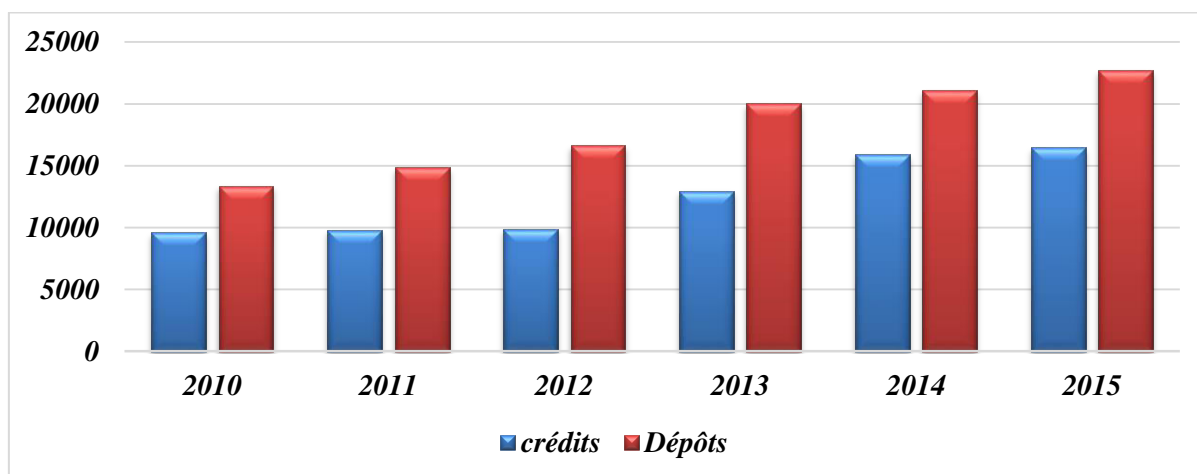
Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

D'après le graphique des actifs annuels des banques algériennes, on constate une forte augmentation des actifs de la BNA qui domine l'ensemble des banques durant les 6 dernières années avec un MT de 2720000000 DA en 2015, à l'opposé de certaines banques tels que FRANSA bank, trust bank et ABC bank qui sont en régression, et pour le reste des banques (BARAKA, GULF Bank, BNP Paribas, SGA) enregistrent des montants moyens malgré les légères augmentations au fil des années.

2-3-2- Evolution des dépôts et des crédits

Dans ce graphique, nous allons observer l'évolution des dépôts et des crédits annuels moyens de notre échantillon (huit banques) sur une durée qui s'étale de 2010 jusqu'à 2015.

Figure N° 5 : Evolution des crédits et des dépôts annuels moyens des huit banques



Source : Composition personnelle d'après les données collectées.

Du point de vue des crédits et des dépôts annuels moyens des huit banques, on constate que la part des crédits distribués par l'ensemble des banques reste stable entre 2010 et 2012, par la suite on remarque une augmentation qui passe de 13.83% à 18.1% en 2013 puis à 22.07% en 2014, enfin à 22.2% en 2015.

Pour ce qui est des dépôts on remarque une augmentation respective durant les 6 ans de 2010 à 2015, 12.28%, 13.68%, 15.3%, 18.43%, 19.42%, 20.88%.

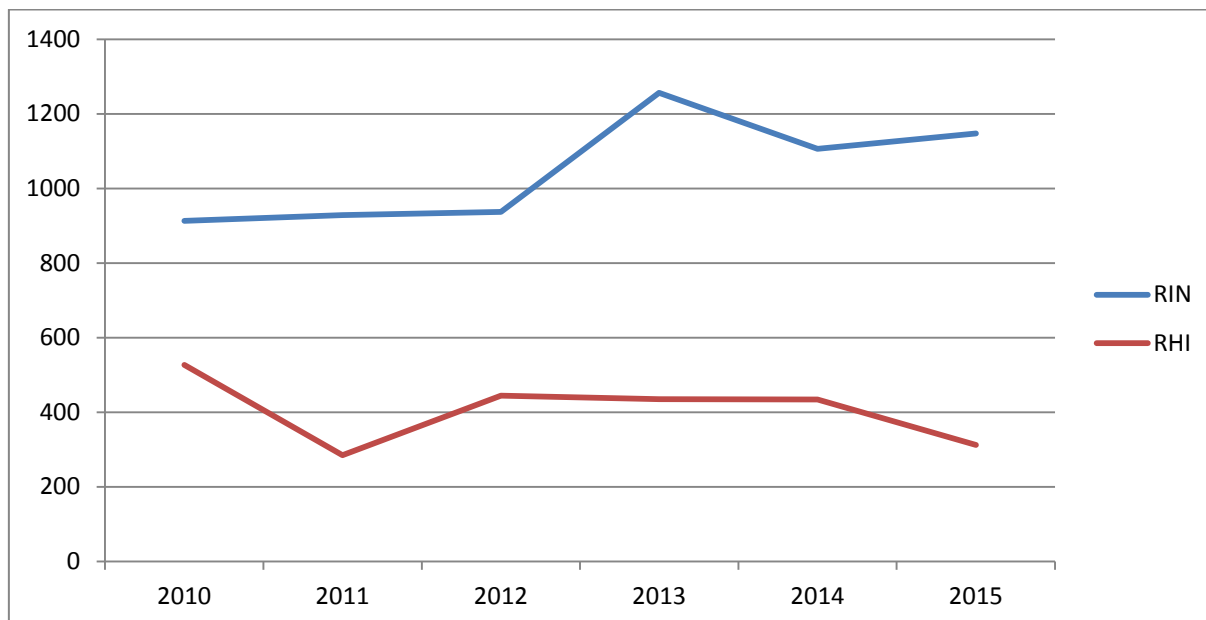
On constate que les dépôts bancaires enregistrent un fort rythme de croissance et ils sont en mesure de couvrir toutes demandes massifs et inattendues des remboursements c.-à-d. que les banques de notre échantillon sont de plus en plus solvable. Ce qui nous permet de dire que la situation du secteur bancaire s'améliore au cours de ces dernières années.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

2-4- Evolution des revenus

Nous présentons dans cette figure l'accroissement des revenus nets d'intérêt et les revenus hors intérêt des huit banques algériennes sur une période de 6 ans de 2010 à 2015.

Figure N° 6 : Évolution des revenus agrégés des huit banques



Source : Composition personnelle d'après les données collectées.

La figure N°6 représente l'évolution des revenus nets d'intérêt (RIN) et les revenus hors intérêt (RHI) à partir des données extraites de bases de données bancaires sur une période qui s'étale de 2010 à 2015.

On remarque que le RIN est constant de l'année 2010 jusqu'à 2012, par contre en 2013 le RIN atteint son seuil. Contrairement aux RHI ou l'on observe une baisse de 2010 à 2011, puis une légère augmentation pour l'année qui suit.

On remarque également que les RIN sont plus important que les RHI.

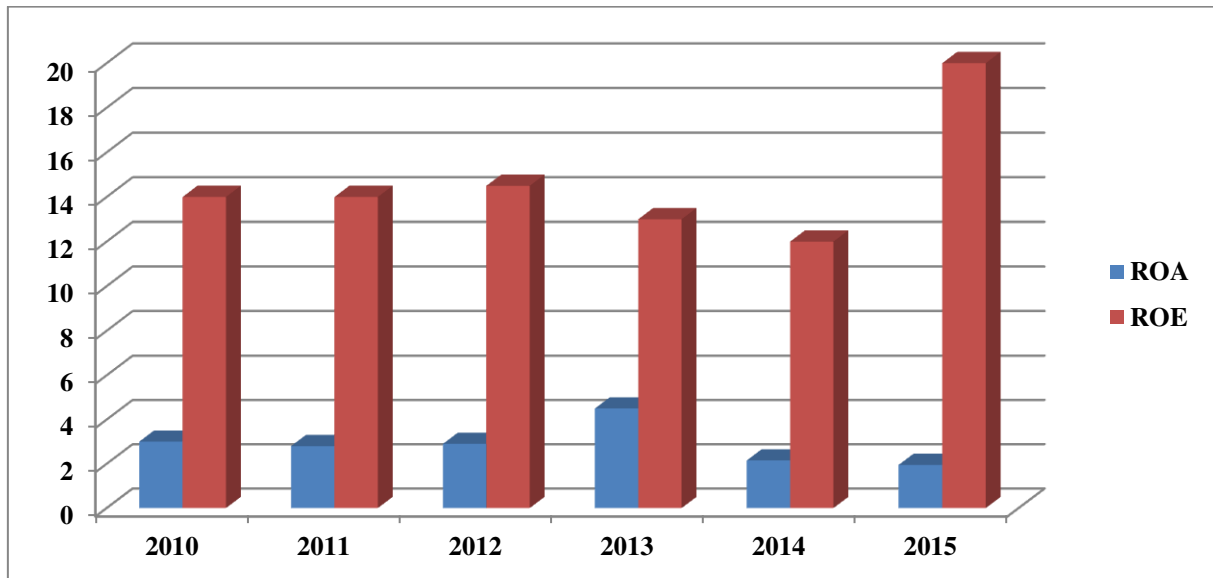
Sachant que l'échantillon étudié est composé principalement des banques privées, nous pouvons expliquer ce résultat par le fait que la croissance du produit bancaire est plus faible pour les banques privées que pour les banques publiques. Cette différence provient essentiellement de la stagnation, voire de la légère baisse, des autres produits bancaires (RHI).

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

2-5-Evolution de la rentabilité (ROA, ROE)

Cette figure présente la rentabilité moyenne des banques pour chaque année, de 2010 à 2015.

Figure N°7 : La rentabilité moyenne des banques pour chaque année



Source : Composition personnelle d'après les données collectées.

Cette figure représente la rentabilité moyenne des huit banques pour chaque année. De 2010 à 2012, les deux variables expliquées restent presque constantes. En 2013, le taux du ROA augmente jusqu'à 26.01% contre 16.76% en 2012, alors que le taux ROE diminue de deux points de pourcentage.

Par la suite on observe une diminution progressive du ratio de rendement par actifs, tandis que le ratio par fonds propres continu à baisser en 2014, puis marque une forte augmentation en 2015.

La baisse de la rentabilité des fonds propres et la relation stabilité du rendement des actifs touchent autant les banques publiques que les banques privées mais pour des raisons différentes.

La baisse de la rentabilité des fonds propres des banques publiques est liée à l'accroissement plus important des fonds propres comparativement à celui des résultats, alors que pour les banques privées, cette baisse résulte de la diminution de leurs résultats. Quant à la relative stabilité du rendement des actifs, elle résulte, pour les banques publiques, d'un accroissement de leurs actifs (et donc de leurs résultats) et, pour les banques privées, d'une baisse de leurs actifs (et donc de leurs résultats).

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Conclusion

La situation du secteur bancaire algérien s'est donc nettement améliorée au cours de ces dernières années et elles ont été considérablement renforcées par la réglementation de 2009 dont l'objectif visé est que les établissements bancaires puissent faire face à leurs engagements et soient mieux protégés en cas de pertes importantes.

Nous nous intéressons dans la section qui suit à une validation empirique des déterminants de la rentabilité de quelques banques algériennes.

Section 2 : Etude économétrique sur la rentabilité des banques algériennes

Cette deuxième section sera consacrée pour l'identification des différentes variables (expliquées et explicatives) ainsi que la présentation de la méthodologie de recherche de notre travail, par la suite on passera à une analyse descriptive des résultats obtenus.

1-Définitions et mesures des variables

Dans ce premier point nous allons définir et mesurer les différentes variables, on distingue les variables expliquées et les variables explicatives.

1-1- La variable expliquée

Pour mesurer la rentabilité des banques, un indicateur est généralement utilisé : le ROA (*return on assets*). Nous utiliserons donc ce ratio dans nos analyses, détaillons ici ce que mesure précisément cet indicateur :

Le ROA

Le ROA est le ratio le plus utilisé pour mesurer la rentabilité des banques, il indique le pourcentage de l'actif détenu par la banque au résultat obtenu, C'est-à-dire il met en évidence la relation entre les bénéfices de la banque et les actifs ayant permis de les générer. Il représente donc la capacité de la banque à créer du profit, Il se calcule selon la formule suivante :

$$\text{ROA} = \frac{\text{Résultat net de l'exercice}}{\text{total actif}}$$

1-2-Les variables explicatives

Notre travail se focalisera essentiellement sur les variables internes et externes qui illustrent généralement les caractéristiques des banques que nous représentons comme suite :

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

1-2-1-Les variables internes

Le choix des variables a été inspiré des précédents travaux empiriques, dont nous avons retenu quelques variables qui semblent mieux expliquer la rentabilité des banques, et cela en fonction de leur pertinence.

1-2-1-1-La diversification

Le degré de diversification se mesure fréquemment par le ratio suivant :

$$\text{La diversification} = \frac{\text{Revenus hors interet}}{\text{Total actif}}$$

1-2-1-2- La taille

Cette variable est mesurée par le logarithme de la valeur comptable de son actif total, Nous avons utilisé la fonction log pour tenir compte d'une éventuelle relation non linéaire entre la rentabilité et la taille.

$$\text{Taille} = \text{Log Total Actif}$$

1-2-1-3-Le risque de crédit

Il se mesure par :

A-La liquidité

Elle se mesure généralement par le ratio total des crédits sur le total des actifs.

$$\text{liquidité} = \frac{\text{Total des crédits}}{\text{Total actif}}$$

B-La capitalisation

Ce ratio permet de déterminer la répartition des sources de financement de la banque entre endettement et capitaux propres, c'est aussi la capacité de la banque à amortir ses pertes éventuelles d'une part, et d'autre part la protection des dépôts de sa clientèle.

$$\text{Capitalisation} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Total actif}}$$

C-La qualité du crédit

C'est la variable qui permet d'analyser la qualité de l'actif de la banque, qui se calcule par le ratio provisions sur total crédit.

$$\text{Qualité du crédit} = \frac{\text{Provisions}}{\text{Total crédit}}$$

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

1-2-2-Les variables externes

On distingue principalement deux variables :

1-2-2-1-L'inflation

Cette variable est une vitesse à laquelle le niveau général des prix des biens et services est en hausse, Elle est mesurée par l'indice des prix à la consommation.

$$\text{L'inflation} = \text{indice des prix à la consommation}$$

1-2-2-2-La croissance du PIB

Elle est mesurée par le logarithme du produit intérieur brut par tête.

$$\text{Croissance économique} = \log \text{ PIB (par habitant)}$$

Tableau N° 7 : Définitions et mesures des variables

Variables	Indicateurs	Mesure	Signe prévue
Variables expliquées : Le ratio de rendement des actifs	ROA	RN/TA	/
Variables explicatives :			+
Interne :			
Diversification	RHI/TA	Revenu hors intérêt/total actif	
La taille	Log TA	Log (total actif)	-
Le niveau de risque	FP/TA	Fonds Propres / Total Actif	-
	P/TC	Provisions / Total Crédits	-
	TC/TA	Total Crédits/ Total Actif	-
Externe :			
L'inflation	CPI	L'indice des prix des consommateurs.	-
La croissance économique	Log PIB/H	logarithme de Produit intérieur brut par habitant.	+

Source : Composition personnelle d'après les données collectées.

2-Présentation de la méthodologie

La spécification du modèle constitue une étape cruciale qui permet le passage de la théorie à la pratique. Dans le cadre de cette étude, en tenant compte de la qualité de nos données, nous aurons recours à un modèle à double indice des données de panel. En effet, l'utilité de ce traitement économétrique réside dans la possibilité de contrôler l'hétérogénéité et la dynamique du comportement des individus dans leur dimension individuelle et temporelle.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

La prédestination de cette démarche empirique tient sur deux facteurs : l'estimation du modèle mais surtout l'analyse des résultats obtenus, cette phase aboutit donc soit à la validation ou à l'infirmer de l'hypothèse de départ qui se fait sur un échantillon de 8 banques sur une période de 6ans qui s'étale de 2010 jusqu'à 2015.

2-1- Présentation du modèle

Pour déterminer les variables internes et externes qui influencent la rentabilité des banques, nous avons mis en place un modèle économétrique qui consiste à régresser le ROA, sur les différentes variables qui caractérisent les banques.

Ainsi, notre modèle de régression se présente comme suit :

Modèle : relatif à la rentabilité des actifs (ROA_{it})

$$ROA_{it} = \beta_0 + \beta_1 \log TA_{it} + \beta_2 FP/TA_{it} + \beta_3 P/TA_{it} + \beta_4 TC/TA_{it} + \beta_5 snon_{it} + \beta_6 CPI_{it} + \beta_7 \log PIB_{it} + \varepsilon_{it}$$

Avec : $i = 1, \dots, N$: le nombre total des banques.

$t = 1, \dots, T$: La période d'estimation.

β = la constante du modèle.

β_1, \dots, β_5 = les coefficients de la régression des variables indépendantes.

ε_{it} = le terme d'erreur.

2-2- Spécification des modèles

2-2-1-Test de Fisher

Les modèles basés sur les données de panel posent le problème de la bonne spécification. Tout d'abord, il convient de préciser le caractère homogène ou hétérogène du processus générateur des données. Il s'agit soit de confirmer ou infirmer l'existence d'un effet spécifique à chaque banque, cela revient toute fois à tester l'hypothèse nulle d'égalité des constantes.

Donc Si la probabilité d'acceptation de l'hypothèse nulle (statistique de Fisher) est inférieure à 5% nous rejetons l'égalité des constantes. Le modèle retenu dans ce cas est hétérogène à effet spécifique, par contre s'il est supérieur à 5% donc le modèle retenu est homogène à effet spécifique.

Les résultats obtenus par le logiciel STATA-13 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau N° 8 : Test de Fisher

Modèle	P-value	Type d'effet
ROA	0.0119	Spécifique

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

La probabilité d'acceptation de l'hypothèse nulle (P-valu) dégagée de ce test est de 1.19%, on constate que cette dernière est inférieure à 5%, ce qui nous permet de rejeter l'hypothèse nulle d'égalité des constantes.

Donc notre modèle est un modèle hétérogène à effet spécifique. L'utilisation des données de panel se justifie, nous passons à la prochaine étape qui consiste à vérifier s'il s'agit d'un effet spécifique fixe ou aléatoire à partir du test de Hausman.

2-2-2 Test de Hausman

Le test de spécification de Hausman permet de déterminer le type d'effet spécifique, fixe ou aléatoire, le plus approprié pour l'estimation du modèle. Ce test permet d'accepter ou de rejeter l'hypothèse nulle selon laquelle, l'estimateur MCG (si l'effet est aléatoire) est meilleur que l'estimateur Within (si l'effet est fixe).

Si la probabilité du test est supérieure à 5% nous acceptons l'hypothèse nulle. Nous retenons, donc le modèle à effet aléatoire.

Tableau N° 9 : Test de Hausman

Modèle	p-value	Type d'effet	Estimation approprié
ROA	0.0164	Fixe	Within

D'après ce tableau, les valeurs de P-value obtenus par le teste de Hausman pour le modèle ROA est de 1.64%, inférieure à 5%, nous retenons alors le modèle à effet fixe ce qui correspond à une estimation within.

3- Analyse descriptive et discussion des résultats

3-1 Analyses descriptives

Les tableaux 8 et 9 fournissent les statistiques descriptives relatives, respectivement, à la variable expliquée et aux variables explicatives caractérisant les banques algériennes de notre échantillon.

3-1-1 Analyse de la variable expliquée

Notre échantillon est composé de huit banques pour une période qui varie de 2010 à 2015. Nous avons donc 48 observations, d'après le tableau n°5, on remarque que Le ratio de la rentabilité des banques algériennes a atteint une valeur élevée durant la période d'étude, la moyenne du taux de rendement des actifs investis (ROA) est de 25.5% et la valeur minimale est de 1.086%, et sa valeur maximale est égale à 6.5%.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Tableau N°10 : Statistique descriptive de la variable expliquée.

<i>Variable</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Ecart type</i>	<i>Minium</i>	<i>Maximum</i>
ROA	0.255363	0.0098239	0.010863	0.0658311

3-1-2 Analyse des variables explicatives

Le tableau N°6 présente les statistiques descriptives des variables explicatives. Dans ce tableau, nous remarquons que la part moyenne des crédits bancaires dans le total actif est de 63.89%. Quant aux fonds propres, le ratio de capitalisation présente une valeur moyenne équivalente à 23.36%.

Nous pouvons également constater que le ratio des provisions rapportées au total crédits présente une valeur moyenne très faible 0.46% du total crédit. Cela implique que les banques algériennes de notre échantillon, ont moins de créances en souffrance.

Concernant les variables macro-économiques, l'inflation et la croissance PIB ont beaucoup évolué. En effet, le taux d'inflation a augmenté 5.70%, sa valeur minimale est de 2.92 et sa valeur maximale est de 9.9, et le PIB a également augmenté de 1.044844, valeur minimal est égale à 5.466252 et sa valeur maximal est égale à 6.511096, enfin le SNON qui est passé de 0.954747 (valeur maximum) à 0.0239627 (valeur minimum) 0.0239627, on constate donc une augmentation de la part des revenus hors intérêt (0.9307849).

Tableau N°11 : Statistique descriptive des variables explicatives

Variabes	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum
SNON	0.3694625	0.1976514	0.0239627	0.954747
Log TA	8.102763	0.5772563	7.262987	9.434422
FP/TA	0.2336039	0.1588797	0.0329712	0.6346024
P/TC	0.0046186	0.0038809	0.00	0.0136674
TC/TA	0.638995	0.1162251	0.3877539	0.830027
CPI	5.706667	2.731476	2.92	9.9
Log PIB	5.542565	0.1525065	5.466252	6.511096

Source : Statistiques données par le logiciel STATA-13.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

3-2 Analyse bi-variée

Afin de vérifier l'absence de corrélation entre les variables explicatives, nous avons procédé à l'analyse du degré d'association de ces dernières. Nous avons pris en considération la matrice de corrélation, qui nous fournit une première idée sur les associations de nos variables explicatives. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau N°12 : Matrice de corrélation des variables explicatives.

	ROA	LOG TA	CP/TA	P/TC	TC/TA	SNON	LOG PIB	CPI
ROA	1.0000							
LOG TA	-0.5213*	1.0000						
	0.0001							
CP/TA	0.3380*	-0.7050*	1.0000					
	0.0188	0.0000						
P/TC	0.1643	0.1630	-0.0573	1.0000				
	0.2644	0.2684	0.6990					
TC/TA	-0.2423	0.2091	-0.2600	-0.3936*	1.0000			
	0.0970	0.1538	0.0744	0.0056				
SNON	0.4807*	-0.5209*	0.3569*	-0.2165	-0.1301	1.0000		
	0.0005	0.0001	0.01128	0.1395	0.3782			
LOG PIB	-0.1194	-0.0495	-0.2385	-0.1412	0.2396	-0.1344	1.0000	
	0.4190	0.7383	0.1027	0.3384	0.1010	0.3623		
CPI	0.2215	-0.0769	0.1401	0.0707	-0.0324	0.4034*	-0.3120*	1.0000
	0.1304	0.06033	0.3423	0.6330	0.8269	0.0045	0.0308	

Source : Logiciel STATA-13.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, les coefficients de corrélations des variables explicatives sont significativement inférieurs à 0.5. Ces résultats nous permettent d'accepter l'hypothèse d'absence d'une forte corrélation entre nos variables explicatives.

Ces résultats ne présentent pas des conclusions définitives quant à l'impact de ces variables sur la rentabilité. Ces relations doivent être confirmées par les résultats des régressions.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Tableau N°13 : Résultat de la régression des rentabilités économique et financière

Variables explicatives	ROA
Log TA	-0.011 (-0.71)
FP/TA	-0.0133 (-0.70)
P/TC	-0.3008 (-0.78)
TC/TA	-0.012 (-0.5)
SNON	0.0236 (2.46)
Log PIB	-0.0035 (-0.38)
CPI	-8.8 (-0.02)
R ²	36%

*Significatif au seuil de 10%, **significatif au seuil de 5%, ***significatif au seuil de 1%

3-3-Interprétation des résultats

L'investigation économétrique nous a permis de mettre en évidence les facteurs favorables et défavorables à la rentabilité des banques en Algérie.

L'impact de la diversification sur la rentabilité bancaire n'était pas un sujet portant trop à controverse. Dietrich et Wanzenried (2011) démontrent et concluent l'effet positif de la diversification sur la performance, Chandler (1997) et Teece (1980) affirment que les firmes diversifiées profitent des économies d'échelle, ce qui se traduira par l'augmentation de leur rentabilité. Une autre étude a été faite par Jensen et Ruback (1983), qui ont affirmé que la diversification pouvait aider les banques à explorer et à saisir les meilleures occasions d'investissement et à créer des synergies entre les différentes régions et secteurs augmentant de ce fait la valeur de la firme et sa rentabilité conduisant à un impact positif. Nos résultats nous amènent à la même conclusion.

Les banques actuellement sont obligées, pour faire face à la concurrence dans leur secteur d'activité, de diversifier leurs activités et proposer, en plus de leurs produits traditionnels qui sont les crédits, d'autres produits et services afin de satisfaire et fidéliser leur clients aussi pour pouvoir gagner des parts de marché plus importantes, donc ce résultat confirme notre hypothèse de base.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Nous pouvons confirmer cet effet positif entre la diversification et la rentabilité par le fait que les produits bancaires sont en hausse à cause de la forte augmentation des produits hors intérêt.

Nos résultats économétriques indiquent qu'il existe une relation négative entre la taille de la banque en qualité de valeur des actifs et la rentabilité.

Ce résultat confirme notre première hypothèse qui stipule que la taille a un impact négatif sur la rentabilité, ce résultat corrobore avec ceux révélés par Stiroh et al(2006), ou ils montrent les effets négatifs de la taille et renforcent l'idée selon laquelle une hausse de la valeur des actifs entraînerait une dégradation des rendements bancaires.

Nous pouvons également interpréter le résultat que nous avons trouvé par le fait que la croissance en taille peut engendrer des coûts supplémentaires qui vont induire un effet négatif sur le niveau de la rentabilité des banques.

Autrement dit, cette relation prouve que les économies d'échelle ont des effets stimulants sur les profits des banques de petite taille et un impact négatif sur la profitabilité des banques de grande taille.

Nous pouvons aussi attribuer ce résultat à la concurrence qui prend une place grandissante dans le secteur bancaire algérien, entre les banques publiques, entre elles, d'une part et entre les banques publiques et privées, d'autre part. Ce qui conduit les banques de petites taille à être plus rigoureuses dans la poursuite d'un grand niveau de la rentabilité afin d'assurer leur existance à côté des autres banques.

La relation entre la liquidité et la rentabilité est négative et non significative. Ce résultat a été abordé par plusieurs auteurs, tels que, Molyneux et Thornton (1992). Ces auteurs interprètent le ratio prêt sur actifs comme une mesure du risque de crédit, plus ce ratio est élevée, plus le nombre de crédits accordés par la banque est élevé, et donc plus le risque de crédit augmente. Ceci implique que toute augmentation des crédits induirait une baisse de la rentabilité bancaire.

Le résultat trouvé peut être expliqué dans le cas algérien par l'accroissement des crédits distribués au cours de la période d'étude, traduisant l'implication des banques publiques dans le financement de grands projets d'investissement.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Ce résultat affirme la mauvaise qualité des crédits octroyés par les banques. Pour que ces dernières soient rentables, elles doivent réviser leur politique de crédit en adoptant des méthodes d'évaluation et de notation plus sophistiquées qui permettraient de déceler à l'avance l'insolvabilité des créanciers.

Compte tenu des progrès réalisés par les banques algériennes en la matière de qualité des risques de crédits, le niveau de créances non performantes par rapport aux créances a baissé progressivement sur la période 2011-2015, ceci s'explique par le fait que la plupart de ces créances sont relativement anciennes des banques publiques fortement provisionnées. Bien que le taux des créances non performantes a enregistré une légère baisse, ce taux reste encore élevé comparativement aux standards internationaux.

La variable capitalisation mesurée par le ratio FP/TA, agit négativement et non significativement sur la rentabilité des banques de notre échantillon, pourtant l'étude de Bourke (1989) montre le contraire. Selon cette étude, on peut admettre que les banques étant bien capitalisées ont accès à des sources des fonds moins coûteuses. Selon nos estimations ce ratio a un impact négatif sur la rentabilité des actifs. Toute augmentation des capitaux propres entraînerait une baisse de la rentabilité bancaire.

Théoriquement, les banques les mieux capitalisées accèdent facilement aux fonds de financement sur le marché car elles sont moins risquées et plus solvables.

Dans le cas des banques algériennes faisant l'objet de notre étude, nous pouvons expliquer cette relation négative entre la capitalisation et la rentabilité, par le fait que les banques algériennes ont été obligé par la réglementation de 2009, de renforcer leur fonds propres, et de mettre en réserves une partie de leurs résultats, ce qui leur a permis de répondre à la réglementation prudentielle concernant la couverture des risques bancaires. Par conséquent une surliquidité est apparue dans le système bancaire algérien.

Quant à la variable du risque de crédit mesuré par le ratio P/TC, le coefficient dévoile une relation négative et non significative. La rentabilité des banques dépend alors de la qualité des prêts qu'elle émet. Ce résultat est conforme avec ceux trouvés par Miller (1997), Athanasoglou et al(2008) et Liu H et al (2010) qui montrent qu'une augmentation du ratio des prêts non performant sur le total des crédits accordés impacte négativement la rentabilité des banques, autrement dit, une détérioration de la qualité du crédit réduit la rentabilité financière et économique.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Nous pouvons expliquer cet effet négatif entre le risque de crédit et la rentabilité, par le déclin de l'activité économique, qui s'accompagne souvent par la présence d'un nombre important des clients défaillants qui incite les banques à constituer plus de provision pour couvrir ces créances qualifiées de douteuses. Et par conséquent, cette situation engendre l'augmentation des coûts liés à ces prêts non performants.

En ce qui concerne les variables macro-économiques, la croissance économique et l'inflation semblent affecter négativement le rendement sur actifs des banques composant notre échantillon.

Les études d'Afanasieff et al. (2002) et celle de Ben Naceur et Kandil (2009) concluent que l'inflation influe négativement sur la rentabilité. Ils justifient leur résultat par le fait que l'activité principale des banques est l'octroi de crédit. Le marché repose donc sur une offre (fourni par les banques), et une demande de crédit (celle des particuliers et des entreprises).

L'inflation réduirait la demande de crédit, parce qu'elle augmente l'incertitude sur l'avenir. Or il a été prouvé que les particuliers et les entreprises, si leur degré d'aversion au risque varie, sont très généralement averses à l'incertitude (ambiguity-aversion). Cette chute de la demande entraînerait une baisse des crédits et donc une baisse de la rentabilité, cela confirme l'hypothèse que nous avons proposée.

Enfin, La relation négative entre la croissance économique et rentabilité des banques algériennes trouvée dans notre étude bien que surprenantes, montre que l'instabilité de la croissance économique engendre une diminution de la demande de services financiers et une augmentation des défauts de paiement, ce qui influe négativement sur la rentabilité bancaire.

La croissance économique, selon les résultats d'estimation a un effet négatif sur la rentabilité économique. Ce résultat permet de rejeter notre hypothèse qui stipule que la croissance économique exerce un impact positif sur la rentabilité des banques.

Ce résultat s'aligne avec les études de Bernake et Gertler (1989) et Demirguç-Kunt et al (2004) où ils montrent les effets négatifs de PIB et soulignent que dans une période de récession, le risque de défaut des emprunteurs augmente, et pour compenser ce risque plus élevé, les banques augmentent le taux d'intérêts sur les prêts, ce qui améliore leur rentabilité.

Chapitre III : La stratégie de diversification des revenus dans le cadre des banques algériennes

Conclusion

Ce dernier chapitre a porté sur l'activité bancaire en Algérie au sein de laquelle nous nous sommes proposé d'analyser les déterminants de la rentabilité bancaire. Nous avons analysé huit banques algériennes sur une période de six ans. Nous avons effectué l'analyse économétrique sur données de panel qui nous a permis d'estimer les relations entre la rentabilité bancaire et une variété de facteurs potentiellement explicatifs classés en variables internes et externes.

Les résultats des estimations de ces modèles attestent du côté des variables internes et externes, plusieurs variables ont été utilisées : nous constatons que la diversification (RHI/TA) a un impact positif et significatif sur la rentabilité économique. Les variables de la taille (LogTA), le ratio capitalisation (FP/TA), le ratio de provisions sur les créances douteuses (P/TC), la liquidité (TC/TA), la croissance économique (LogPIB/H) ainsi que l'inflation (CPI) ont un impact négatif et non significatif sur la rentabilité économique des banques algériennes de notre échantillon.

Conclusion générale

Depuis quelque année, l'environnement financier a été affecté par une vague de mutations et le secteur bancaire des pays développés a été fortement touché et par la suite le secteur bancaire des pays émergents.

A l'instar des autres pays en développement, le secteur bancaire algérien a connu un changement et une évolution remarquable entre la période de planification centralisée et la période de décentralisation. Ce processus a été déclenché depuis la promulgation de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit.

Vu la multitude de recherches qui se sont intéressé à l'étude de l'impact de la diversification des revenus bancaires sur la rentabilité des banques des autres pays, nous avons essayé de réaliser une étude qui s'inscrit dans la même lignée de recherche, en se positionnant dans le cadre des banques algériennes.

Afin de mieux cerner notre thématique, nous avons consacré le premier chapitre à la présentation du système bancaire algérien tout en abordant les différentes étapes de l'évolution de ce dernier depuis l'indépendance jusqu'à nos jours. Par la suite dans le deuxième chapitre nous avons abordé en premier lieu la notion de la rentabilité, les axes d'analyse ainsi que ces différentes méthodes de mesures tout en abordant la notion du risque. En second lieu, nous avons abordé la notion de la diversification, sa typologie ainsi que les grandes théories financières, ainsi nous avons établi un ensemble de sous hypothèses.

L'étude empirique menée dans le troisième chapitre consiste à tester nos hypothèses issues de la partie théorique sur un échantillon de huit banques algériennes durant la période 2010-2015.

Concernant les engagements hors bilan, l'analyse de l'ensemble des banques, montre un effet positif et significatif permettant aux banques algériennes d'accroître leur rentabilité, ceci peut être expliqué par le fait que les banques diversifiées profitent des économies d'échelle, et que la stratégie de diversification permet aux banques de créer des synergies entre les différents secteurs, tout en augmentant de ce fait la valeur de la banque et sa rentabilité, nous pouvons donc confirmer notre hypothèse principale qui stipule que Le niveau de la rentabilité des banques algériennes est influencé positivement par le degré de diversification des revenus bancaires.

Les résultats des estimations montrent que l'impact de la taille est négatif et non significatif ceci peut être expliqué par le fait que les économies d'échelles ont des effets positifs sur les profits des banques de petites tailles.

L'impact de la liquidité sur la rentabilité des banques algériennes est négatif. Ce résultat affirme la mauvaise qualité des crédits octroyés par les banques.

La capitalisation affecte négativement et non significativement la rentabilité bancaire ce résultat nous montre que l'Algérie accorde une grande importance à la structure des règles et a décidé de ne pas assumer le risque, par ce que un ratio élevé signifie un risque moindre.

La qualité de crédit a un effet négatif sur la rentabilité bancaire, ceci peut s'expliquer par le faite qu'une augmentation du ratio des prêts non performant sur le total des crédits accordés impact négativement la rentabilité des banques.

Les facteurs externes exercent un impact négatif sur la rentabilité des banques de notre échantillon. Les résultats de notre étude confirment certaines relations déjà cités dans la littérature.

D'après le rôle stratégique du secteur bancaire dans l'économie, les autorités algériennes ont été incitées pour être plus décisive à procéder à des réformes de secteur financier. Cependant, davantage de progrès sur la réforme du secteur financier est plus que nécessaire pour permettre aux banques de jouer entièrement leur rôle.

Par ailleurs, notre travail de recherche est exposé à certaines limites, la première limite réside dans la petite taille de l'échantillon des banques et cela est dû au manque de données durant cette période, la deuxième limite réside dans la non prise en compte d'autre variable susceptible d'influencer la rentabilité des banques.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

1. A. Naas, « Le système bancaire algérien », Maisonneuve et la rose, Paris, 2003.
2. A.Burlaud, J-Y.Eglem. et P.Mykika, « Dictionnaire de gestion : comptabilité, finance, contrôle », Edition foucher, Vanves, 2004, pages 282.
3. A.Sadeg, « Système bancaire algérien : la réglementation relative aux banques et établissements financiers », les presses de l'imprimerie A.BEN, Alger, 2005.
4. B. Ammour, « Le système bancaire algérien : Textes et réalisés », Edition DAHLAB, 2001, PP. 4-24.
5. B. Coriat et O. weinstein, « Les nouvelles théories de l'entreprise », Edition librairie française, 1995.
6. C.Marmuse, « Politique générale », Edition ECONOMICA, 1992, page 370.
7. D. marteaux et D. Dehache, « les produits dérivés de crédit », Eska, Paris, 2001, page 15.
8. DELMAS-MARSALET), édition ECONOMICA, Paris, 1995, page 08.
9. F.Desmicht, « pratique de l'activité bancaire », édition Dunod, Paris, 2004, page 257.
10. F.Pinardon, « la rentabilité une affaire de points de vue », édition l'harmattan, paris, 1989, page 27.
11. H. BENISSAD, « Economie du développement de l'Algérie », OPU, Alger, 1982, page 218.
12. H. BENISSAD, « Restructurations et réformes économiques», OPU, Alger, 1994, page131.
13. H. Bouquin, « le contrôle de gestion », 8eme édition mise à jour, PUF Collection, Paris, 2008, page 98.
14. H.B.Matoussi, « les déterminants de la marge d'intermédiation bancaire », E.S.S.E.C, Tunis, page 1.
15. H.Calvet : « établissement de crédit : appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière », édition Economica, 1998, page 312.
16. H.Gabrie et J.L.Jacquier, « les théories modernes de l'entreprise : l'approche institutionnelle, economica », 2001, page 248.
17. H.V.Greuninig et S.B.Bratanivic : « analyse et gestion du risque bancaire », 1ere Edition Eska, paris, 2004, page 81.
18. J.Bessis, « gestion des risques et gestion actifs-passif des banques », édition Dalloz, 1995, page 18.
19. J.C.Augros, M.Queruel : « risque de taux d'intérêt et gestion bancaire », édition ECONOMICA, Paris, 2000, pages 16.
20. J.Coupepy-Soubeyran, «Monnaie, banques, finances. » édition PUF, Paris 2012, pages 161-165.
21. J.-P.PATAT, «Monnaie, institution financière et politique monétaire.», Economica, Paris, 1993, page 33.

22. Jacques et Nigro, « environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents, 1997.
23. J-M.Beguin et A.Bernar : « l'essentiel des techniques bancaires », édition d'organisation Eyrolles, paris, 2008, page 4.
24. J-P.Berdot et al, « diversification et valorisation des actifs financiers logique sectorielle contre logique de place, université de Poitiers, faculté des sciences économiques, CRIEF/MOFIB.
25. J-P.Gerard, « la trilogie : rentabilité, emplois et taux d'intérêt », édition economica, Paris, 1997, pages 18.
26. L. Lapetit, « banques universelles et participation des banques dans le capital des entreprises », revue économique, 2003, 54 (4), 857-885. Doi : 10. 3917/reco. 544. 0857.
27. M.Rouach et G.Naulleau : « le contrôle de gestion bancaire et financier », 3eme édition, banque éditeur, Paris, 2010, pages 81.
28. M.Rouach : « finance et gestion dans la banque », edition d'organisation, Paris, 2010, page 64.
29. Madjid NASSOU, la banque et les principales contraintes de l'environnement institutionnel, Algérie actualité, du 19 au 25 juillet 1994, n° 1501, Algérie actualité et prospect-conseil, pages 8-9.
30. Mc Belaid, « Comprendre la banque », édition bleues, 2015, page 08.
31. N.Amenc, « théorie du portefeuille et analyse », 2002.
32. P. Ramage : « analyse et diagnostique financier », édition d'organisation, Paris, 2001, pages 145.
33. P.Garsuault., S.Priami., « la banque : fonctionnement et stratégie (Préface de Jacques
34. -P.Musso et L.Giaco : « réglementation des fonds propres et dynamique de la firme bancaire », revue française d'économie, volume 13, numéro 13-2, 1998, pp 289-309, pages 291.
35. Rime, « environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents », 2001.
36. S. de coussergues, « gestion de la banque : du diagnostic a la stratégie », édition Dunod, Paris, 2005, page 107.
37. S. de coussergues, « gestion de la banque : du diagnostic a la stratégie », (3eme édition), edition Dunod, Paris, 2002, page 82.
38. S. de Coussrgue, « gestion de la banque : du diagnostic à la stratégie », 6eme édition DUNOD, Paris, 2010, page 91.
39. S.Boumendjel, « Breviaire économique de l'étudiant et du chercheur », faculté des sciences économiques et des sciences de la gestion, faculté Badji-Mokhtar Annaba, 2003, pages 52-54.
40. S.Diatkine, « les fondements de la théorie bancaire, des textes classiques aux débats contemporains », édition DUNOD, Paris, 2002, page 19.
41. Z.Monique : « Marketing et stratégie de la banque », édition DUNOD, 1999, page 186.

Mémoires

1. Dj.Boukrous, «les circuits de financements des petites et moyennes entreprises en ALGERIE» faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales, oran, 2007, page 16.
2. F. Henniche, mémoire de magister en science économique, «le management dans les banques publiques Algériennes» faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales, Oran, 2007, page 16.
3. F.Ayad et K.Tahir, mémoire de master en sciences économiques, « analyse des performances du système bancaire algérien », faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, Bejaia, 2015-2016, page 37.
4. J.Troudart, thèse « analyse et comparaison des stratégies d'internationalisation des banques », université Montesquieu, bordeaux IV, page 59.
5. M.A.Chatti, « diversification bancaire, performance, éthique : Alternative ou complémentarité ? », université paris ouest, Nanterre, la défense, 2010, page 19.
6. S.Cousin. « Quels sont les facteurs qui permettent d'expliquer les différences de performance entre les banques de détail française pendant la crise 2007à 2009 », mémoire master, université paris, 2011.

Articles

1. A.Dietrich,G.Wanzendied, « determinants of bank profitability before and during the crisis : evidance from J. Switzerland. Int.financ. Markets Ints. Money, doi : 10.2011, page 1016.
2. M.Abreu and V. Mendes. “Commercial bank interest margins and profitability:evidence from E.U countries”,*Porto Working paper series*,2002.
3. M.Abreu and V. Mendes « Les marges d'intérêt de la Banque commerciale et rentabilité » Preuve de E.Ü. Les pays ", WorkingPaperSeries Porto.2001.
4. T.Afanasieff, P.Lhacer and M.Nakane, 2002. “The determinants of bank interest spreads in Brazil”. Working Paper. Banco Central di Brazil.
5. Altunbas et al, « réglementation de la comite de bale, pise de risque et performance des banques européennes », université rennes, 2004.
6. Athanasoglou, P., Brissimis, S., Delis, M., 2008. Bank-specific, industry-specific and macroeconomic determinants of bank profitability. *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money* 18 (2), 121–136.
7. P.P.Athanasoglou, S.N.Brissimis and M.Delis, “Bank-Specific, Industry-Specific and Macroeconomic Determinants of Bank Profitability”. *Bank of Greece2005, Working Paper*, No. 25.
8. B.Ammour, 2001, « la réglementation prudentielle et les contraintes de financement des Entreprises en Algérie », idara, n°22 volume 11, page 1.
9. C.Barros, C.Ferreira, J.Williams, “Analysing the determinants of performance of best and worst European banks: A mixed logit approach”. *Journal of Banking & Finance* 31, 2007.

10. A.N.Berger, C.Bouwman, 2009, “Bank Capital, Survival, and Performance around Financial Crises”. Working Papers–Financial Institutions Center at The Wharton School, 1–42.
11. A.N.Berger, D.Humphrey, 1997, “Efficiency of financial institutions: international survey and directions for future research”. Board of Governors of the Federal Reserve System (U.S.), Finance and Economics Discussion Series, 11.
12. A.N.Berger, « The profit–structure relationship in banking: tests of market-power and efficient- structure hypotheses ». *Journal of Money, Credit, and Banking* 27, 1995.
13. B.S.Bernanke, M.Gertler, 1989, “Agency costs, net worth, and business fluctuations”. *The American Economic Review* 79, 14–31.
14. J.A.Bikker, H.Hu, 2002. Cyclical patterns in profits, provisioning and lending of banks and procyclicality of the new Basel capital requirements. *BNL Quarterly Review* 221, 143–175.
15. P.Bourke, “Concentration and other determinants of bank profitability in Europe, North America and Australia”. *Journal of Banking and Finance* 13 (1), 1989, 65–75.
16. S.Claeys, R.Vander Vennet, 2008, “Determinants of bank interest margins in Central and Eastern Europe”, a comparison with the west. *Economic Systems* 32 (N° 2).
17. A.Demerguç-Kunt and H. Huizinga. “Determinants of commercial bank interest margins and profitability: Some international evidence”, *World Bank Economic Review*, 1999, Vol.13 Finance, 1996, Vol. 16
18. A.Dietrich, G.Wanzenried, “Determinants of bank profitability before and during the crisis: Evidence from Switzerland. *J. Int. Financ. Markets Inst. Money*, 2011
19. J.Goddard, P.Molyneux and J.O.S.Wilson, 2004, “The profitability of European banks: a cross-sectional and dynamic panel analysis”. *The Manchester School*, 72, 363–81.
20. Heind et al, « reglementation de la comité de bale, prise de risque et performance des banques europeens, université rennes, 2004.
21. H.Liu, J.O.S. Wilson, “The profitability of banks in Japan”. *Applied Financial Economics*, 2001, p: 20-24
22. L.H.P.Lang, R.M.Stulz, 1994. Tobin’s Q corporate diversification, and firm performance. *Journal of Political Economy* 102, 1248-1280.
23. J.Maudos, J.M.Pastor, F.Pérez and J.Quesada, 2002, « Cost and profit efficiency in European banks”. *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money* 12, 33–58.
24. A.Micco, U.Panizza and M.Yanez, 2007, “Bank ownership and performance. Does politics matter?” *Journal of Banking and Finance* 31 (1), 219–241.
25. S.M.Miller, A.G.Noulas, 1997, “Portfolio mix and large-bank profitability in the USA”. *Applied Economics* 29, 505–512.
26. P.Molyneux, J.Thornton, 1992, “Determinants of European Bank Profitability: A Note”. *Journal of Banking and Finance* 16 (6), 1173–1178.
27. S.Naceur, M.Omran, 2010, “The effects of bank regulations, competition, and financial reforms on banks’ performance”. *Emerging Markets Review*, doi:10.1016/j.ememar.2010.08.002.

28. P.G.Berger, E.Ofek, 1995, Diversification's effect on firm value. *Journal of Financial Economics* 37, 39-65.
29. F.Pasiouras, K. Kosmidou, 2007. "Factors influencing the profitability of domestic and foreign commercial banks in the European Union". *Research in International Business and Finance* 21 (2), 222–237.
30. B.K.Short, 1979, "The relation between commercial bank profit rates and banking concentration in Canada", *Western Europe and Japan. Journal of Banking and Finance* 3, 209–219.
31. Shrieves et Dahl, « environnement réglementaire, risque et rentabilité des banques : cas des pays émergents », université lille 3, 1992.
32. C.Sautter : « Introduction : trois essais sur la rentabilité », *revue économie et statistique*, volume 60, numéro 60, 1994, pp 3-5, page 3.
33. J. Revell, 1979, « inflation and financial institutions », *financial times*, London.
34. B.S. Bernake, M. Gertler, 1989, « agency costs, net worth, and business fluctuations ». *The american economic review* 79, 14-31.
35. J.A. Bikker, H. Hu, 2002, « cyclical patterns in profits, provisioning and lending of banks and procyclicality of the new basel capital requirements ». *BNL quarterly review* 221, 143-175.
36. T. Afansieff et al 2002, « the determinants of bank interest spreads in Brazil ». *Working paper, banco central di Brazil*.
37. A. Rouabah, 2006, « la sensibilité des activités bancaires aux chocs macro-économiques » : une analyse en panel sur des données de banques luxembourgeoises, *banques centrale du Luxembourg, working paper n°21*.
38. A. Barajas, R. Steiner, N. Salazar, 2001, « interest spreads in banking in colombia 1974-1996 ». *IMEF Staff papers* 46, 196-224.
39. K.Stiroh, 2006, « aportfolio view,of banking with interest and non interest activities. *Journal of money, credit, and banking*, vol.38:1351-1361.
40. Dj. Teece, 1982, « towards an economic theory of the multiproduct firm, *journal of behaviour and organization*3, 39-63.
41. B. Villalonga, 2000, « diversification discount or premium? », *new evidence from the business information tracking series, the journal of finance* 59 (2), 479-506.

Règlements et lois bancaires

1. JORA, règlement 86-12 du 20 août 1986 portant sur le système bancaire (article n° 17).
2. Loi du 12 janvier 1988, article 2.
3. JORA, règlement 88-01 du 12 janvier 1988, (article n° 2, article n°7).
4. JORA, règlement 90-10 du 14 avril 1990.
5. Règlement 2002-03 du 14 novembre 2002 portant sur le contrôle interne des banques et établissements financiers.
6. v. Article n° 62 de l'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Site internet

1. [Http://www.bank-of-algeria.dz](http://www.bank-of-algeria.dz).
2. [Http://www.memoireonline.com/07/09/2297//m.determinants-de-la-performance-financiere-des-firmes-bancairel.beml](http://www.memoireonline.com/07/09/2297//m.determinants-de-la-performance-financiere-des-firmes-bancairel.beml).

Rapports

1. Rapports annuels da el Baraka Algérie de 2010-2015.
2. Rapports annuels de la ABC Bank de 2010- 2015.
3. Rapports annuels de la Banque Nationale d'Algérie 2010-2015.
4. Rapports annuels de la BNP paribas el djazair de 2010- 2015.
5. Rapports annuels de la Fransabank El Djazair de 2010- 2015.
6. Rapports annuels de la Gulf Bank Algéria de 2010- 2015.
7. Rapports annuels de la Société Générale Algérie de 2010- 2015.
8. Rapports annuels de la Trust Bank Algeria de 2010- 2015.

Dictionnaire

1. Dictionnaire Larousse, page 124.
2. J.-P Capal et O. Garnier, «Dictionnaire d'économie et de science sociale. », Hatier, Paris, 1994, page 20.
3. H. BENISSAD, « Economie du développement de l'Algérie », OPU, Alger, 1982, page 218.
4. B.Yves et J-C.Coli, « Dictionnaire économique et financier.» Seuil, Paris, 1996, page 170.

Liste des figures

Figure	Titre	Page
Figure N° 1	Présentation graphique de la répartition des ressources collectées par la banque d'Algérie	72
Figure N° 2	Présentation graphique des crédits des banques par secteur	74
Figure N° 3	Evolution des crédits distribués et des dépôts	75
Figure N° 4	Actifs annuels des huit banques	77
Figure N° 5	Evolution des crédits et des dépôts annuels moyens des huit banques.	78
Figure N° 6	Évolution des revenus agrégés des huit banques	79
Figure N°7	La rentabilité moyenne des banques pour chaque année	80

Liste des tableaux

Tableau	Titre	Page
Tableau N° 1	Présentation du bilan de la banque	15
Tableau N° 2	Le hors bilan d'une banque publique algérienne	16
Tableau N° 3	Correspondances entre activités et postes du résultat	17
Tableau N° 4	Evolution des ressources collectées des banques publiques (y compris CNEP) et des banques privées	71
Tableau N° 5	Répartition des crédits par banques publiques (y compris CNEP) et banques privées	73
Tableau N° 6	Liste des banques algériennes incluent dans l'échantillon	77
Tableau N° 7	Définitions et mesures des variables	83
Tableau N° 8	Test de Fisher	84
Tableau N° 9	Test de Hausman	85
Tableau N° 10	Statistique descriptive de la variable expliquée	86
Tableau N° 11	Statistique descriptive des variables explicatives	86
Tableau N° 12	Matrice de corrélation des variables explicatives	87
Tableau N° 13	Résultat de la régression des rentabilités économique et financier	88

Liste des abréviations

ABC	A rab B anking C orporation
ABEF	L' association des B anques et E tablishements F inanciers
AIB	A lgérien I nternational B ank
BA	B anque A lgérien
BAD	B anque A lgérienne de D éveloppement
BADR	B anque d' A griculture et du D éveloppement R ural
BAMIC	B anque de M aghreb A rabe pour l' I nvestissement et le C ommerce
BCIA	B anque pour le C ommerce et l' I ndustrie d' A lgérie
BDL	B anque de D éveloppement L ocal
BEA	B anque E xtérieure d' A lgérie
BFI	B anque de F inancement et d' I nvestissement
BFRE	B esoin en F onds de R oulement d' E xploitation
BGM	B anque G énérale M éditerranéenne
BNA	B anque N ationale d' A lgérie
BNP	BNP Paribas el D jazair
CAAR	C aisse A lgérienne d' A ssurance et de R éassurance
CAD	C aisse A lgérien de D éveloppement
CAGEX	C ompagnie A lgérienne d' A ssurance et de G arantie des E xportations
CE	C ommissions E ncourues
CEB	C harges d' E xploitation B ancaire
CEDA	C aisse d' E quipement et de D éveloppement de l' A lgérie
CI	C apitaux I nvestis
CGE	C harges G énérales d' E xploitation
CGMP	C aisse de G arantie des M archés P ublics
CMC	C onseil de la M onnaie et du C rédit
CNEP	C aisse N ationale d' E pargne et de P révoyance
CNL	C aisse N ationale de L ogement
CNMA	C aisse N ationale de M utualité A gricole
CP	C ommissions P erçues
CPA	C rédit P opulaire d' A lgérie
CPNE	C apitaux N ets d' E xploitation
EBE	E xcédent B rut d' E xploitation
FBD	F ransa B ank E l D jazair
FINALEP	F inancière A lgéro- E uropéenne de P articipation
IMP	I mpôts sur B énéfices
IP	I ntérêts P erçus
IS	I ntérêts P ayés
GBA	G ulf B ank A lgeria
KP	C apitaux P ropres
MIB	M arge d' I ntermédiation B ancaire
NIM	M arge d' I ntérêt N et
OPCVM	O rganismes de P lacement C ollectifs de V aleurs M obilières
PAC	P roduits A ccessoires

PEB	Produits d'Exploitation Bancaire
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RE	Résultat d'Exploitation
RN	Résultat Net
ROA	Ratio de Rendement des Actifs
ROCE	Rentabilité Economique
ROE	Ratio de Rendement des Capitaux Propres
SAA	Société Algérienne d'Assurance
SGA	Société Générale Algérie
SGCI	Société de Garantie du Crédit Immobilier
SRH	Société de Refinancement Hypothécaire
TBA	Trust Bank Algeria
TBB	Taux de Base Bancaire
TMM	Taux du Marché Monétaire

Remerciements

Dédicaces

Sommaire

Liste des abréviations

Introduction générale	2
Chapitre 1 : Généralités sur les banques et le système bancaire algérien	5
Introduction.....	7
Section 1 : Notions générales sur les banques	7
1-Définition de la banque.....	7
1-1-Définition économique.....	8
1-2-Définition juridique.....	8
2- Les fonctions de la banque.....	9
2-1-Les activités d'intermédiation bancaire.....	10
2-1-1- La collecte des ressources.....	10
2-1-2- La distribution des capitaux.....	10
2-2-Les activités de marché.....	10
2-3-Les prestations de services.....	11
2-4-Le traitement des problèmes d'asymétrie d'information.....	11
3- Typologies des banques.....	11
3-1-La banque centrale.....	11
3-2-La banque d'affaire.....	12
3-3-La banque de dépôt.....	13
3-4-La banque coopérative.....	13
4- Les rôles des banques.....	13
5- La structure du bilan bancaire.....	14
6- Le hors bilan d'une banque.....	15
7- La structure des revenus.....	17
Conclusion.....	18
Section 2 : Evolution de la structure du système bancaire algérien	19
1- Le système bancaire algérien à l'ère de l'économie administrée.....	19
1-1-Première période « 1962 à 1966 » : Etape de Souveraineté.....	19
1-1-1- La Banque d'Algérie.....	20
1-1-2- Le Trésor Public.....	20
1-1-3- La Caisse Algérienne de Développement (CAD).....	20
1-1-4- La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP).....	20
1-2-Deuxième période « 1966 à 1970 ».....	21
1-2-1- La Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	21
1-2-2- Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA).....	21
1-2-3- La Banque Extérieure d'Algérie (BEA).....	21
1-3-Troisième période « 1971 à 1986 ».....	22
1-3-1- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR).....	22
1-3-2- Banque de Développement Local (BDL).....	22
1-4-Quatrième période « 1986 à 1990 ».....	23
1-4-1- La réforme de 1986.....	23
1-4-2- La réforme de 1988.....	23
2- Le système bancaire algérien et la transition vers l'économie de marché.....	24
2-1-La loi sur la monnaie et le crédit de 1990.....	24
2-1-1- Les principaux points évoqués dans la loi 90-10.....	25
2-1-2-Création du conseil national de la monnaie et du crédit.....	25
2-2-Les autres institutions financières.....	25

2-2-1- Les grandes banques publiques.....	26
2-2-2- Les nouvelles banques à capitaux essentiellement privés.....	26
2-2-3- Les institutions financières spécialisées.....	26
2-3- L'ordonnance n°03-11 de 2003 relative à la monnaie et au crédit.....	27
2-4- l'ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010 relative à la monnaie et au crédit.....	27
3- La structure actuelle du système bancaire algérien.....	28
3-1- La banque d'Algérie.....	28
3-2- Les banques publiques.....	29
3-3- Les banques privées.....	29
4- L'organisation du secteur bancaire algérien.....	30
4-1- Les autorités monétaires.....	30
4-1-1- Le ministère chargé des finances.....	30
4-1-2- La banque d'Algérie.....	30
4-2- Les organes de direction et de contrôle.....	31
4-2-1- L'organe de représentation (l'association des banques et établissements financiers (ABEF)).....	31
4-2-2- L'organe de réglementation et d'agrément (le conseil de la monnaie et du crédit (CMC)).....	31
4-2-2-1- Composition du CMC.....	31
4-2-2-2- Attributions du CMC.....	32
4-2-3- L'organe de contrôle (la commission bancaire).....	32
4-2-3-1- Composition de la commission bancaire.....	32
4-2-3-2- Attributions de la commission bancaire.....	32
Conclusion.....	33
Conclusion du chapitre.....	33
Chapitre 2 : La stratégie bancaire comme moyen de réduire le risque.....	35
Introduction.....	35
Section 1 : La rentabilité bancaire et les risques liés à l'activité bancaire.....	35
1- La rentabilité bancaire : concepts et mesures.....	35
1-1- Définition de la rentabilité.....	35
1-1-1- Définition économique.....	36
1-1-2- Définition financière.....	38
1-2- L'importance de la rentabilité pour la banque.....	38
1-3- Les axes d'analyse de la rentabilité bancaire.....	39
1-3-1- La rentabilité par centre de profit.....	39
1-3-2- La rentabilité par produit.....	39
1-3-3- La rentabilité par client.....	40
1-3-4- La rentabilité par activité.....	40
1-4- Mesures de la rentabilité bancaire.....	40
1-4-1- Les soldes intermédiaires de gestion.....	40
1-4-1-1- Le produit net bancaire (PNB).....	40
1-4-1-2- Le résultat brut d'exploitation (RBE).....	41
1-4-1-3- Le résultat net.....	42
1-4-2- L'analyse de la rentabilité par des ratios.....	42
1-4-2-1- Le ratio de rendement des actifs (ROA, Return on Assets).....	42
1-4-2-2- Le ratio de rendement des fonds propres (ROE, Return on Equity).....	43
1-4-2-3- Marge d'intérêt et écart de taux.....	43
A- Marge d'intérêt.....	43
a- Intérêts perçus.....	43
b- Intérêts payés.....	44

B-Ecart de taux	44
2- Les risques bancaires	45
2-1-Définition du risque	45
2-2-Typologies des risques	45
2-2-1- Le risque de crédit	45
2-2-2- Le risque de liquidité	46
2-2-3- Le risque de marché	46
2-2-3-1- Le risque de taux d'intérêt	47
2-2-3-2- Le risque de change	48
2-2-3-3- Le risque de position sur action	49
2-2-4- Le risque opérationnel	49
Conclusion.....	50
Section 2 : Enjeux de la diversification bancaire	50
1- La stratégie de diversification	50
1-1-Définitions de la diversification	50
1-2-Les typologies de la diversification	51
1-2-1- Diversification liée et non liée	51
1-2-2- Autres typologies	52
1-2-2-1-Diversification sectorielle	52
1-2-2-2- Diversification géographique	52
1-2-2-3-Diversification d'activité	53
A-La banque de détail	53
B- La banque de financement et d'investissement (BFI)	53
C-La banque universelle	54
D-La banque commerciale	54
E- Les activités de trésorerie	54
1-2-2-4-La diversification des produits	55
1-3-La distinction entre la stratégie de spécialisation et la stratégie de diversification	55
1-4-La diversification et grandes théories financières	56
1-4-1- La théorie d'agence	56
1-4-1-1- La relation d'agence	56
1-4-1-2- Les coûts d'agence	56
A- Le coût d'obligation ou d'engagement	57
B- Les coûts de surveillance	57
C- Les coûts d'opportunité	57
1-4-2- La théorie du portefeuille	58
2- Revue de la littérature	59
2-1-Les critères qui déterminent la rentabilité	60
2-1-1- Les critères internes	60
2-1-1-1-Le degré de diversification	60
2-1-1-2-la taille	62
2-1-1-3- Le risque de crédit	63
A-La liquidité	64
B- La capitalisation	65
C- La qualité de crédit	65
2-1-2- Les critères externes	66
2-1-2-1- L'inflation	66
2-1-2-2- La croissance de produit intérieur brut (PIB)	67
Conclusion	68
Conclusion du chapitre.....	68

Chapitre 3 : La stratégie de diversification dans le cadre des banques algériennes.....	70
Introduction	70
Section 1 : L'évolution des indicateurs de l'intermédiation bancaire en Algérie.....	71
1-Solidité du secteur bancaire algérien.....	71
1-1-Les ressources collectées.....	71
1-2-Les crédits distribués.....	73
2- Statistique descriptive de l'échantillon d'étude	76
2-1-Les sources d'information.....	76
2-2-Présentation de l'échantillon de l'étude.....	76
2-3-Analyse de certains indicateurs d'activité.....	77
2-3-1- Total actif	77
2-3-2-Evolution des dépôts et des crédits	78
2-4-Evolution des revenus.....	79
2-5-Evolution de la rentabilité (ROA, ROE).....	80
Section (2) : Etude économétrique de la rentabilité des banques algériennes.....	81
1- Définitions et mesures des variables	81
1-1-La variable expliquée.....	81
1-2-Les variables explicatives	81
1-2-1-Les variables internes	82
1-2-1-1- la diversification.....	82
1-2-1-2- la taille.....	82
1-2-1-3-le risque de crédit	82
A-La liquidité.....	82
B-La capitalisation.....	82
C-La qualité du crédit.....	82
1-2-2- Les variables externes	83
1-2-2-1-L'inflation.....	83
1-2-2-2- La croissance du PIB	83
2-La présentation de la méthodologie.....	83
2-1- Présentation du modèle	83
2-2- Spécification des modèles	84
2-2-1- Test de fisher.....	84
2-2-2- Test de Hausman.....	84
3- Analyse descriptive et discussion des résultats.....	85
3-1Analyses descriptives	85
3-1-1 Analyse de la variable expliquée	85
3-1-2 Analyse des variables explicatives	86
3-2 Analyse bi-variée.....	87
3-3 Interprétation de résultat	88
Conclusion	92
Conclusion générale.....	94
Bibliographie.....	96
Liste des figures.....	102
Liste des tableaux.....	103
Annexes.....	105
Table de matière.....	111